

D
3.5
UL
2008
L315

VALÉRIE LAPOINTE GAGNON

**« DE FIEL ET DE MIEL : LES REPRÉSENTATIONS DE LA
STRATÉGIE DE GESTION DE LA CRISE POST-RÉFÉRENDAIRE
PRÉSENTES DANS LA PRESSE CANADIENNE, 1995-1999 »**

Mémoire présenté
à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval
dans le cadre du programme de maîtrise en histoire
pour l'obtention du grade de maître ès arts (M.A.)

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE
FACULTÉ DES LETTRES
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

2008



RÉSUMÉ

L'objet d'étude que constituent les représentations sociales est de plus en plus utilisé en histoire afin d'étudier des phénomènes, des tendances ou des événements. Dans ce mémoire, les représentations sociales sont employées afin d'appréhender les suites du référendum québécois sur la souveraineté de 1995, un moment clé du conflit de basse intensité opposant le Canada anglophone et le Québec francophone. Récoltant un taux de participation exceptionnel et un résultat extrêmement serré, le référendum du 30 octobre 1995 confronta les responsables fédéraux à une crise qu'ils se devaient de résorber afin de maintenir l'unité nationale, malmenée dans la tourmente référendaire. Le présent mémoire s'attache donc plus précisément à l'étude des représentations de la stratégie déployée par l'État fédéral afin de gérer la crise post-référendaire. Analysant les représentations présentes dans la presse canadienne, il met notamment en lumière le phénomène de « mémoires inversées » qui amène les Anglo-canadiens et les Franco-québécois à partager une conception différente des événements qui jalonnent leur trajectoire historique. Il souligne également la place occupée par la rhétorique de la réconciliation nationale dans les initiatives mises en place par le gouvernement de Jean Chrétien, une place qui s'avère bien discrète.

REMERCIEMENTS

Long est le chemin entre le moment où germe l'idée d'un sujet de mémoire et la concrétisation du projet. Et nombreuses sont les personnes qui se sont trouvées sur ce chemin afin de m'aider à le parcourir. Elles sont si nombreuses en fait qu'il s'avère impossible de toutes les nommer, mais j'ai une pensée pour chacune d'elles. Plus spécifiquement, je voudrais remercier Martin Pâquet, qui m'a encadrée et appuyée du moment de l'ébauche de mon projet de mémoire au moment de son dépôt. J'aimerais également remercier Michel De Waele, qui m'a permis de voir que la notion de réconciliation avait sa place dans les espaces canadiens et québécois.

J'aimerais exprimer ma gratitude à mes parents, Sergine et Bertrand, et à mon frère, François, qui m'ont toujours encouragée chaleureusement à continuer dans cette voie et qui ont été présents autant dans les hauts que dans les bas qui ont traversé les deux années passées à la réalisation de mon mémoire. J'adresse ici une pensée particulière à mon père qui, par son intérêt soutenu pour mon projet et son œil de correcteur averti, m'a aidée à avancer.

Je voudrais également remercier mes amis et mes collègues qui m'ont encouragée et avec qui j'ai eu une foule de conversations passionnantes qui m'ont permis de progresser. Je pense ici à Patrick Noël qui, avec sa grande culture épistémologique, m'a aidée plus d'une fois à jeter un regard nouveau sur certains aspects de mon mémoire qu'il a lu de la première à la dernière page, m'apportant des conseils avisés. Je pense également à Anne-Sophie Fournier-Plamondon, à Marylin Bernard, à Sabrina Dumoulin, à mes compagnons de bureau Stéphane Savard et Jérôme Boivin et, plus globalement, à tous ceux qui étaient de ma cohorte de projet de mémoire. J'adresse des remerciements particuliers à Johanne Daigle, qui m'a dirigée dans le cours projet de mémoire, pour son enthousiasme et ses conseils judicieux.

Merci aux producteurs d'opinion de la presse canadienne qui, par leur humour mordant et leur plume agile, ont été une source d'inspiration, à mon copain et à tous ceux qui m'ont soutenue au cours de mon cheminement à la maîtrise.

Enfin, je n'aurais pu penser et écrire ce mémoire de maîtrise avec autant de liberté sans les subventions du CRSH et du FQRSC, deux organismes merveilleux qui soutiennent les projets de recherche des jeunes chercheurs.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
TABLE DES MATIÈRES.....	iv
LISTE DES GRAPHIQUES.....	vi
 INTRODUCTION.....	 1
 PREMIER CHAPITRE : Une tentative d'éviter le divorce. Naissance des Plans A & B et analyse quantitative du corpus de sources.....	 16
 I. Les stratégies déployées par les responsables fédéraux à la suite du choc référendaire du 30 octobre 1995.....	 16
<i>1.1 Le concept de réconciliation appliqué au contexte canadien.....</i>	<i>17</i>
<i>1.2 Les temps durs : l'immédiat post-référendaire.....</i>	<i>21</i>
<i>1.3 Le Plan A ou une tentative timide de réconciliation.....</i>	<i>26</i>
<i>1.4 Le Plan B ou la confrontation.....</i>	<i>30</i>
 II. Présentation et analyse quantitative du corpus de sources.....	 36
<i>2.1 Sélection des articles et répartition selon la période temporelle et le type de producteurs d'opinion.....</i>	<i>38</i>
<i>2.2 Méthode d'analyse et analyse quantitative des sujets abordés et des représentations mises en lumière par le corpus de sources.....</i>	<i>43</i>
2.2.1 Analyse quantitative du corpus pour 1995.....	43
2.2.2 Analyse quantitative du corpus pour 1997.....	50
2.2.3 Bref tour d'horizon du corpus pour 1999.....	59
 DEUXIÈME CHAPITRE : Là où le fiel et le miel s'entremêlent. Présentation et mutations des représentations pour les trois périodes ciblées.....	 61
 I. L'immédiat post-référendaire : analyse du discours de presse pour les mois de novembre et de décembre 1995.....	 61
<i>1.1 La contestation du pouvoir en place.....</i>	<i>64</i>
<i>1.2 Représentations du Plan A.....</i>	<i>66</i>
1.2.1 Représentations de la société distincte : coquille vide ou concept opératoire ?... <i></i>	<i>67</i>
1.2.2 Représentations du droit de veto.....	76
1.2.3 Représentations de la décentralisation.....	77
<i>1.3 Représentations du Plan B.....</i>	<i>79</i>
<i>1.4 Traitement de la notion de réconciliation.....</i>	<i>85</i>

II. Les élections de 1997 : analyse du discours de presse de la campagne électorale et de ses lendemains.....	89
2.1 <i>L'échec de la gestion du dossier de l'unité nationale.....</i>	90
2.2 <i>La progression du Plan B.....</i>	97
III. Concrétisation du Plan B vers la fin de l'année 1999 : prudence ou provocation ? Analyse du discours de presse au moment du dépôt du projet de <i>Loi sur la clarté référendaire</i>.....	100
TROISIÈME CHAPITRE : Un dialogue à poursuivre : « mémoires inversées » et échec de la réconciliation au lendemain de la crise post-référendaire.....	108
I. Le phénomène des « mémoires inversées » à travers les usages du passé.....	109
II. Le nation-building canadien comme obstacle au rapprochement du Canada et du Québec.....	117
CONCLUSION.....	124
BIBLIOGRAPHIE.....	128

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 Type de producteurs d'opinion selon le journal, 1995.....	41
Graphique 2 Type de producteurs d'opinion selon le journal, 1997.....	41
Graphique 3 Type de producteurs d'opinion selon le journal, 1999.....	42
Graphique 4 Part du corpus occupée par chacun des quotidiens.....	42
Graphique 5 Représentation du Plan A selon le quotidien, 1995.....	47
Graphique 6 Représentation de la « société distincte » selon le quotidien, 1995.....	47
Graphique 7 Représentation du droit de veto selon le quotidien, 1995.....	48
Graphique 8 Représentation de la décentralisation selon le quotidien, 1995.....	48
Graphique 9 Représentation de l'instauration du Comité de l'unité nationale selon le quotidien, 1995.....	49
Graphique 10 Représentation du Plan B selon le quotidien, 1995.....	49
Graphique 11 Représentation du Plan A selon le quotidien, 1997.....	55
Graphique 12 Représentation de la « société distincte » selon le quotidien, 1997.....	55
Graphique 13 Représentation du droit de veto selon le quotidien, 1997.....	56
Graphique 14 Représentation de la décentralisation selon le quotidien, 1997.....	56
Graphique 15 Représentation de la gestion du dossier de l'unité nationale, 1997.....	57
Graphique 16 Représentation du Plan B selon le quotidien, 1997.....	57
Graphique 17 Représentation de l'encadrement du processus référendaire selon le quotidien, 1997.....	58
Graphique 18 Représentation de la fixation des termes de la sécession selon le quotidien, 1997.....	58
Graphique 19 Représentation de l'implication de la Cour suprême selon le quotidien, 1997.....	59

INTRODUCTION

Il s'agit bien d'un duel. D'un côté, c'est toujours un seul et même héros qui s'escrime : le Québec. De l'autre côté, le gouvernement fédéral est son principal opposant. [...] Les protagonistes s'essoufflent, observent une trêve, reprennent les hostilités, se livrent à des mises en forme solitaires, s'élancent, reculent, feignent, gagnent ou perdent des batailles, mais la victoire, que de part et d'autre ils espèrent, leur a jusqu'ici échappé¹.

Léon Dion

Les rapports entre le Canada et le Québec furent maintes fois abordés sous l'angle du conflit. Les sociétés canadienne et québécoise, bien qu'elles partagent un socle important de valeurs communes², n'entretiennent généralement ni la même interprétation du passé, ni les mêmes mythes, ni les mêmes symboles rassembleurs. Pour reprendre les termes du sociologue Guy Rocher, leurs trajectoires évoluent sous la forme de « mémoires inversées »³. Si les tensions ont jalonné le parcours historique des deux communautés politiques du pays, la vision du Canada solidement implantée par Pierre Elliott Trudeau qui, avec la *Charte canadienne des droits et libertés* et le multiculturalisme, contribue en partie à neutraliser la spécificité québécoise, n'a guère contribué à jeter un pont entre ce qui est appelé les « deux solitudes ». Et l'influence du mouvement souverainiste, agissant comme irritant au Canada anglophone, n'a pas non plus servi à résorber les tensions. Au cours des dernières décennies, le référendum québécois sur la souveraineté-association de 1980, l'échec de l'Accord du lac Meech en 1990, le référendum pancanadien de 1992 portant sur le renouvellement de la Constitution, le deuxième référendum québécois sur la souveraineté-partenariat de 1995 et, plus récemment, les débats soulevés par la reconnaissance de la nation québécoise par le gouvernement conservateur de Stephen Harper à l'automne 2006, révèlent que le malaise constitutionnel et politique entre le Québec et le Canada est loin d'être révolu.

¹ Léon Dion, *Le duel constitutionnel Canada/Québec*, Montréal, Boréal, 1995, p. 3.

² S'il n'en a pas toujours été ainsi, notamment à l'époque de Maurice Duplessis, le Québec francophone et le Canada anglophone se rejoignent aujourd'hui dans les idées libérales qu'ils partagent. Il y a quelques décennies, le Québec était représenté comme une société intolérante à l'extérieur de ses frontières, mais ce temps est désormais révolu. Comme le mentionne le philosophe Charles Taylor, « le Canada français a rejoint le « Canada anglais » ; plus précisément, on pourrait dire que les forces internes du Québec qui ont toujours lutté pour une société libérale l'ont emporté. » Certes, il y a des convergences de vision, d'idéologies, mais cela n'empêche pas les divergences d'être légion. Charles Taylor, « Convergences et divergences à propos des valeurs entre le Québec et le Canada », dans Charles Taylor, *Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, textes rassemblés et présentés par Guy Laforest, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1992, p. 182.

³ John Meisel, Guy Rocher et Athur Silver dir., *Si je me souviens bien. As I Recall. Regards sur l'histoire*, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), 1999, p. 3.

Tandis que certains intellectuels et responsables politiques anglo-canadiens tendent à nier le problème incarné par la place du Québec au sein du pays⁴, des chercheurs, des journalistes et des figures de la scène politique ont dénoncé la situation et appelé à la réconciliation. Ils ont cru que les intérêts du Canada et du Québec n'étaient point inconciliables et qu'une panacée existait afin de mettre un terme au « duel » canadien. Bien qu'ils soient souvent atténués dans la production intellectuelle, des gestes réconciliateurs furent posés. Plusieurs de ces gestes reçurent un accueil mitigé, notamment la volonté réconciliatrice du Premier ministre canadien Brian Mulroney qui, à la suite de la victoire du Non lors du premier référendum, se fit le porteur de « la grande réconciliation » représentée par l'Accord du lac Meech, ainsi que la manifestation d'amour du Canada anglophone envers le Québec à l'aube du deuxième référendum sur la souveraineté québécoise.

Le référendum du 30 octobre 1995 déchaîna les passions ; jamais les Québécois ne furent si nombreux à se rendre aux urnes. Les résultats serrés de cet épisode marquant de l'histoire canadienne et québécoise contemporaine laissèrent un goût amer tant aux souverainistes qu'aux fédéralistes, aux Québécois qu'au reste du pays. À la suite de cette grande manifestation du nationalisme québécois, les responsables politiques fédéraux, qui avaient retenu leur souffle pendant les derniers temps de la campagne, croyant la rupture imminente, se trouvèrent confrontés à une crise. En effet, les Québécois avaient été nombreux à exprimer leur insatisfaction. Les responsables fédéraux devaient donc trouver un moyen de ramener la province francophone dans le giron canadien sans choquer le reste du pays, parfois excédé par les « caprices » québécois. Ayant aiguisé les tensions entre le Québec francophone et le reste du Canada anglophone (ROC), le référendum de 1995 incarne un terrain fertile à l'étude des stratégies de réconciliation. S'attachant aux représentations de la gestion de la crise post-référendaire, ainsi qu'à l'espace occupé par la rhétorique de la réconciliation dans les représentations de la gestion de cette crise, notre étude s'inscrit dans le champ d'étude de l'histoire de la culture politique du Canada et du Québec contemporains.

⁴ C'est ce phénomène de négation du problème québécois que dénonce Christian Dufour dans son essai *Rétablir le principe fédéral : la place du Québec dans l'union sociale canadienne* : « Depuis le référendum québécois de 1995, la tendance lourde du système politique et intergouvernemental canadien est d'ignorer sinon de nier, contre toute évidence, l'existence même d'un problème québécois au sein du Canada. Pourtant, dans ce jeu de l'autruche réside peut-être un grand danger pour l'avenir du pays. Cette négation du problème québécois semble être devenue la norme dans les cercles du pouvoir à Ottawa, mais aussi dans les milieux intellectuels canadiens-anglais. » Christian Dufour, *Rétablir le principe fédéral : la place du Québec dans l'union sociale canadienne*, Montréal, IRPP, 2002, p. 23.

La réconciliation, un objet d'étude rarement appliqué au contexte canadien

Depuis les dernières décennies, une question a alimenté les recherches de multiples universitaires et les a poussés à porter leur regard au-delà des causes et de la dynamique d'un différend : Comment mettre un terme à un conflit ? Le champ de recherches que constituent les stratégies et les politiques de réconciliation est encore peu défriché, mais il rallie un nombre sans cesse croissant de chercheurs, majoritairement des politologues, qui analysent les mécanismes de résolution de conflits le plus souvent dans des espaces géopolitiques foncièrement différents du Canada. Des études furent consacrées aux moyens de rapprocher les trajectoires de partis profondément déchirés, études qui, bien qu'elles se soient attachées à des conflits marqués par des flambées de violence vives, mettent en lumière la variété des stratégies de réconciliation déployées par les responsables politiques ou les organismes nationaux. Certes, le conflit de basse intensité opposant le Québec et le reste du pays ne mena guère à des épanchements de sang, toutefois, la violence symbolique se fit forte et la division qui règne en matière de relations entre la société franco-québécoise et le Canada anglophone ne peut être occultée. Il s'avère donc pertinent de marcher dans la voie tracée par Léon Dion en analysant les relations Québec-Canada sous la lunette du conflit et, pour notre part, de la crise qui s'ensuivit à la suite d'octobre 1995.

Dans un collectif paru en 2004 sous le titre *From Conflict Resolution to Reconciliation*⁵, un groupe de chercheurs américains et israéliens issus de disciplines variées propose une réflexion à la fois théorique et pratique sur le concept de réconciliation. En plus de mettre en lumière les différents contextes propices à l'étude de ce concept, leurs articles soulignent les diverses stratégies de réconciliation ainsi que les obstacles pouvant nuire à l'efficacité de ces stratégies. Bien que l'ensemble des mécanismes de réconciliation explorés ne puisse être appliqué au contexte canadien, le cadre conceptuel développé dans *From Conflict Resolution to Reconciliation* s'avère pertinent pour notre étude. Dans *Politiques du pardon*⁶, la politologue française Sandrine Lefranc s'est interrogée sur les manières de sortir de l'impasse dans des régions où sévissent des conflits longs et meurtriers, soit l'Argentine, le Chili, l'Uruguay et l'Afrique

⁵ Yaacov Bar-Siman-Tov, *From Conflict Resolution to Reconciliation*, New York, Oxford University Press, 2004, 289 p.

⁶ Sandrine Lefranc, *Politiques du pardon*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, p. 295.

du Sud. Si son étude met particulièrement l'accent sur le rôle du pardon dans l'apaisement des divisions, elle contribue plus globalement à souligner comment s'articule la rhétorique de la réconciliation nationale pour poser un baume sur les différends.

S'attachant à un contexte plus rapproché de notre étude, le collectif *Faute et réparation au Canada et au Québec contemporains* offre une multitude de pistes de réflexion sur les usages publics du passé par les acteurs de la scène publique dans le dessein de régler des polémiques. Comme le souligne l'historien Martin Pâquet, « jamais le passé ne fut aussi présent dans les affaires politiques de la Cité⁷ » que depuis quelques années. L'ouvrage présente les divers visages que peuvent emprunter les références au passé dans un discours public qui se veut réconciliateur. Dans une perspective différente, plusieurs essais d'intellectuels québécois et canadiens constituent en eux-mêmes des appels à la réconciliation, des bouées de sauvetage aspirant à sortir le Canada et le Québec du cul-de-sac dans lequel ils sont engagés. Parmi ces essais, se trouvent notamment *Sortir de l'impasse : les voies de la réconciliation*⁸, dirigé par Guy Laforest et Roger Gibbins, *Rapprocher les solitudes*⁹ rassemblant les écrits de Charles Taylor ainsi que plusieurs autres¹⁰. Outre ces études qui appellent à la réconciliation plus qu'ils ne l'analysent, le concept de réconciliation appliqué au contexte canadien demeure une *terra incognita*, les chercheurs étant plus enclins à étudier les luttes constitutionnelles et politiques secouant les relations entre le Canada et le Québec qu'à porter leur regard sur les stratégies mises en œuvre par les responsables politiques afin de rapprocher les « deux solitudes ».

Le conflit de basse intensité entre le Canada et le Québec et le référendum québécois de 1995 : une production intellectuelle chargée d'émotivité

L'épisode référendaire québécois du 30 octobre 1995 s'imbrique dans l'ensemble plus englobant qu'incarnent les relations conflictuelles entre le Canada et le Québec. Le malaise imprégnant les rapports entre la société franco-québécoise et le reste du pays

⁷ Martin Pâquet dir., *Faute et réparation au Canada et au Québec contemporains. Études historiques*, Québec, Nota Bene, 2006, p. 15.

⁸ Roger Gibbins et Guy Laforest dir., *Sortir de l'impasse : les voies de la réconciliation*, Montréal, IRPP, 1998, 484 p.

⁹ Charles Taylor, *op. cit.*, 233 p.

¹⁰ André Burelle, *Le mal canadien : essai de diagnostic et esquisse d'une thérapie*, Saint-Laurent, Fides, 1995, 239 p., John E. Trent, Robert Young et Guy Lachapelle dir., *Québec-Canada : nouveaux sentiers vers l'avenir*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1996, 363 p.

s'enflamma à moult reprises, donnant ainsi naissance à des moments où les passions se déchaînèrent tels que les deux référendums québécois. Si la dimension conflictuelle qui régit les rapports Canada/Québec s'estompe à la suite de moments de crise, elle ne disparaît jamais complètement. Toujours latente, ses racines sont le fruit de vestiges coloniaux. Afin de comprendre l'origine du référendum de 1995 et ses suites, il s'avère essentiel de s'attacher à l'historiographie des relations tumultueuses et complexes entre le Canada et le Québec.

Dans l'essai politique *Le défi québécois*, plaidoyer pour la notion de « société distincte », paru en 1989, moment où l'échec de l'Accord du lac Meech semblait inévitable, Christian Dufour fut l'un des premiers intellectuels à attirer l'attention du public sur la « dynamique de pourrissement¹¹ » qui régit les relations Québec/Canada. L'originalité de sa thèse réside dans le fait qu'il explique les maux qui divisent le Québec et le Canada comme étant le fruit de legs impériaux ; selon lui, le pays n'est pas encore parvenu à s'émanciper complètement de la Conquête anglaise de 1763 et souffre des séquelles de cet épisode fondateur. L'essai de C. Dufour propose une solide analyse du fonctionnement du système politique canadien et, bien qu'il ait pris de l'âge, il est encore d'actualité. Il fut d'ailleurs réédité en 2000. En adoptant un ton provocateur, qui pousse à la réaction, C. Dufour est, comme l'a souligné le politologue Guy Laforest, un acteur-clef¹² du dialogue intellectuel entre le Québec et le Canada ; ses ouvrages peuvent donc être considérés non seulement comme des études, mais également comme des sources puisque, en tentant d'établir les bases d'un dialogue entre le Québec et le reste du pays, ils constituent en eux-mêmes une stratégie de réconciliation¹³. Reprenant certains éléments du discours du *Défi québécois*, l'essai *Trudeau et la fin d'un rêve canadien* de Guy Laforest met toutefois de l'avant une approche plus systématique qui s'alimente aux sources de la philosophie politique et de l'histoire des idées politiques¹⁴. S'inspirant des réflexions de J.G. Fichte et de John Locke, Laforest insiste sur le poids considérable de l'héritage du *nation-building* unitaire de Pierre Elliott Trudeau dans la détérioration des rapports entre le Québec et le Canada. Dans la même lignée, le politologue canadien-

¹¹ Christian Dufour, *Le défi québécois*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2000 (1989), p. 172.

¹² *Ibid.*, p. 139.

¹³ Ce n'est toutefois pas vers ce type de sources que sera orientée la recherche.

¹⁴ Guy Laforest, *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*, Sillery, Éditions du Septentrion, 1992, p. 17.

anglais Kenneth McRoberts, dans l'essai *Un pays à refaire*¹⁵, soutient que l'origine de l'impasse réside dans la stratégie d'unité nationale mise en place par Trudeau pour rassembler le pays d'un océan à l'autre en gommant la spécificité québécoise. Dans un ouvrage rigoureux et imposant, la juriste Eugénie Brouillet s'interroge à propos des possibilités d'épanouissement de l'identité culturelle québécoise dans le cadre de la fédération canadienne telle qu'elle a été originellement pensée et telle qu'elle a évolué¹⁶. À l'instar des auteurs précédents, elle pose un regard extrêmement critique sur le système fédéral actuel qui, engagé sous l'inspiration de Trudeau dans la voie de la centralisation depuis 1982, constitue une menace à l'expression de l'identité culturelle québécoise.

Adoptant un ton plus militant, des nationalistes fervents se sont également prononcés sur la question des relations houleuses entre le Canada et le Québec. C'est notamment le cas du philosophe Michel Seymour, qui, dans *Le pari de la démesure*¹⁷, témoigne de la fermeture du gouvernement fédéral à l'égard des requêtes des responsables politiques québécois depuis quelques années. Loin de laisser entrevoir des stratégies de réconciliation nationale efficaces, M. Seymour soutient que, en raison de l'autoritarisme antidémocratique mis de l'avant par le Canada au cours des dernières années, une refonte de la constitution canadienne s'avère impensable à l'aube du XXI^e siècle.

Présentant une position originale dans la façon d'aborder les relations Québec/Canada, le politologue Barry Cooper et l'historien David J. Bercuson incarnent dans leur ouvrage *Goodbye...et, bonne chance !*¹⁸ la voix des « angry Westerners » excédés par les revendications québécoises, qui rêvent à un Canada fort et uni montrant la porte au Québec. *Goodbye...et bonne chance !* nie l'existence de toute dualité au Canada, l'existence des deux peuples fondateurs ; il se veut un plaidoyer pour que le Canada intente des procédures de divorce avec le Québec.

Moment-clé de l'histoire de la culture politique du Québec et du Canada contemporains, le référendum de 1995 fit couler beaucoup d'encre. Des figures rattachées

¹⁵ Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire, l'échec des politiques canadiennes*, Montréal, Boréal, 1999, 248 p.

¹⁶ Eugénie Brouillet, *La négation de la nation. L'identité culturelle québécoise et le fédéralisme canadien*, Sainte-Foy, Septentrion, 2005, 478 p.

¹⁷ Michel Seymour, *Le pari de la démesure*, Montréal, L'Hexagone, 2001, 306 p.

¹⁸ David J. Bercuson et Barry Cooper, *Goodbye...et bonne chance !: les adieux du Canada anglais au Québec*, Montréal, Le Jour, 1991, 207 p.

à la scène politique, secouées par la tournure des événements, ont trempé leur plume dans le fiel afin de faire valoir leur interprétation des événements. Toutefois, si la plupart des analyses demeurent partisans, des études rigoureuses furent menées sur la campagne électorale ayant précédé le 30 octobre ainsi que sur les stratégies mises en place par les responsables politiques au lendemain de la tombée de l'issue du vote.

Dans *Point de rupture*¹⁹, le journaliste Mario Cardinal donne la parole aux politiciens ainsi qu'aux analystes politiques dans le dessein de broser un portrait riche des trente jours d'octobre qui menèrent au référendum sur la souveraineté du Québec de 1995. Son étude met en lumière ce qui se trama dans les coulisses de la scène politique pendant cette campagne chargée en émotions ; elle est donc essentielle afin de comprendre les lendemains douloureux de cet événement marquant de l'histoire du Canada et du Québec contemporains. Dirigé par Jack Jedwab, l'ouvrage *À la prochaine ? Une rétrospective des référendums québécois de 1980 et 1995*²⁰ offre une rétrospective des deux référendums portant sur la souveraineté du Québec à travers le regard d'observateurs privilégiés et d'acteurs de la scène politique canadienne et québécoise. Claude Ryan, Graham Fraser, Maurice Pinard, Stéphane Dion et Joseph Facal, entre autres noms, signent tous un article dans ce collectif. Les analyses présentées par cette rétrospective sont certes partisans toutefois, elles permettent de comprendre comment certains acteurs ayant participé de près ou de loin aux événements du 30 octobre 1995 ont vécu cet épisode marquant de l'histoire canadienne et québécoise contemporaine et ses lendemains amers. Les discours de souverainistes et de fédéralistes se côtoient au sein de l'ouvrage dirigé par Jack Jedwab, offrant ainsi un reflet des divergences d'interprétations en les deux options politiques qui se confrontent en sol québécois.

Si je me souviens bien. As I recall corrobore le discours tenu par Léon Dion dans le *Duel constitutionnel Québec/Canada* en interprétant les relations entre le Québec et le Canada comme un combat ponctuel. Offrant un angle d'approche singulier, il met en lumière les sensibilités différentes du Québec et du Canada anglais en reprenant 34 événements qui ont marqué le parcours historique des deux principales communautés linguistiques canadiennes et en montrant comment chacun de ces événements fut ressenti

¹⁹ Mario Cardinal, *Point de rupture Québec-Canada : le référendum de 1995*, Montréal, Bayard Canada, 2005. 386 p.

²⁰ Jack Jedwab dir., *À la prochaine ? : Une rétrospective des référendums québécois de 1980 et 1995*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 2000, 167 p.

par les Canadiens et les Québécois. Dans un chapitre au titre des plus évocateurs, « La réconciliation manquée », il explique la réponse lancée par le gouvernement fédéral à un Québec aspirant à une réforme du fédéralisme à la suite du référendum de 1995, réponse qui prit deux formes, le Plan A et le Plan B²¹. Le Plan B, qui signait l'adoption par le gouvernement fédéral d'une poigne de fer à l'égard des souverainistes, souleva un débat retentissant. Tandis que certains, notamment son instigateur, le responsable politique fédéral Stéphane Dion²², le considèrent non pas comme un affront, mais comme un pas dans la bonne direction, d'autres, parmi lesquels se trouvent les juristes Daniel Turp²³ et Andrée Lajoie²⁴, s'insurgent contre ce plan qui aspirerait à bâillonner les Québécois. Plusieurs ouvrages de Canadiens anglophones, renseignent également sur la nature des Plans A et B. L'ouvrage *The Struggle for Quebec*²⁵, du politologue Robert A. Young, dresse un tableau relativement détaillé des enjeux de cette stratégie post-référendaire à double visage des responsables fédéraux. Le collectif *The Referendum Papers: Essays on Secession and National Unity* renferme quant à lui deux articles²⁶ éclairants sur les origines des Plans A et B et sur leurs enjeux.

Au cours des dernières années, des ouvrages percutants et mitigés sont parus à propos de la controverse entourant l'implication – douteuse aux yeux de nombreux analystes – du gouvernement fédéral dans le camp du Non. Il y eut d'abord la trilogie *Le livre noir du Canada anglais*, dans laquelle le journaliste Normand Lester pose un regard extrêmement sévère sur le gouvernement fédéral qui depuis la naissance du pays ne montre, à ses yeux, que du mépris à l'égard de la société québécoise. Le chapitre intitulé « Le référendum de 1995 : le temps des hypocrites » met en lumière les « fraudes et les

²¹ John Meisel, Guy Rocher et Athur Silver dir., *op. cit.*, 1999, p. 335.

²² Stéphane Dion défend sa position dans son livre *Le pari de la franchise : discours et écrits sur l'unité canadienne*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1999, 273 p.

²³ Dans son ouvrage *La nation bâillonnée : la plan B ou l'offensive d'Ottawa contre le Québec*, Daniel Turp propose une analyse décapante des différents aspects du plan B, plan B qui, selon lui, loin de satisfaire aux revendications d'autonomie et de renouvellement du fédéralisme, contribue à restreindre les pouvoirs du Québec, en entourant notamment la souveraineté. Pour notre part, nous nous rattachons plus à la conception de D. Turp. Daniel Turp, *La nation bâillonnée : le plan B ou l'offensive d'Ottawa contre le Québec*, Montréal, VLB, 2000, 271 p.

²⁴ Andrée Lajoie, « La Loi sur la clarté dans son contexte », dans Alain G. Gagnon dir., *Québec : État et société*, Tome 2, Montréal, Québec/Amérique, 2003, p. 175-189.

²⁵ Robert A. Young, *The Struggle for Quebec*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1999, 210 p.

²⁶ Alan C. Cairns, « Looking into the Abyss: The Need for a Plan C » ainsi que Patrick J. Monahan, Michael J. Bryant et Nancy Côté, « Coming to Terms with Plan B: Ten Principles Governing Secession », dans David R. Cameron dir., *The Referendum Papers: Essays on Secession and National Unity*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, 430 p.

magouilles²⁷ » du Canada anglophone qui prône la devise « la fin justifie les moyens » en désirant mener à tout prix les séparatistes vers la défaite. Suivant la voie tracée par Lester, le souverainiste Robin Philpot décrie, dans *Le référendum volé*, ce qu'il juge comme l'attitude pernicieuse et malhonnête du Canada lors du référendum de 1995. En finançant outrageusement le comité du Non, les instances fédérales ont « allègrement violé [...] le droit fondamental de la nation québécoise à décider librement de son avenir²⁸ », soutient-il. Les deux essais de Lester et Philpot, plus polémistes que rigoureux, témoignent de la hargne entretenue par leurs auteurs souverainistes à l'égard d'un Canada qui n'aspire à leurs yeux qu'à noyer la spécificité de l'identité québécoise.

Problématique

Devant la production intellectuelle des relations Canada/Québec et du référendum de 1995, des constats s'imposent. D'une part, dernière grande manifestation du nationalisme québécois, le deuxième épisode référendaire constitue un sujet qui suscite encore aujourd'hui des réactions vives. Les études qui s'y sont consacrées sont souvent teintées des émotions et de l'allégeance politique de leurs auteurs – le plus souvent engagés sur la scène politique – qui vont jusqu'à occulter certains faits afin de faire valoir leur lecture des événements. D'autre part, si la dimension conflictuelle qui régit les rapports Canada/Québec est mise en lumière dans l'historiographie, la volonté réconciliatrice des responsables politiques est majoritairement occultée par les auteurs, souvent trop occupés à chercher un coupable au mal canadien. Des intellectuels, parmi lesquels se trouvent notamment Christian Dufour, Charles Taylor et Guy Laforest, ont exploré plusieurs pistes afin de trouver une panacée à même de résorber l'impasse. Et cette volonté réconciliatrice se reflète chez les responsables politiques qui ont mis en place des stratégies de réconciliation afin de jeter un pont entre les « deux solitudes ». L'objectif du présent mémoire est de s'attacher à la nature des stratégies mises en œuvre par les responsables politiques fédéraux au lendemain du référendum québécois de 1995. Nous chercherons donc à voir comment les stratégies élaborées par l'État fédéral à la suite du référendum de 1995 furent représentées par les producteurs d'opinion des quotidiens canadiens et si elles ont permis d'atteindre le renforcement de l'unité nationale. Nous chercherons également à voir si les stratégies déployées par le

²⁷ Normand Lester, *Le livre noir du Canada anglais*, volume II, Montréal, Les Éditions des Intouchables, 2002, p. 164.

²⁸ Robin Philpot, *Le référendum volé*, Montréal, Les Éditions des Intouchables, 2005, p. 199.

gouvernement Chrétien ont participé à une logique de réconciliation et s'il existe un écart significatif entre les représentations des quotidiens francophones et anglophones.

Les rapports complexes entre le Canada et le Québec qui se sont tissés au cours des dernières décennies ne peuvent être parfaitement compris sans s'attacher à l'étude du moment phare que représente le référendum de 1995 et plus particulièrement à ses suites, négligées par la littérature scientifique produite sur le sujet. L'étude des représentations de la gestion de la crise post-référendaire permet non seulement de raffiner notre compréhension et notre conception des rapports Canada/Québec, elle révèle également des renseignements pertinents sur la perception des responsables politiques et de leur rôle, sur le *nation-building* canadien qui s'est opéré au cours des dernières décennies, sur le rôle important des références au passé dans la lecture du présent et sur la compréhension des événements distincte entretenue par les Québécois francophones et les Canadiens anglophones.

Le cadre temporel du mémoire s'étend du lendemain du 30 octobre 1995 au 18 décembre 1999, moment où fut déposé le projet de *Loi sur la clarté référendaire* à la Chambre des communes. Étant donné la contemporanéité du sujet et le tollé soulevé par le scandale des commandites, les archives concernant le référendum de 1995 et ses suites ne sont guère accessibles. Nous ne nous attacherons donc non pas aux stratégies mises en place afin de gérer les lendemains référendaires tumultueux en tant que telles, mais plutôt aux représentations qu'entretiennent les producteurs d'opinion de la presse canadienne de ces stratégies. Notre étude relève du monde des idées, où, comme en atteste Martin Pâquet,

les personnes vont se construire une réalité sociale double, à la fois vécue et perçue. D'un côté, les phénomènes prennent une teinte objective, partagée par les autres individus, constituant cette réalité de tous les jours. D'un autre côté, dans un processus de socialisation filtrant les informations, en partageant des codes de communications, en interprétant les faits et les événements, les personnes vont percevoir le monde sous un regard subjectif²⁹.

C'est à cette réalité perçue, au domaine des interprétations, de la subjectivité – une subjectivité qui s'objective toutefois en menant à la compréhension du réel – et de la perception que s'enracinera notre recherche, centrée sur les représentations des stratégies

²⁹ Martin Pâquet, « Le fleuve et la cité, représentations sur l'immigration et esquisses d'une action de l'État québécois, 1945-1968 », thèse de doctorat, Sainte-Foy, Université Laval, 1995, p. 5.

mises en place par les responsables fédéraux dans la période post-référendaire, représentations qui abondent dans les quotidiens canadiens.

L'objet d'étude que constituent les représentations sociales fut initié par Émile Durkheim qui, en 1895, fut le premier à les identifier « comme productions mentales sociales relevant d'une étude de l'idéation collective³⁰ ». Longtemps tombées dans l'oubli, les représentations sociales furent élevées, sous l'inspiration des travaux de Serge Moscovici qui en réactualisèrent l'analyse, au rang d'objet d'étude central pour les sciences humaines dans les dernières décennies du XX^e siècle³¹, ralliant ainsi autour de cette notion un nombre sans cesse croissant de chercheurs issus d'une variété de disciplines. Définies par Denise Jodelet comme une « forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social »³², les représentations sociales, qui sont véhiculées dans les discours, et propagées par les messages et les images médiatiques, fournissent les outils nécessaires à appréhender la réalité³³. Mouvantes, elles deviennent toutefois aussi concrètes que l'objet ou l'idée qu'elles représentent³⁴. Elles nous permettront donc d'accéder à l'univers des lendemains référendaires, des stratégies de gestion de la crise et de la place occupée par la réconciliation dans la gestion de ces stratégies à travers le regard que posent les producteurs d'opinion de la presse canadienne sur les événements d'octobre 1995 et ses suites. Des articles, où les efforts réconciliateurs déployés par les responsables politiques sont décrits de manière positive voire élogieuse sont un indicateur significatif du succès de ces efforts, tandis que d'autres articles, dénigrant tout travail réconciliateur accompli par les gouvernants ou appelant à la réconciliation devant le vide politique entourant la question des relations entre le Québec et le Canada, se veulent quant à eux un indice de l'échec des stratégies et de la réconciliation.

³⁰ Denise Jodelet, « Représentations sociales : un domaine en expansion », dans Denise Jodelet dir., *Les représentations sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994 (1989), p. 36.

³¹ *Ibid.*, p. 36.

³² *Ibid.*, p. 36.

³³ Martin Pâquet, *op.cit.*, p. 7.

³⁴ David Freedberg, *The Power of Images. Studies in the History and Theory of Response*, Chicago et Londres, The University of Chicago Press, 1989, p. 438.

Hypothèse

Perçues le plus souvent de manière négative par les producteurs d'opinion de la presse, les stratégies déployées par les responsables fédéraux lors de la période de divisions qui suivit le 30 octobre 1995 n'ont que partiellement atteint leurs objectifs d'unité nationale. Le Plan B a pris progressivement le dessus sur le Plan A. La conciliation a été supplantée par une stratégie perçue comme agressive par une majorité de producteurs d'opinion, surtout les Québécois francophones.

La façon avec laquelle les responsables politiques ont élaboré leurs stratégies, sans engager de dialogue avec leur électorat, ne pouvait contribuer pleinement à la réconciliation nationale qui nécessite certes une volonté politique, mais qui exige également l'apport et la contribution des citoyens. En fait, il semblerait que les responsables politiques n'ont pas réussi – ou simplement pas témoigné de la volonté nécessaire – à rallier les citoyens. Ils ont plutôt témoigné d'une démarche unilatérale et ont confié l'avenir du pays entre les mains des juges.

De plus, l'éclatement des représentations concernant les stratégies mises en place au lendemain du référendum de 1995 et le phénomène de « mémoires inversées » observé, qui témoigne du fait que peu de choses ne soient objet de consensus, permet de voir qu'il y a non seulement un écart entre les représentations partagées par les Canadiens anglophones et les Québécois francophones, mais qu'il y a un rejet des politiques instaurées par les responsables politiques qui ne parviennent que rarement à obtenir des mots en leur faveur. Dans ce contexte marqué par l'absence de consensus et la remise en question du pouvoir, le tableau de la réconciliation apparaît comme étant bien sombre.

Description et justification du corpus

Il importe que les Québécois, affirme le très nationaliste Michel Sarra-Bournet de l'École nationale d'administration publique, [...] connaissent l'opinion canadienne-anglaise afin d'avoir une idée plus précise des lendemains du référendum³⁵. Il importe tout autant, pourrions-nous ajouter, qu'ils connaissent

³⁵ Michel Sarra-Bournet, «Le discours du Canada anglais à l'approche du référendum», dans *L'impact référendaire*, Guy Lachapelle et al. dir., Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1995, p. 137, cité par Jean Levasseur, *Anatomie d'un référendum (1995)*, Montréal, XYZ éditeur, 2000, p. 22.

*adéquatement les tendances de leurs propres quotidiens, francophones et anglophones [...]*³⁶.

Le corpus de sources permettant de documenter l'efficiace et la nature des diverses stratégies déployées par les responsables politiques au lendemain de la deuxième secousse référendaire est formé de cinq journaux offrant un panorama de la diversité des représentations de la gestion des suites de cet épisode marquant. La représentation d'une même réalité recevant un traitement journalistique distinct selon le journaliste ou la langue d'origine du média, les recommandations lancées par Michel Sarra-Bournet et Jean Levasseur, qui rappellent l'importance d'explorer l'opinion du Canada anglophone sans négliger l'opinion de la société québécoise dans l'étude des référendums, méritent d'être prises en compte. Dans le dessein de constituer un portrait représentatif de la diversité idéologique concernant les façons de concevoir les rapports Canada/Québec, nous avons sélectionné deux quotidiens québécois francophones, un journal anglo-québécois et deux journaux rejoignant principalement un public anglo-canadien – *La Presse*, *Le Devoir*, *The Gazette*, *The Globe and Mail* et *The Toronto Star*³⁷. Les quotidiens retenus, en raison des limites imposées par le cadre d'un mémoire, ne couvrent guère l'ensemble du territoire canadien ; ils se concentrent au Québec, cœur du débat entourant la souveraineté, et en Ontario, où se trouvent les principaux quotidiens de masse du Canada en raison de leur tirage.

Certes, ce corpus offre un éventail bien incomplet de la pléthore de sources disponibles sur la scène canadienne en ce qui a trait aux lendemains houleux d'octobre 1995. Et devant l'imposante masse d'informations disponible sur le sujet en raison de sa proximité – multiples journaux et publications, articles de périodiques, médias radiophoniques et télévisuels –, des choix se sont imposés. Suivant les traces du littéraire Jean Levasseur qui, dans son ouvrage *Anatomie d'un référendum (1995)*, s'est attaché au discours présent dans les journaux lors de la campagne référendaire et de Maryse Souchard³⁸, qui a consacré son doctorat à l'image des syndicats au Québec à travers le discours de presse, nous nous en sommes tenus à la presse écrite. Nous avons donc tenté de constituer un corpus représentatif en ne retenant que des journaux rejoignant un public

³⁶ *Ibid.*, p. 22.

³⁷ En ce qui a trait à la méthode de sélection des articles, la base de données Eureka.cc a été utilisée pour *La Presse* et *Le Devoir*, la base de données Factiva pour *The Toronto Star* et les microfilms pour *The Gazette* et *The Globe and Mail*.

³⁸ Maryse Souchard, *Le discours de presse : l'image des syndicats au Québec (1982-1983)*, Montréal, Éditions du Préambule, 1989, 263 p.

relativement significatif et témoignant de la diversité canadienne – sur le plan des orientations politiques plutôt que sur le plan géographique. Étant donné l'ampleur du cadre temporel de la recherche, qui s'étend du 31 octobre 1995, soit le lendemain du référendum, au 18 décembre 1999, jour du dépôt du projet de loi sur la clarté référendaire à la Chambre des communes, et le nombre pharamineux d'articles concernant le débat constitutionnel, les relations fédérales-provinciales, l'unité nationale à la suite du 30 octobre 1995, il s'avère ardu dans le cadre d'un mémoire d'explorer l'ensemble de ce qui a été écrit dans les cinq quotidiens sur notre sujet. Nous avons donc choisi de nous limiter aux articles où s'expriment les opinions de l'auteur qui incarnent un terreau fertile à l'analyse des représentations, c'est-à-dire aux éditoriaux³⁹, chroniques, courrier des lecteurs et lettres de producteurs d'opinion externes.

Il faut toutefois prendre conscience des limites de ce type de sources. D'abord, les éditoriaux restent des textes d'opinions qui, si influent soit l'éditorialiste, présentent la lecture des événements exprimée par un individu ou un journal⁴⁰ – d'où l'importance d'explorer plusieurs journaux et de retenir des textes non seulement d'éditorialistes, mais également du public afin d'obtenir un corpus varié. Toutefois, la barrière la plus imposante est temporelle : les opinions présentes dans les journaux ne peuvent être des plus élaborées et des plus fouillées en raison le temps limité dont disposent les éditorialistes et les chroniqueurs afin de pondre une opinion. Afin d'extirper la substantifique moelle des éditoriaux et des autres textes d'opinion issus des quotidiens retenus, la méthode d'analyse du corpus recèle à la fois une dimension quantitative,

³⁹ Comme le souligne le politologue Guy Lachapelle, dans l'ouvrage *Claude Ryan et la violence du pouvoir*, « la page éditoriale constitue un élément important du rouage d'une entreprise de presse, car c'est là qu'elle s'engage politiquement, surtout en campagne électorale, référendaire ou lors d'événements sociaux majeurs. L'éditorial parle au nom de l'entreprise de presse, ce qui peut provoquer des soubresauts entre le personnel et la direction d'un journal, comme entre lecteurs et l'équipe éditoriale ». L'éditorialiste sort du carcan habituel dans lequel sont confinés les journalistes, résignés à ne s'en tenir qu'aux faits, afin de défendre sur la scène publique ses orientations politiques et d'influencer les gouvernements ; il établit un contact avec le lectorat et les responsables politiques qui peuvent tous deux réagir à ses propos par l'envoi d'une lettre. L'éditorial incarne donc le lieu de débat par excellence d'un journal ; c'est dans ses lignes que se dégagent les représentations des événements et que prend forme la ligne de pensée du journal. Comme nous nous attachons aux représentations des stratégies de gestion de la crise post-référendaire et non aux faits en tant que tels, c'est-à-dire à comment la crise fut exactement gérée, les éditoriaux – ou autres textes d'opinion contenus dans les journaux – sont propices à fournir une matière dense. Guy Lachapelle, *Claude Ryan et la violence du pouvoir, Le Devoir et la crise d'octobre 1970 ou le combat des journalistes démocrates*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 18.

⁴⁰ Comme en témoigne Guy Lachapelle, « tous les journalistes n'ont pas le même accès à la page éditoriale » ; ils doivent posséder une certaine notoriété et leur pensée doit s'accorder à l'orientation définie par le quotidien. S'exerce donc de par la sélection de l'éditorialiste une certaine censure qui témoigne du fait que toutes les opinions ne sont pas nécessairement les bienvenues dans la page électorale. *Ibid.*, p. 18.

élaborée dans le premier chapitre et une dimension qualitative, explorée dans le deuxième chapitre.

Plan de travail

Le présent ouvrage se divise en trois chapitres. Le premier est consacré à une description de la stratégie post-référendaire déployée par le gouvernement de Jean Chrétien et à une présentation détaillée du corpus de sources, avec une première analyse de nature quantitative. Le deuxième chapitre constitue une analyse qualitative du corpus. Il donne principalement la parole aux producteurs d'opinion des cinq quotidiens retenus afin de mettre en lumière la diversité des représentations pour chacune des trois périodes investiguées ainsi que leurs mutations à travers le temps. Enfin, le dernier chapitre fait le bilan de ces représentations et montre ce qu'elles révèlent de l'espace politique canadien contemporain.

PREMIER CHAPITRE

Une tentative d'éviter le divorce

Naissance des Plans A & B et analyse quantitative du corpus de sources

I. La stratégie déployée par les responsables fédéraux à la suite du choc référendaire du 30 octobre 1995

*Il y a deux miracles dans l'histoire du Canada.
Le premier c'est la survivance du Canada français,
et le second, la survivance du Canada ⁴¹.*

Frank R. Scott

Bien qu'il ne fût que rarement déchiré par des rivalités marquées d'effusion de sang, le Canada demeure un espace de conflits. Il existe un écart – relatif et élastique il faut le préciser – entre la culture politique des Anglo-canadiens⁴² et la culture politique des Franco-québécois, les deux groupes culturels entretenant une conception divergente l'un de l'autre et donnant une interprétation distincte aux événements ayant ponctué leur trajectoire historique. Pour reprendre une métaphore omniprésente dans la littérature abordant les relations entre le Canada anglophone et le Québec, deux époux en discord évoluent à l'intérieur des frontières canadiennes. Leurs dissensions ont mené à des tensions et des affrontements empruntant des formes différentes depuis la promulgation de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867. En 1952, au moment où le poète et intellectuel anglo-québécois Frank R. Scott, bâtisseur de ponts entre les Canadiens anglophones et les Québécois francophones⁴³, écrivait les lignes se trouvant en exergue, la survivance du Canada apparaissait comme un miracle. Depuis, la situation ne s'est guère améliorée ; au contraire, aux yeux de plusieurs observateurs, elle s'est même

⁴¹ Frank R. Scott, « Canada et Canada français », *Esprit*, septembre 1952, p. 178.

⁴² Selon le sociologue Guy Rocher, les cultures politiques du Québec et du reste du Canada ont emprunté des chemins divergents au cours des dernières décennies : « elle me fait constater une fois de plus combien, au cours des vingt-cinq dernières années, l'écart est allé grandissant entre ce que j'appellerais la culture politique (d'autres parleraient ici d'idéologie) des souverainistes et celle des fédéralistes, et plus globalement entre celle du Québec (toutes options confondues) et celle du reste du Canada. Les interprétations données aux mêmes faits, événements, symboles sont devenues de plus en plus divergentes. Les arguments se croisent, presque sans se heurter. » Guy Rocher, « Préface », dans Marc Brière dir., *Le goût du Québec : l'après référendum, 1995 : des lendemains qui grincent...ou qui chantent ?*, Ville LaSalle, Éditions Hurtubise, 1995, p. 10-11.

⁴³ Guy Laforest, *op. cit.*, p. 86.

dégradée⁴⁴, particulièrement lorsque la vision du Canada de Pierre Elliott Trudeau fut consacrée, symbolisée par le rapatriement unilatéral de la Constitution ainsi que par l'insertion de la *Charte canadienne des droits et libertés* au sein de ladite Constitution en 1982⁴⁵. L'échec des Accords de Meech (juin 1990) et de Charlottetown (1992), ainsi que la conférence de Calgary (1997) constituent tous des moments d'intensité dans le débat Canada/Québec au cours des dernières décennies. Autant de combats, autant de rendez-vous manqués avec la réconciliation.

1.1 Le concept de réconciliation appliqué au contexte canadien

Les mouvements sécessionnistes ont ponctué l'histoire du Canada. Si la dynamique du conflit est solidement enracinée en sol canadien, la dynamique de la réconciliation est également présente. Toutefois, les efforts consentis à la réconciliation nationale passèrent souvent plus sous silence que les rivalités opposant le Canada anglophone et le Québec. Pourtant, maintes initiatives réconciliatrices ont été tentées depuis la fondation du pays, empruntant une myriade de visages allant de l'initiative personnelle entreprise par des auteurs, des universitaires⁴⁶ ou des organismes et des groupes de citoyens⁴⁷, à l'initiative gouvernementale. Cependant, avant d'aborder brièvement les initiatives réconciliatrices ayant pris forme au Canada, il s'avère pertinent de définir le concept de réconciliation dans le contexte canadien, un concept plus souvent

⁴⁴ C'est du moins l'opinion du politologue Christian Dufour qui, en 1989, au moment où l'échec de l'Accord du lac Meech apparaît irrévocable, pose la question suivante : « Et si le problème s'avérait de plus en plus incontournable et insoluble ? ». Quelques lignes plus loin, il souligne l'impasse de la situation politique : « Or, au-delà de l'Accord du lac Meech, il n'existe plus en 1989 de solution politique à l'horizon. » Christian Dufour, *Le défi québécois, op. cit.*, p. 166. À l'aube de la fin de Meech, l'avenir semblait nimbé d'obscurité et rien ne laisse présager des éclaircies dans les écrits subséquents de Dufour. Le politologue Kenneth McRoberts abonde dans le même sens que Dufour en mentionnant que « sur la question fondamentale de savoir comment réviser la Constitution afin que le Québec puisse la ratifier, le Canada anglais et le Québec francophone sont plus divisés que jamais. » Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 9. Le sociologue Guy Rocher écrit, quant à lui, en 1995, que le pays assiste à une « montée des esprits observable au cours des quinze dernières années. » Guy Rocher, *op. cit.*, p. 10.

⁴⁵ K. McRoberts ne ménage pas ses mots à l'égard du rapatriement unilatéral de la Constitution ; il parle de « l'erreur fatale de 1982 ». Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 8.

⁴⁶ Fondé en 1972, l'Institut de Recherche en politiques publiques (IRPP) regroupe des chercheurs de toutes allégeances politiques qui réfléchissent au moyen de sortir le Canada de l'impasse constitutionnelle dans laquelle il est plongé depuis des décennies. Voir Guy Laforest et Roger Gibbins dir., *Sortir de l'impasse, les voies de la réconciliation*, Montréal, IRPP, 1998, 484 p.

⁴⁷ Aux dires de John Meisel, l'implication des organismes et des citoyens visant à faire progresser le débat sur l'unité canadienne prit une diversité de visages. En effet, il y eut « des milliers d'initiatives visant à accroître les contacts entre les deux communautés et à manifester la bonne volonté, grâce à des visites, des échanges et des jumelages entre municipalités, ou encore grâce à des projets comme celui de ce camionneur qui fit imprimer des autocollants à apposer sur les pare-brise et les pare-chocs, et sur lesquels on pouvait lire « Mon Canada inclut le Québec ». Ces efforts populaires étaient autant le fait d'organismes existants que de nouveaux regroupements créés à cette fin. » John Meisel, *Si je me souviens bien. As I Recall. Regards sur l'histoire*, p. 341-342.

appliqué aux conflits hautement violents qu'aux conflits de basse intensité à l'instar de l'impasse canado-québécoise. En fait, aucune étude ne propose une définition précise de ce en quoi consiste la réconciliation nationale dans le cadre des différends Canada/Québec. Toutefois, des pistes de réflexion sur la nature de la réconciliation sont présentes dans la littérature scientifique abordant les relations canado-québécoises. Selon l'ouvrage *Sortir de l'impasse. Les voies de la réconciliation*, la réconciliation passe par « l'impérieuse nécessité d'un compromis dans la saga constitutionnelle Québec-Canada⁴⁸. » Dans le collectif *Québec-Canada. Nouveaux sentiers vers l'avenir*, le politologue John E. Trent propose quelques clés visant l'harmonisation des rapports entre les collectivités ethniques diverses cohabitant au sein d'une fédération. Autrement dit, il avance des solutions permettant à la diversité d'évoluer dans l'unité. Parmi les éléments qu'il met en lumière, se trouvent notamment plusieurs points qui mettent l'accent sur le « *vouloir vivre ensemble* », sur l'importance de la négociation et la mise en place d'initiatives communes. En somme, Trent souligne que

les relations relativement harmonieuses entre les collectivités ethniques au sein des fédérations semblent devoir s'appuyer sur une culture politique qui non seulement accepte les différences, mais les prime, même si cela entraîne des tensions et des antagonismes à l'occasion. L'harmonie des relations exige aussi la reconnaissance que la protection de ces différences doit être enchâssée dans les institutions politiques et juridiques⁴⁹.

Les auteurs de l'ouvrage *L'idée de la réconciliation dans les sociétés multiculturelles du Commonwealth*, qui s'appuient sur les exemples de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande dans les années 1990, soutiennent, quant à eux, que «réconcilier, c'est fédérer les différences créées ou alourdies par le processus colonial, pour tenter d'exprimer une diversité citoyenne porteuse de renouveau⁵⁰. » Réconcilier, c'est donc faire en sorte qu'une diversité originellement porteuse de conflit se métamorphose en diversité créatrice. Dans un autre passage, les auteurs du même ouvrage mettent de l'avant la dimension collective du processus de réconciliation, ainsi que le rôle prépondérant des responsables politiques dans le cadre d'un tel processus : « la réconciliation suppose un acte de « gouvernance », avant d'être acte de « citoyenneté ». Dans tous les cas, il s'agit d'un acte collectif et volontariste débouchant sur des politiques défendues par les gouvernements en place, qui doivent remporter l'adhésion

⁴⁸ Guy Laforest et Roger Gibbins dir., *op. cit.*, p. 1.

⁴⁹ John E. Trent, « Québec-Canada: nouveaux sentiers vers l'avenir », dans John E. Trent *et al.*, *op. cit.*, p. 27-28.

⁵⁰ Martine Piquet, Jean-Claude Redonnet et Francine Tolron, *L'idée de réconciliation dans les sociétés multiculturelles du Commonwealth. L'exemple de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande dans les années 1990*, Paris, Armand Colin, 2002, p. 1.

démocratique d'une nation⁵¹. » S'attachant aux mécanismes de la réconciliation dans des espaces touchés par des conflits violents, l'ouvrage *From Conflict Resolution to Reconciliation* propose une définition vaste, mais pertinente, du concept de réconciliation : « *In its simplest form, reconciliation means restoring friendship and harmony between the rival sides after conflict resolution, or transforming relations of hostility and resentment to friendly and harmonious ones*⁵². » Ces quelques commentaires sur la notion de réconciliation permettent d'avancer que celle-ci passe par l'amendement d'une harmonie brisée. Transposée au contexte canadien, la réconciliation incarne les initiatives permettant d'atteindre des relations cordiales entre le Québec et le reste du pays. Autrement dit, elle représente les entreprises permettant d'atteindre la cohésion de l'unité nationale, tout en respectant la diversité qui caractérise l'espace canadien. Ce processus est d'une importance non négligeable afin que l'espace politique canadien ne soit plus sclérosé, comme il l'a été de nombreuses fois dans le passé, par les conflits Canada/Québec. Les responsables politiques occupent certes un rôle clé en matière de réconciliation toutefois, les stratégies proposées doivent être l'objet d'un consensus, car elles ne peuvent être exécutées sans l'accord et l'apport des citoyens ; elles doivent leur parler afin de les rassembler autour d'un objectif commun. Les élites intellectuelles et politiques anglo-canadiennes et québécoises ne s'entendant guère sur les moyens à développer afin de préserver le Québec dans le giron canadien, la réconciliation serait représentée par un ensemble de mesures permettant au Québec de se sentir épanoui à l'intérieur des frontières canadiennes, en évitant que cela ne heurte les sensibilités du reste du Canada.

Bien qu'elle se soit faite discrète dans la littérature produite au sujet des relations entre le Canada et la province francophone, la réconciliation laissa sa marque dans l'histoire canadienne et québécoise, surtout depuis la crise de la conscription. Les traces de réconciliation sont des plus riches : de romans porteurs d'espoir réconciliateur, à l'image de l'œuvre de Hugh MacLennan, *Deux solitudes*⁵³, en passant par les multiples traductions d'écrits québécois afin d'élargir les horizons des Canadiens anglophones sur la réalité du Québec francophone et *vice versa*, aux collectifs rassemblant chercheurs et

⁵¹ *Ibid.*, p. 3.

⁵² Yaacov Bar-Siman-Tov ed., *op. cit.*, p. 4.

⁵³ Hugh MacLennan, *Deux solitudes*, Québec, Bibliothèque québécoise, 1992 (1945), 740 p.



responsables politiques tous azimuts traçant les voies de la réconciliation au Canada⁵⁴, les entreprises novatrices se succédèrent. Toutefois, le cœur de notre propos touche moins à ces initiatives personnelles ou collectives qu'aux initiatives gouvernementales, provenant plus précisément de l'ordre fédéral, visant à harmoniser les « deux solitudes ». Parmi ces initiatives, l'une des plus marquantes au cours des dernières décennies de par l'échec cuisant qui s'ensuivit, est incarnée par l'Accord du lac Meech, par lequel le Premier ministre Brian Mulroney se fit porteur de la « grande réconciliation »⁵⁵. En fait, les années 1990 furent marquées par une série de rondes constitutionnelles aspirant à intégrer le Québec dans la Constitution. Toutefois, les échecs répétés de l'ensemble de ces efforts pour bâtir des ponts entre le Québec et le reste du pays laissèrent un goût amer dans la bouche de plusieurs Québécois, qui se sentirent plus que jamais incompris et rejetés par leur propre pays. Les lendemains de Meech, qui constituait la proposition la plus ambitieuse de cette série d'initiatives constitutionnelles en raison du statut de « société distincte » qu'il offrait au Québec, furent particulièrement douloureux pour les Québécois, comme l'explique le politologue Kenneth McRoberts : « le rejet par les Canadiens anglais de l'Accord, et surtout de la disposition reconnaissant la société distincte, fut perçu comme le rejet du Québec lui-même⁵⁶. »

Si la discorde entre le Canada et le Québec fut forte après l'écroulement de l'Accord du lac Meech, elle atteignit toutefois un degré d'intensité incomparable au crépuscule du 30 octobre 1995, au moment du deuxième épisode référendaire portant sur la souveraineté du Québec. Tandis que McRoberts évoque les tensions exacerbées entre le Canada anglophone et le Québec⁵⁷, le sociologue politique John F Conway parle du

⁵⁴ Il est à noter que plusieurs de ces collectifs ont vu le jour au lendemain du référendum de 1995, ce qui témoigne de la rupture et du malaise qu'ont impliqué cet événement et du besoin de parler de réconciliation qui s'ensuivit, un besoin ressenti tant au Canada anglophone qu'au Québec. Parmi ces ouvrages se trouvent notamment celui dirigé par Marc Brière, *Le goût du Québec : l'après référendum, 1995 : des lendemains qui grincent...ou qui chantent ?* (1996), *Québec-Canada : nouveaux sentiers vers l'avenir*, le collectif sous la direction de John E. Trent, Robert Young et Guy Lachapelle (1996), ainsi que deux initiatives de l'Institut de recherche en politiques publiques : *Si je me souviens bien. As I Recall. Regards sur l'histoire* (1999) et l'ouvrage dirigé par Guy Laforest et Roger Gibbins, *Sortir de l'impasse. Les voies de la réconciliation* (1998).

⁵⁵ Aux dires du sociologue Guy Rocher, Brian Mulroney « prit ouvertement la cause du Québec et se fit le promoteur de la grande réconciliation, en proposant de sortir le Québec de son isolement, de lui redonner son rang dans le Canada et d'effacer le souvenir de « la nuit des longs couteaux ». » Guy Rocher, *Si je me souviens bien. As I recall. Regards sur l'histoire*, p. 330.

⁵⁶ Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 295.

⁵⁷ Comme il le souligne, les lendemains référendaires furent ardues : « Dans le sillage du référendum, les tensions se sont exacerbées entre le Canada anglais et le Québec. » *Ibid.*, p. 7.

référendum comme de la « *worst political crisis since 1867* ⁵⁸ ». Au lendemain de la victoire extrêmement serrée de l'option du Non, les tensions et la frustration montèrent de plusieurs crans d'un océan à l'autre puisque l'écart de 54 288 votes entre les deux options ne consacrait, d'une part, qu'une mince victoire et, d'autre part, signait un scénario n'ayant pas été envisagé par le Canada anglophone. Abordées comme un duel par le politologue Léon Dion⁵⁹, les relations Canada/Québec connurent alors un moment critique relativement aux différends qui les opposent. L'article « *Citizen Engagement in Conflict Resolution : Lessons for Canada in International Experience* », qui se sert également de la notion de conflit pour définir les relations tendues entre le Canada et le Québec, met d'ailleurs en lumière l'acuité de ce conflit :

*This conflict, an enduring feature in Canadian history, has become particularly acute in the constitutional debates and referendums of the past two decades. Fundamental issues of identity are at the heart of the conflict. The hard-fought 1995 referendum campaign highlighted the deeply embedded conflict over identity, which now express itself in several way*⁶⁰.

À la suite d'octobre 1995, les réactions vives déferlèrent d'un océan à l'autre, les citoyens s'emparant des tribunes publiques mises à leur disposition ; les chroniqueurs et les éditorialistes s'épanchant abondamment sur le sujet. C'est donc un électrochoc puissant que ressentirent les citoyens et les responsables politiques canadiens, qui venaient d'assister au quasi démantèlement de leur pays. Attisé par l'ardente lutte livrée lors de la campagne référendaire et un résultat insatisfaisant pour les deux camps du Oui et du Non, le conflit devait être résorbé afin d'éviter une crise profonde. Terreau fertile à l'étude de la résolution de conflit et de sa forme la plus aboutie, représentée par la réconciliation, le Canada de la période post-référendaire fut l'hôte d'une pluralité d'initiatives réconciliatrices, dont l'une des plus éclatantes, en raison notamment de l'encre qu'elle fit couler dans les pages de la presse canadienne, fut élaborée par l'État fédéral.

1.2 Les temps durs : l'immédiat post-référendaire

Eddie Goldenberg, qui, au moment du deuxième référendum, occupait la fonction de conseiller principal en politiques du Premier ministre Jean Chrétien, emploie une métaphore de la nature déchaînée pour décrire la tourmente que laissait présager les suites du 30 octobre 1995 : « l'après-référendum s'annonce une descente de rapides pleine

⁵⁸ John F. Conway, « Power-hungry premiers would dine on Canada », *The Gazette*, 15 novembre 1995, p. B3.

⁵⁹ Léon Dion, *op.cit.*, 378 p.

⁶⁰ Janice Gross Stein, David R. Cameron, and Richard Simeon with Alex Alexandroff, « Citizen Engagement in Conflict Resolution: Lessons for Canada in International Experience », dans David Cameron dir., *op. cit.*, p. 144.

d'écueils, de remous et de méandres ; le tracé même de la rivière ne semble pas clairement défini⁶¹. » Afin d'éviter que le Canada ne s'embourbe dans le torrent, Jean Chrétien et son cabinet furent confrontés à l'obligation d'agir promptement et de mettre diligemment en place un plan de renforcement de l'unité nationale visant à rassurer les citoyens canadiens, particulièrement les Canadiens anglophones inquiets devant la progression de l'option souverainiste. Resté à l'écart des feux de la rampe pendant la majorité de la campagne référendaire⁶², le Premier ministre et, plus globalement, l'État fédéral, aspirèrent à jouer un rôle prépondérant dans la gestion de la crise post-référendaire. En fait, étant confrontés à une période trouble où l'image d'un Canada uni semblait plus appartenir au domaine de l'utopie que de la réalité, les responsables politiques se devaient de mettre en branle une stratégie solide : « *Necessarily, the federalist strategy was much more complex, because in the wake of the 1995 referendum shock, the Chrétien Liberals were faced with strong and conflicting pressures about how to handle national unity, and que QLP was weakened and dispirited*⁶³. »

Ayant mené une campagne référendaire fondée sur le maintien du *statu quo*, stratégie critiquée vertement par les souverainistes et les partisans d'un fédéralisme d'ouverture, les responsables politiques fédéraux employèrent une rhétorique présentant des arguments de la peur, en mettant l'accent sur les coûts économiques énormes de la souveraineté⁶⁴, au détriment d'une refonte du fédéralisme afin de rallier les citoyens québécois à l'option du Non. Jean Chrétien ne voulait pas faire de promesses électorales qu'il serait incapable de tenir et ainsi se plonger dans le même borbier que Pierre Elliott Trudeau en 1980, qui s'était engagé à réaliser des changements positifs pour le Québec. Des changements qui, comme le rappelle le politologue Léon Dion, s'étaient soldés par une action unilatérale du fédéral :

Cette issue [l'échec de la conférence constitutionnelle dite de la « dernière chance » du 13 septembre 1980] convainc le premier ministre Trudeau que la seule méthode susceptible de lui permettre de réaliser la révision constitutionnelle qu'il souhaite est une action unilatérale de sa part. Le 5 novembre 1981, à la suite d'incidents rocambolesques, le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces, à l'exception de celui du Québec,

⁶¹ Eddie Goldenberg, *Comment ça marche à Ottawa*, Saint-Laurent, Fides, 2007, p. 227.

⁶² Comme l'explique le conseiller politique Eddie Goldenberg, si, en 1980, Pierre Elliott Trudeau avait fait fi de la loi provinciale qui restreint considérablement le pouvoir d'action du gouvernement fédéral en période référendaire, Jean Chrétien, jouissant d'une image peu reluisante dans sa province natale, n'avait pas le capital de popularité nécessaire pour se permettre une telle liberté. En effet, aux dires de Goldenberg, « nombreux sont ceux qui voient la moindre participation de sa part [Jean Chrétien] comme un bâton dans les roues du fédéralisme. » *Ibid.*, p. 204.

⁶³ Robert A. Young, *op.cit.*, p. 93.

⁶⁴ Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 303.

parviennent à un accord et signent un document qui est adopté par tous les Parlements concernés et reçoit la sanction royale⁶⁵.

Ainsi était née dans la controverse la *Loi constitutionnelle de 1982* qui laissa un souvenir douloureux à plusieurs Québécois, s'étant sentis trahis par l'État fédéral et les autres provinces. Jean Chrétien ne voulait guère entreprendre des initiatives qui se transformeraient potentiellement en fiasco au Québec. Il confia donc à son conseiller Eddie Goldenberg : « Je ne veux pas promettre de changements constitutionnels. Je ne veux pas créer les attentes que Trudeau, à tort ou à raison, a créées en 1980, par son discours au centre Paul-Sauvé, attentes que je ne serais pas capable de satisfaire. À long terme, cela nuirait grandement à l'unité du pays⁶⁶. »

Malgré la réticence évidente de Chrétien à se faire le porte-parole de transformations pour le Québec, la dynamique évolua et les promesses se mirent à déferler à quelques jours de l'échéance référendaire. En effet, la chute inattendue de l'option du Non dans les sondages, en partie provoquée par la nomination de Lucien Bouchard, leader rassurant au charisme remarquable, comme négociateur en chef d'une éventuelle sécession⁶⁷, mena le gouvernement fédéral à réaligner le gouvernail de la campagne et à réviser sa stratégie⁶⁸. Dans un discours à la nation prononcé à Verdun le 24 octobre 1995, le Premier ministre du Canada se prononça en faveur de changements pour la province francophone et promit la reconnaissance de la « société distincte », un droit de veto pour le Québec sur les changements constitutionnels, et une décentralisation des pouvoirs fédéraux empiétant sur l'autonomie des provinces. Une fois le vote passé, les

⁶⁵ Léon Dion, *op. cit.*, p. 15.

⁶⁶ Eddie Goldenberg, *op. cit.*, p. 212.

⁶⁷ Maurice Pinard, « Ambivalence et référendums au Québec », dans Jack Jedwab dir., *op. cit.*, p. 122.

⁶⁸ À la Chambre des communes, le premier ministre fut accusé d'avoir agi trop tard, notamment par le leader du Parti Réformiste, Preston Manning :

Le premier ministre a attendu la dernière semaine de la campagne pour réagir aux demandes de changements profonds formulées par le Québec. Pendant des mois, tant à la Chambre qu'à l'extérieur de la Chambre, il s'est obstiné à prétendre que le statu quo et quelques changements d'ordre administratif suffiraient amplement. Ce n'est qu'aux derniers jours de la campagne qu'il a admis la nécessité de faire des changements et qu'il a commencé à en parler, mais c'était bien tard. Étant donné la volonté évidente de changement qui existe au Canada, je demande ceci au premier ministre: qui est le génie qui a décidé que le statu quo et quelques changements d'ordre administratif suffiraient ? Est-ce que ce sont ses conseillers ? Est-ce que ce sont quelques vieux sénateurs fossilisés, ou est-ce lui ?

Débats de la Chambre des communes (Hansard), Publications du 1^{er} novembre 1995, débats no 252, journaux no 252, dans .

<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=F&Mode=1&Parl=35&Ses=1&DocId=2332511>. Page consultée le 10 mars 2008.

responsables fédéraux durent s'attacher à résorber la crise et à rassurer l'électorat canadien et québécois. La première stratégie envisagée ne visait pas tant l'unité nationale que l'économie, les citoyens canadiens se sentant plus concernés par la santé économique de leur pays que par le dossier épineux de l'unité nationale. Elle aspirait ainsi à renforcer l'image de bon gouvernement des libéraux de Jean Chrétien qui, dans une période économique instable, œuvraient pour atteindre un budget équilibré afin de rallier l'électorat⁶⁹. Comme le souligne la vice-première ministre et ministre de l'Environnement Sheila Copps à la Chambre des communes le 27 novembre, les Canadiens ne veulent rien savoir d'un futur référendum,

ils veulent que le gouvernement fédéral travaille de façon constructive avec les provinces et les municipalités pour faire du Canada un meilleur pays. Les Canadiens veulent de meilleurs soins de santé. Ils veulent un régime national d'assurance-maladie qui est respecté par l'Alberta. Nous continuerons de lutter pour donner un meilleur Canada aux Canadiens⁷⁰.

Les domaines de l'économie et de la santé apparaissent donc comme des sujets qui touchent plus directement les citoyens. Toutefois, en raison de la crise initiée par le résultat serré du 30 octobre, le dossier de l'unité nationale est projeté à l'avant-scène.

Afin d'assurer l'unité du pays grandement malmenée⁷¹, les responsables de l'État développèrent un plan en deux parties, le Plan A et le Plan B, qui traduisent la valse hésitation entre la conciliation – le Plan A – et la ligne dure – le Plan B. Bien que ces deux appellations aient été remises en question voire reniées par certains responsables politiques, notamment par Jean Chrétien lui-même⁷², les notions de Plan A et de Plan B sont tout de même entrées dans le discours politique, la première constituant une volonté

⁶⁹ Robert A. Young, *op. cit.*, p. 93.

⁷⁰ Débats de la Chambre des communes (Hansard), Publications du 27 novembre 1995, débats no 265, journaux no 265, dans <http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=F&Mode=1&Parl=35&Ses=1&DocId=2332524>. Page consultée le 10 mars 2008.

⁷¹ Comme le souligne le politologue Louis Balthazar, le référendum fut loin d'éveiller la volonté de construire des ponts entre le Canada anglophone et le Québec : « *The referendum undoubtedly produced a strong shock, but it also has generated more bitterness and hostility than a desire for rapprochement. The expressions of love that were loudly heard in the pre-Referendum rally were transformed into tough utterances in the style of 'put up or shut up'.* » Louis Balthazar, « The Stick, the Carrot, and the People of Quebec », *The American Review of Canadian Studies*, hiver 1996, p. 648.

⁷² Selon la journaliste Linda Diebel, qui reprend les propos de Chrétien dans sa biographie de Stéphane Dion, devant la horde de journalistes qui l'attendaient pour lui poser des questions à l'issue des réunions de Vancouver, le premier ministre nia l'existence des Plans A et B : « La stratégie d'unité nationale est connue. Nous en parlons depuis longtemps. Il s'agit d'harmoniser, de simplifier, de décentraliser, de réorganiser la fédération pour qu'elle fonctionne mieux. [...] C'est ça qui est notre plan A, B, C, D. Il n'y a pas de plan A et de plan B. » Cette déclaration causera d'ailleurs un tollé dans la presse au moment où Stéphane Dion, alors ministre des Affaires intergouvernementales, offrit une réponse tout autre que son chef aux journalistes en soulignant que le plan A « consistait en une réconciliation du Québec et du reste du Canada, et que le plan B définissait effectivement « les règles de la sécession ». Linda Diebel, *Stéphane Dion. À contre-courant*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2007, p. 132.

de trouver les concessions nécessaires à ce que le Québec veuille demeurer à l'intérieur du Canada, la deuxième servant à fixer les termes d'une éventuelle sécession. Si ces deux expressions peuvent parfois s'apparenter à des carcans vides de sens tant la production scientifique leur a prêté différentes intentions, il reste que ce sont les termes les plus évocateurs pour décrire la réalité post-référendaire. En effet, partout dans les médias, dans les articles et les ouvrages traitant du référendum du 30 octobre et de ses suites, ces expressions sont employées. Pour reprendre la définition offerte par la politologue Alan C. Cairns, le Plan A constitue une tentative de renouveler le fédéralisme afin de satisfaire les Québécois, tout en ne choquant pas les sensibilités des autres provinces et des autochtones. Il s'inscrit dans la même lignée qu'une série d'efforts de renouvellement de la fédération canadienne entrepris dans la seconde partie du XX^e siècle :

*Plan A, the attempt to renew federalism, has a long history punctuated by major inquiries, such as Laurendeau-Dunton Commission, the Pepin-Robarts Task Force, and the Spicer Commission, and by major efforts to amend the Constitution, including the Victoria Charter, Bill C-60, the Constitution Act, 1982, and the Meech Lake and Charlottetown Accords*⁷³.

Un autre politologue, Robert A. Young, corrobore les propos d'Alan Cairns en soutenant que le Plan A en est un de renouvellement du fédéralisme, principalement basé sur les promesses référendaires⁷⁴.

Quant au Plan B, il apparaît beaucoup plus éclaté parce que nouveau et dépourvu de fondements historiques. À son sujet, Cairns avance que le terme « plan » pour le décrire ne représente pas un reflet juste de la réalité :

*At the official level, at least, Plan B today is less a plan than an inchoate set of assumptions that in many cases are still tentative. The term 'plan' suggests a degree of specificity, comprehensiveness, and coherence for an official response that does not exist. The federal government's version of Plan B is an orientation, not a program*⁷⁵.

Globalement, le Plan B comprend toutes les entreprises initiées par l'État fédéral pour gérer la tenue d'un futur référendum – la nature de la question référendaire, la majorité requise pour affirmer la victoire du Oui – et ses suites advenant le triomphe de l'option souverainiste – la question de l'intégrité du territoire québécois, les arrangements économiques à établir entre la province sécessionniste et le Canada. En fait, de nombreux observateurs, tant dans la presse que dans les articles scientifiques, s'entendent pour dire que le Plan B correspondrait au plan de la peur. Il vise à convaincre les souverainistes mous à se rallier au fédéralisme en leur montrant clairement que la séparation constitue

⁷³ Alan C. Cairns, *loc. cit.*, p. 202.

⁷⁴ Robert A. Young, *op. cit.*, p. 93-94.

⁷⁵ Alain C. Cairns, *loc. cit.*, p. 204.

un processus complexe et laborieux et ne correspond en rien au rêve d'un Québec épanoui, libéré des freins l'empêchant de faire rayonner pleinement sa culture spécifique. Même l'un des principaux instigateurs du Plan B, Preston Manning, leader du Parti réformiste au moment du référendum, ne cache pas les véritables visées de la ligne dure. En effet, dans un passage de son autobiographie où il relate un entretien qu'il a eu avec Pierre Elliott Trudeau, il souligne qu'il est en quête d'une vision du fédéralisme qui parviendrait à décourager les souverainistes : « *What vision of federalism needed to be communicated to Quebecers in order to defeat sovereigntists ?* ⁷⁶ ». En résumé, pour reprendre la définition offerte par la juriste Andrée Lajoie, le Plan B correspond à un durcissement de l'attitude à l'égard du Québec, « notamment en discréditant non seulement les résultats inquiétants pour les fédéralistes du dernier référendum, mais de tout référendum à venir dont la question et la majorité ne seraient pas « claires » ⁷⁷. »

1.3 Le Plan A ou une tentative timide de réconciliation

Le résultat serré du vote du 30 octobre et le taux de participation exceptionnel de 93,5% signifiait pour plusieurs le rejet du *statu quo* et illustrait la volonté de nombreux Québécois d'assister à une refonte de la fédération en leur faveur. Reconnu davantage pour son pragmatisme et sa vision « au jour le jour » dans l'administration du pays que pour ses innovations ambitieuses⁷⁸, Jean Chrétien fut fidèle à sa réputation dans l'élaboration d'une stratégie pour satisfaire aux demandes des responsables politiques québécois partisans d'un changement, des citoyens québécois et, plus globalement, de tous les individus désireux de donner aux Québécois le goût de demeurer à l'intérieur des frontières canadiennes. L'État fédéral n'ayant pas prévu un dénouement aussi serré au scrutin, le Plan A manqua, aux yeux de plusieurs observateurs de la scène politique canadienne, de vision et d'ambition. Alan C. Cairns pose d'ailleurs un regard critique sur cette entreprise fédérale : « *Therefore, compare with previous version [de propositions constitutionnelles], the current official Plan A is relatively unambitious, constrained as it*

⁷⁶ Preston Manning, *Think big ! Adventures in Life and Democracy*, Toronto, M&S, 2002, p. 127.

⁷⁷ Andrée Lajoie, *loc. cit.*, p. 176.

⁷⁸ À ce sujet, Reg Whitaker reprend une citation de Michael Prince : « *[C]hasing grand social visions, Prince wrote, has never been the style of Prime Minister Chrétien, who has been more appropriately characterized as the ultimate step-by-step pragmatist* ». Michael J. Prince, « The return of Directed Incrementalism: Innovating Social Policy the Canadian Way », dans G. Bruce Doern dir., *How Ottawa Spends 2002-2003: The Security Aftermatch and National Priorities*, Oxford University Press, p. 192, cité par Reg Whitaker, « The Chrétien Legacy », dans Steve Patten et Lois Harder dir., *The Chrétien Legacy: Politics and Public Policy in Canada*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2006, p. 13.

*is by memories of how major attempts at formal change have failed in the past*⁷⁹. » En effet, empruntant des éléments à la Charte de Victoria de 1971 avec la promulgation d'un droit de veto pour la province francophone, quelques morceaux des casse-tête des Accords de Meech, notamment le concept de « société distincte », et de Charlottetown, le Plan A, qui ne promet aucune nouvelle formule, possède un bagage historique lourd à porter pour de nombreux Québécois. En fait, il apparaît comme une version édulcorée de Meech. Le Premier ministre ne voulant guère rouvrir la boîte de Pandore constitutionnelle, le statut de « société distincte » promis au Québec relevait du domaine symbolique, contrairement à Meech qui visait à l'officialiser en l'introduisant dans la Constitution.

Bien que tous les changements promis aient avorté dans le passé, l'État fédéral s'engagea rapidement dans la voie de la concrétisation des promesses prononcées à Verdun. Immédiatement après la tenue du référendum, le Premier ministre fonda, le 7 novembre 1995, un comité spécial responsable du dossier de l'unité canadienne. Dirigé par Marcel Massé, alors ministre des Affaires intergouvernementales, le Comité de l'unité nationale avait pour mandat de réfléchir à d'éventuelles recommandations afin que le Canada ne se retrouve plus jamais si près du précipice. Il avait également pour but « de donner corps aux promesses faites par Jean Chrétien au cours de la campagne, tout en prenant le temps de dégager des convergences sur la nature des changements à effectuer, convergences qui sont loin d'être acquises au sein même des troupes libérales fédérales.⁸⁰ » Moins d'un mois après la tenue du référendum, soit le 27 novembre 1995, le Premier ministre Chrétien rendit public ses engagements référendaires ; il promit d'abord de déposer une motion à la Chambre des communes reconnaissant le Québec comme société distincte. Il annonça également qu'il allait soumettre à la Chambre un projet de loi assurant que le gouvernement fédéral s'abstiendrait de procéder à une modification de la Constitution affectant le Québec sans son consentement. Enfin, il témoigna d'une ouverture certaine à une plus grande décentralisation des pouvoirs de l'État fédéral, notamment dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre, un dossier cher au Québec qui aspirait à rapatrier d'Ottawa la politique d'adaptation de la main d'œuvre

⁷⁹ Dans l'immédiat post-référendaire, les appels à l'ouverture au Québec sont venus de partout : éditorialistes, universitaires, hommes d'affaires influents ont pressé Ottawa de décentraliser ses pouvoirs et de reconnaître le Québec comme société distincte. Robert A. Young, *op. cit.*, p. 94.

⁸⁰ Gérard Boismenu, « L'obsédante question constitutionnelle », *L'année politique au Québec 1995-1996*, Les Presses de l'Université de Montréal, dans http://www.pum.umontreal.ca/apqc/95_96/boismenu/boismenu.htm. Page consultée le 6 octobre 2008.

depuis longtemps. En effet, le Premier ministre souligna que son gouvernement « allait adopter une approche respectueuse de la compétence des provinces dans le domaine de l'éducation » et que, par conséquent, il se retirerait « de la formation de la main-d'oeuvre, des programmes d'apprentissage, des programmes d'enseignement coopératif et de la formation offerte en milieu de travail⁸¹. »

Le 30 novembre 1995, le projet de loi C-110 – loi concernant les modifications constitutionnelles –, qui octroie un droit de veto⁸² à quatre régions du Canada, dont le Québec, est adopté à la Chambre des communes. Aux dires du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Allan Rock, l'objectif poursuivi par un tel projet de loi est le suivant : « ce projet de loi n'a pas pour objet ni pour effet de modifier, directement ou indirectement, la Constitution. Il ne fait qu'établir le cadre dans lequel le gouvernement canadien pourrait appuyer des modifications constitutionnelles⁸³. » Le 11 décembre 1995, le gouvernement Chrétien mit ses promesses à exécution en déposant une résolution affirmant le caractère distinct de la société québécoise au sein du Canada. Cette résolution, qui n'emprunte la forme ni d'un projet de loi, ni d'une clause visant à être inscrite dans la Constitution, recèle un caractère purement symbolique et ne confère aucun pouvoir particulier au Québec. Un peu moins de deux mois plus tard, soit le 2 février 1996, le projet de loi C-110, après moult débats houleux à la Chambre des communes, est adopté, octroyant ainsi un droit de veto non pas à quatre régions du Canada, comme il était prévu initialement, mais à cinq régions : les provinces de l'Atlantique, l'Ontario, le Québec, les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique. Quant au dossier de la décentralisation en ce qui a trait à la formation de la main-d'œuvre, le ministre Lloyd Axworthy a déposé, quatre jours après le message de changements lancé par le Premier ministre le 27 novembre, un projet de loi sur l'assurance chômage, permettant aux provinces de conclure des ententes avec l'État fédéral au sujet de la

⁸¹ Jean Chrétien, cité par Lise Bissonnette, « La formation, suite : M. Axworthy a une interprétation fantaisiste et fautive de la Constitution », *Le Devoir*, 6 décembre 1995, p. A6.

⁸² La nature du droit de veto évoqué par le projet de loi est rappelée par Allan Rock dans un discours prononcé le 30 novembre à la Chambre des communes : « Un droit de veto n'est pas le droit de modifier la Constitution, mais le droit d'empêcher qu'elle soit modifiée. Nous parlons donc ici de la capacité d'une région d'empêcher que la Constitution soit modifiée. » Débats de la Chambre des communes (Hansard), Publications du 30 novembre 1995, débats no 268, journaux no 268, dans <http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=F&Mode=1&Parl=35&Ses=1&DocId=2332527>. Page consultée le 14 mars 2008.

⁸³ *Ibid.*

formation de la main-d'œuvre. Remis en question à la Chambre par les députés du Bloc, insatisfaits de ce projet qui, à leurs yeux, recelaient des velléités centralisatrices⁸⁴, le projet se concrétisa finalement en 1998, sous la forme de *l'Entente de principe Canada/Québec relative au marché du travail*. À l'instar des autres stratégies mises en place dans la période post-référendaire, la décentralisation consentie par l'État fédéral fut l'objet d'attaques vigoureuses, particulièrement au Québec. À titre d'illustration, plutôt que de se réjouir pleinement de ce que d'aucuns virent comme une avancée considérable et un désir véritable de décentralisation de la part de l'État fédéral, André Burelle déversa son fiel sur cette entente au moment où elle prenait forme au printemps 1997 : « mais je suis incapable de célébrer sans partage ce que certains qualifient de percée historique, car en lisant le texte même de l'entente et l'échange de lettres entre ministres qui lui sert d'annexe, j'y ai retrouvé tous les symptômes du fédéralisme de tutelle qui mine le pays depuis des décennies et que j'ai dénoncé dans mon livre *Le Mal canadien*⁸⁵. »

Ainsi, la mise en exécution des promesses référendaires ne se fit pas sans heurts. En effet, la mésentente régnant dans les discussions sur la stratégie post-référendaire à adopter chez les premiers ministres des provinces⁸⁶, le gouvernement fédéral fit cavalier seul : « *Since there was insufficient consensus among the provincial governments, Ottawa decided to move alone*⁸⁷. » Dans les mois qui suivirent le résultat choc du 30 octobre, les couteaux volèrent bas à la Chambre des communes. Le chef du Parti réformiste, Preston Manning, se fit particulièrement virulent dans sa critique du plan élaboré par le gouvernement de Jean Chrétien pour redorer le blason de l'unité nationale :

⁸⁴ Le 4 décembre, le député du Bloc québécois, Jean H. Leroux critique de manière acerbe le projet de l'État fédéral en matière de décentralisation des pouvoirs concernant la formation de main-d'œuvre qui, à ses yeux, n'est pas assez ambitieux : « Faisant une proposition qui va encore moins loin que celle faite au gouvernement du Québec en juin 1994, qui avait été rejetée du revers de la main par Daniel Johnson, Ottawa démontre encore une fois son incapacité à respecter le consensus québécois sur la nécessité de transférer au Québec les pouvoirs et ressources en formation de la main-d'œuvre. » Un autre député du Bloc, Paul Crête, accuse la mesure d'être factice : « Le ministre admettra-t-il que son projet de réforme va encore moins loin que l'offre de juin 1994, car il n'est plus question de transfert de budget au gouvernement du Québec, mais bien de remettre directement les chèques fédéraux aux chômeurs? Reconnaît-il qu'il n'y en a pas, de retrait fédéral, en matière de main-d'œuvre? ». Débats de la Chambre des communes (Hansard), Publications du 4 décembre 1995, débats no 270, journaux no 270, dans <http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=F&Mode=I&Parl=35&Ses=1&DocId=2332529>. Page consultée le 7 octobre 2008.

⁸⁵ André Burelle, « Entente de principe Canada-Québec relative au marché du travail: La tutelle fédérale est toujours à l'œuvre », *Le Devoir*, 20 mai 1997, p. A11.

⁸⁶ La reconnaissance de la société distincte, bien qu'elle n'ait jamais eu pour objectif d'être enchâssée dans la Constitution, fut une pomme de discorde au sein du caucus des premiers ministres provinciaux. Mike Harris, le premier ministre de l'Ontario, la jugeait inutile, à l'instar de Ralph Klein, le premier ministre de l'Alberta.

⁸⁷ Robert A. Young, *op. cit.*, p. 95.

Avec son processus descendant, son charabia constitutionnel et son faux symbolisme, l'approche utilisée depuis trente ans par les libéraux et les conservateurs pour essayer de sauver l'unité nationale est tout à fait inefficace, et les Canadiens le savent. Ils veulent savoir, de la bouche du premier ministre, qui est l'artisan de cette mauvaise stratégie ?⁸⁸

Au Bloc québécois, la stratégie du gouvernement fédéral, qualifiée par Lucien Bouchard « d'effort minimaliste » ne récolta guère plus de fleurs⁸⁹. En ce qui a trait à la réception de la stratégie par les citoyens canadiens, l'octroi du droit de veto régional souleva les foudres de la Colombie-Britannique⁹⁰. À l'origine, le droit de veto, qui s'inspirait largement de la Conférence constitutionnelle de Victoria en 1971 et du rapport du comité Beaudoin-Edwards en 1991, devait constituer l'apanage de quatre régions du Canada : les provinces de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et les provinces de l'Ouest. Toutefois, cette proposition parut injuste aux Britanno-Colombiens qui jugeaient que le poids de leur province, la plus importante de l'Ouest en terme de population, méritait plus de considération au sein de la fédération canadienne. En conséquence, ils réclamaient leur propre droit de veto. N'ayant pas envisagé une telle tournure des événements, les responsables fédéraux réajustèrent le tir et révisèrent le projet de loi initial pour octroyer non pas quatre, mais cinq vetos régionaux. Aux yeux des citoyens de la Colombie-Britannique, Jean Chrétien a réagi trop tard, de sorte que, comme le souligne Eddie Goldenberg, « l'affaire laisse un goût amer dans la bouche des Britannico-Colombiens⁹¹ ».

1.4 La Plan B ou la confrontation

Devant les critiques récoltées par le plan conciliateur du gouvernement fédéral, une stratégie d'une nature distincte fut développée en parallèle : le Plan B. Comme l'explique le politologue Reg Whitaker : « *The idea of a Plan B was born out of disillusion with the years of Plan A failure*⁹². » Initié dès les premiers mois suivant le scrutin, le Plan B aboutit en 2000 à la *Loi sur la clarté référendaire* – loi C-20. Au contraire du Plan A, bâti à partir de matériel préexistant, le Plan B constituait une voie nouvelle où tous les sentiers restaient à paver⁹³. Si le premier plan fut abordé avec

⁸⁸ Débats de la Chambre des communes (Hansard), Publications du 1^{er} novembre 1995, débats no 252, journaux no 252, dans <http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=F&Mode=1&Parl=35&Ses=1&DocId=2332511>. Page consultée le 10 mars 2008.

⁸⁹ Robert A. Young, *op. cit.*, p. 95.

⁹⁰ Eddie Goldenberg, *op. cit.*, p. 233.

⁹¹ *Ibid.*, p. 234.

⁹² Reg Whitaker, *op. cit.*, p. 16.

⁹³ C'est ce qu'explique Alan C. Cairns : « *Unlike Plan A, which has a library of material to build on, Plan B has no predecessor, no inherited intellectual capital to exploit.* » Alan C. Cairns, *loc. cit.*, p. 205.

timidité, le second, quant à lui, rallia un nombre considérable de responsables politiques et d'intellectuels à l'extérieur du Québec⁹⁴ et fut élaboré avec une énergie qui faisait défaut à la mise sur pied de la stratégie réconciliatrice⁹⁵.

Dans les mois qui suivirent le vote du 30 octobre, Jean Chrétien prit l'initiative de nommer deux nouveaux ministres québécois, soit le politologue Stéphane Dion et le conseiller en administration des affaires Pierre Pettigrew. La nomination de ces deux intellectuels au Cabinet en janvier 1996 s'inscrit dans une stratégie visant à revaloriser le fédéralisme dans la province francophone. En effet, en nommant des Québécois à des fonctions prestigieuses, le Premier ministre aspirait à tisser des liens étroits entre l'État fédéral et le Québec, afin d'apaiser l'onde de choc référendaire. Comme le souligne Eddie Goldenberg, cette stratégie comportait un degré élevé de risques :

la période post-référendaire n'a rien de routinier, et Jean Chrétien n'hésite pas à foncer. Il nomme donc deux nouveaux ministres du Québec, hors Parlement, afin d'accroître la représentation québécoise et de redorer le blason du fédéralisme dans la Belle Province, tout en sachant que cette approche n'a pas toujours donné les effets escomptés.⁹⁶

Les citoyens québécois ont toujours entretenu des relations ambivalentes avec les responsables politiques issus de leur province. À titre d'exemple, Wilfrid Laurier, Louis Saint-Laurent et, plus récemment, Pierre Elliott Trudeau et Brian Mulroney jouirent d'une

⁹⁴ La notion de partenariat contenue dans la question référendaire posée aux Québécois le 30 octobre 1995 a soulevé l'ire de quelques intellectuels anglo-canadiens, qui, à la suite du résultat serré, se sont penchés sur cette notion et sur comment elle pouvait être gérée advenant un vote majoritaire en faveur de la sécession. Aux yeux de ces intellectuels, il apparaissait inconcevable que le Parti québécois puisse dicter les termes de ce nouveau partenariat. Figure de proue de ce mouvement de réflexion sur l'avenir du Canada advenant une victoire du Oui, le juriste Patrick Monahan tenta de définir les avenues légales qui s'offraient à un Québec ayant opté pour la sécession, que ce soit par une déclaration unilatérale d'indépendance ou par la voie constitutionnelle légale. Comme le souligne Douglas M. Brown, « *Monahan does not question the political legitimacy of the PQ holding the vote so much as the feasibility of acting on the outcome of the vote. He raises substantial doubts on this score, and insists on high hurdles for this stage of process. His view is that legal secession would require the unanimous consent of all provinces for a constitutional amendment to allow Quebec to leave, as well as the consent of the Aboriginal Peoples affected. Alternatively, he suggests, unilateral declaration of independence (UDI) means legal and economic chaos.* » Outre Monahan, d'autres juristes canadiens anglophones ont réfléchi sur l'avenir du Québec et du Canada advenant une sécession de la province francophone, notamment Alan Hutchinson, Neil Finkelstein et George Vegh. Douglas M. Brown, « Thinking the 'Unthinkable' », dans Patrick C. Fafard et Douglas M. Brown ed., *Canada: The State of the Federation 1996*, Kingston, Institute of Intergovernmental relations, McGill-Queen's University Press, p. 26-27. Ces réflexions menées par des intellectuels anglo-canadiens ont indéniablement nourri les assises théoriques du Plan B en attirant l'attention sur le danger potentiel d'un éventuel vote en faveur de la sécession ainsi qu'en soulignant que le Québec ne pouvait faire cavalier seul en matière de souveraineté et que le reste du Canada avait son mot à dire pour encadrer le processus référendaire et ses suites.

⁹⁵ Le politologue Kenneth McRoberts fait d'ailleurs référence à ce phénomène : « La vigueur avec laquelle les élites à l'extérieur du Québec s'attaquent à l'élaboration du Plan B – répondre à une victoire du Oui au prochain référendum – offre un contraste frappant avec la timidité et la prudence dont elles ont fait preuve en tentant d'élaborer un Plan A. » Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 324.

⁹⁶ Eddie Goldenberg, *op. cit.*, p. 235-236.

réputation pour le moins controversée au Québec⁹⁷. La situation ne sera pas différente pour Pierre Pettigrew et particulièrement pour Stéphane Dion. Néophyte de la pratique du jeu de la politique, le politologue Stéphane Dion, qui n'avait jamais envisagé une carrière politique avant que Chrétien ne le convoque au 24 rue Sussex le 25 novembre 1995⁹⁸, fit une entrée remarquée dans l'équipe ministérielle en devenant ministre des Affaires intergouvernementales le 25 janvier 1996. Chargé d'un des dossiers les plus délicats de l'heure, celui de l'unité nationale, il devient par la suite le père de la *Loi sur la clarté référendaire*. Son image est indéniablement rattachée au Plan B, ce qui fit de lui une personnalité malaimée au Québec. Loin d'améliorer les relations avec la province francophone, la nomination de Pettigrew et de Dion au cabinet des ministres fut perçue comme un acte d'intransigeance, aux dires du sociologue Pierre Drouilly, qui souligne que l'arrivée de ces deux hommes à Ottawa, « deux fédéralistes d'une orthodoxie particulièrement rigide, à qui l'on a confié la responsabilité du dossier constitutionnel », constitue l'une des « manifestations d'une attitude intransigeante face aux aspirations québécoises en général, et du projet souverainiste en particulier⁹⁹. »

Si l'entrée de Stéphane Dion dans les rangs ministériels marque un durcissement dans la position de l'État fédéral à l'égard du Québec, il faut toutefois souligner que le projet visant à définir les termes de la sécession a germé tant sur la scène canadienne que québécoise avant la venue en politique de l'universitaire québécois. Le Parti réformiste du Canada a joué un rôle incontestable dans la consolidation de la ligne dure parmi le gouvernement de Chrétien. Depuis son arrivée à Ottawa en 1993, Preston Manning, outré par la passivité de ses opposants libéraux envers les partisans de la souveraineté au Québec, a entrepris de passer à l'action afin d'assener un coup dur au mouvement souverainiste. Comme il le relate dans son autobiographie, en 1994, il observe la façon de faire de Chrétien et se fait le promoteur du « *tough-love* » envers les souverainistes :

During the first half of 1994, [...] I was [...] looking for any indication that Chrétien was willing to communicate the 'hard realities' of what separation would mean to those who seemed to believe that it could occur painlessly and at little cost to themselves. These realities would include not only economic and social costs, but the possible partitioning of Quebec and the potential for violence¹⁰⁰.

⁹⁷ John Meisel, Guy Rocher et Arthur Silver dir., *op. cit.*, p. 330.

⁹⁸ Linda Diebel, *op. cit.*, p. 114.

⁹⁹ Pierre Drouilly, « Remarques sur le référendum de 1995 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 4, no. 3, printemps 1996, p. 9.

¹⁰⁰ Preston Manning, *op. cit.*, p. 123.

Rejetant toutes les initiatives comprises dans le Plan A, Preston Manning et son parti élaborent, dans les mois suivant le vote du 30 octobre, un document intitulé *20 Realities of Secession*. Le journaliste de *The Gazette* Terrence Wills consacre, le 16 décembre 1995, un article de deux pages à la nature de l'initiative du Parti réformiste. Il souligne le phénomène de durcissement des positions envers le Québec qui traverse le Canada et soutient que le Parti réformiste vient combler un besoin et répondre à cette animosité certaine entretenue par plusieurs Canadiens anglophones à l'égard des revendications québécoises et du référendum : « *Reform Party MPs know it, and they are tapping into that sentiment full force with their document, 20 Realities of Secession, which sets hardboiled conditions for Quebec's departure, including partitioning areas like Montreal and the Outaouais that might wish to remain in Canada*¹⁰¹. » Aucun sujet ne semble tabou pour le Parti de Preston Manning qui promet des options telles que la partition du territoire québécois et l'utilisation de mesures de force advenant un vote majoritaire pour le Oui. *20 Realities of Secession* n'aborde pas seulement la question de la refonte des frontières québécoises ; il souligne également l'importance de la règle de droit, qui doit guider le gouvernement fédéral dans sa manière de négocier avec un Québec souverain, et mentionne le besoin de tenir un référendum dans le reste du Canada au sujet de la façon de gérer une sécession¹⁰². L'influence du discours tenu par le Parti réformiste, qui reçut un accueil chaleureux dans l'Ouest, fut telle que Chrétien raffermit son propre discours dans les jours suivant le dépôt du document *20 Realities of Secession*¹⁰³.

Sur la scène québécoise, la figure controversée de l'avocat Guy Bertrand initia l'idée d'un recours au droit pour invalider le processus référendaire et contribua à donner une dimension juridique au débat portant sur l'avenir du Québec. Comme le souligne le juriste et député du Bloc québécois Daniel Turp : « Le droit a commencé à imprégner le débat sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec lorsque l'avocat Guy Bertrand a saisi, en son propre nom, la Cour supérieure du Québec d'un recours visant à faire reconnaître l'inconstitutionnalité du projet de loi sur la souveraineté, à l'été 1995¹⁰⁴. » Bien que les initiatives de Guy Bertrand n'aient pas réellement porté fruit, elles ont tout de même contribué à forger l'arsenal juridique du Plan B. En effet, en remettant en cause la constitutionnalité de l'avant-projet de loi sur la souveraineté, l'avocat de Québec a en

¹⁰¹ Terrence Mills, « Cranky Canadians », *The Gazette*, 16 décembre 1995, p. B1.

¹⁰² *Ibid.*, p. B2.

¹⁰³ *Ibid.*, p. B1.

¹⁰⁴ Daniel Turp, *op. cit.*, p. 36.

quelque sorte mis la table pour l'État fédéral qui, par la suite, s'est adressé à la Cour supérieure du Canada pour éclairer certains points entourant une éventuelle sécession du Québec. Ainsi, d'abord resté à l'écart des démêlés juridiques de Bertrand, l'État fédéral en est venu à s'inspirer des démarches de l'avocat pour occuper un rôle de premier plan dans le débat juridique entourant la souveraineté du Québec¹⁰⁵.

Qu'advierait-il du territoire québécois advenant un vote majoritaire pour le camp du Oui ? Les populations autochtones du Québec, majoritairement contre le projet souverainiste, pourraient-elles rester à l'intérieur de la fédération canadienne ? Le gouvernement québécois avait-il le droit de déclarer la sécession de manière unilatérale ? Une majorité de 50% plus une voie était-elle suffisante pour briser un pays ? Et la question référendaire était-elle assez claire ? ; tant de frustrations, de questions et de débats n'ayant pas été abordés au lendemain du premier référendum québécois de 1980 avaient été soulevés par le vote de 1995. En effet, en raison de son résultat, le deuxième référendum a révélé le fragile équilibre de l'unité canadienne. De plus, la question référendaire de 1995¹⁰⁶, bien qu'épurée par rapport à la version posée en 1980, ne faisait pas l'unanimité¹⁰⁷, car elle était encore jugée trop complexe et pas assez directe. La notion de partenariat ne plaisait ni aux responsables politiques fédéraux, qui y voyaient une façon de manipuler l'électorat en amortissant le choc d'une véritable séparation par la proposition de conserver des liens économiques et politiques avec le Canada, ni aux souverainistes purs et durs, qui auraient tous deux préféré une question aussi simple que : « Voulez-vous, oui ou non, vous séparer du Canada ? ». Appuyé par des éditorialistes du Canada anglophone et encouragé par les citoyens frustrés par le déroulement du référendum et son dénouement, le gouvernement de Jean Chrétien s'engagea, dans les mois qui suivirent le 30 octobre, à établir un cadre régissant non seulement les suites d'une éventuelle sécession, mais également les règles référendaires. Suivant la voie défrichée par le Parti réformiste, qui fut le premier parti politique fédéral à reconnaître

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 38.

¹⁰⁶ Dévoilée le 7 septembre 1995, la question référendaire est formulée comme suit: « Acceptez-vous que le Québec devienne souverain après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995 ? OUI ou NON ? ». Mario Cardinal, *op. cit.*, p. 153.

¹⁰⁷ À maintes reprises, la question référendaire a été vilipendée sur la place publique. Comme le relate le journaliste Mario Cardinal, le soir du dépôt de la question, l'animateur de l'émission *Wall Street Business*, regardée par des millions d'Américains, se trouvait à Montréal pour enregistrer un épisode spécial portant sur le Canada. Rappelant que le référendum ne le concernait pas directement, il ne manqua pas de ridiculiser tout de même la question référendaire : « Si les Québécois comprennent ce qu'est la question, ils méritent tous un Ph.D. ! » *La Presse*, 15 septembre 1995, citée par *Ibid.*, p. 154.

l'éventualité d'une sécession et, conséquemment le besoin d'établir des règles claires pour encadrer le potentiel démantèlement du pays¹⁰⁸, ainsi que par la croisade juridique menée par l'avocat Guy Bertrand, le gouvernement de Jean Chrétien s'engagea dans une procédure judiciaire pour clarifier le processus référendaire. Le 30 septembre 1996, sous les recommandations du ministre des Affaires intergouvernementales, le gouvernement fit appel à la Cour suprême pour solliciter son avis concernant certaines questions relatives à la sécession du Québec¹⁰⁹. Trois questions furent alors soumises à la Cour suprême :

1-L'Assemblée nationale, la législature ou le gouvernement du Québec peut-il, en vertu de la Constitution du Canada, procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada ?

2-L'Assemblée nationale, la législature ou le gouvernement du Québec possède-t-il, en vertu du droit international, le droit de procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada ? À cet égard, en vertu du droit international, existe-t-il un droit à l'autodétermination qui procurerait à l'Assemblée nationale, la législature ou le gouvernement du Québec le droit de procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada ?

3-Lequel du droit interne ou du droit international aurait préséance au Canada dans l'éventualité d'un conflit entre eux quant au droit de l'Assemblée nationale, de la législature ou du gouvernement du Québec de procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada ?¹¹⁰

Il fallut attendre le 20 août 1998 avant que la Cour ne dépose son renvoi, qui stipulait que le gouvernement fédéral se verrait dans l'obligation de négocier les termes de la sécession avec le Québec advenant une question et une majorité jugées claires¹¹¹. Toutefois, la Cour ne définissait pas dans son renvoi la notion de « clarté ». En fait, aux dires de la juriste Andrée Lajoie, le renvoi de la Cour « coupe la poire en deux en accordant à Ottawa les deux « non » qu'il souhaitait en réponse à ses questions – la sécession unilatérale n'est pas légale ni en droit constitutionnel canadien, ni en droit international – plus les exigences de clarté, et au Québec la légitimité du processus référendaire et même celle de la sortie unilatérale par la voie internationale en cas d'obstruction des négociations¹¹². » Inspiré par ce renvoi de la Cour qui laissait aux autorités politiques le champ libre pour définir la notion de clarté, le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, proposa un projet de loi sur la clarté référendaire. À la fin de novembre 1999, alors que l'option souverainiste faisait piètre figure dans les

¹⁰⁸ Reg Whitaker, *op. cit.*, p. 16.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 206.

¹¹⁰ Andrée Lajoie, *loc. cit.*, p. 177.

¹¹¹ Mollie Dunsmuir et Brian O'Neal, « Analyse du contexte dans lequel a eu lieu le dépôt du projet de Loi C-20, Loi sur la clarté », dans <http://dsp-psd.tpsgc.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/prb9942-f.htm#F.%20Le%20renvoi>. Page consultée le 1^{er} octobre 2008.

¹¹² *Ibid.*, p. 179.

sondages¹¹³, le débat sur la clarté référendaire fut relancé sur la scène publique. Le 10 décembre 1999, le projet de loi sur la clarté est déposé à la Chambre des communes. Le 14 décembre 1999, le Québec lance sa riposte avec le dépôt du projet de loi 99 à l'Assemblée nationale, projet de loi intitulé *Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec*. Enfin, le 15 mars 2000, le Parlement du Canada adopte la *Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son Avis sur le Renvoi relatif à la sécession du Québec*, mieux connue sous le nom de *Loi sur la clarté*.

Certes, les initiatives fédérales afin de gérer la crise post-référendaire ne se résumèrent pas qu'au Plan A et au Plan B. En effet, un effort particulier fut initié à la suite de l'épisode référendaire d'octobre 1995 pour promouvoir le Canada à l'intérieur des frontières québécoises et, plus globalement, pour attiser le sentiment de fierté canadienne. Le Bureau d'information du Canada fut d'ailleurs fondé à cet effet. Une myriade d'objets promotionnels canadiens, parmi lesquels se comptaient des millions d'unifoliés, furent également distribués gratuitement au Québec et partout à travers le pays¹¹⁴. Toutefois, ces initiatives, moins traitées par la presse, et hautement controversées en raison du scandale subséquent des commandites, ne se trouvent pas au cœur de notre propos.

II. Présentation et analyse quantitative du corpus de sources

Au lendemain du deuxième référendum portant sur la souveraineté du Québec, les producteurs d'opinion de la presse canadienne se tournèrent vers les responsables fédéraux, scrutant les gestes posés, analysant les stratégies déployées, y allant de recommandations multiples et, tantôt de critiques assassines pour les libéraux de Jean Chrétien, tantôt d'encouragements chaleureux. Les représentations des stratégies mises en place par le gouvernement de Jean Chrétien afin de pallier à la crise post-référendaire sont

¹¹³ Dans *Les raisons fortes. Nature et signification de l'appui à la souveraineté du Québec*, Gilles Gagné et Simon Langlois mettent en lumière le creux en matière d'appui à la souveraineté qui marque l'année 1999 : «La moyenne des sondages menés avant le référendum donnait 45 % de OUI fermes alors que les trois premiers sondages de 1999 donnent 43,9 %, montrant ainsi une différence inférieure à la marge d'erreur habituelle. La proportion des tenants du OUI baisse cependant à 40,3 % en moyenne dans les sondages faits après juillet 1999, soit dans la période difficile des négociations avec les employés de l'État et durant le conflit avec les infirmières. Cette proportion a peu bougé dans les premiers mois de l'année 2000 (41%) et elle est un peu remontée par la suite.» Gilles Gagné et Simon Langlois, *Les raisons fortes. Nature et signification de l'appui à la souveraineté du Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2002, p. 59.

¹¹⁴ Louis Balthazar, *loc. cit.*, p. 651.

omniprésentes dans les journaux tant dans les semaines qui suivirent le référendum, que quatre années plus tard, au moment de l'élaboration et de la promulgation de la *Loi sur la clarté référendaire*. Dans le dessein de constituer un portrait représentatif de la mosaïque canadienne et de représenter la diversité de ces représentations qui se veut le reflet de la diversité canadienne, le corpus de sources sur lequel s'appuie la présente étude est composé de 320 articles¹¹⁵ écrits par des producteurs d'opinion issus de cinq quotidiens canadiens, parmi lesquels se trouvent deux journaux québécois francophones – *Le Devoir* et *La Presse* –, un journal québécois anglophone – *The Gazette* – et deux journaux canadiens anglophones – *The Globe and Mail* et *The Toronto Star*. Parmi cet éventail de quotidiens, se trouvent à la fois des quotidiens visant un vaste public – *La Presse*, *The Toronto Star* – et des journaux rejoignant principalement les intérêts d'un lectorat cultivé – *Le Devoir*, *The Globe and Mail*.

Afin de représenter les positions du Québec francophone, le quotidien *La Presse*, propriété de la *Power Corporation*, et le quotidien *Le Devoir* ont été retenus. Ces deux journaux montréalais s'avèrent complémentaires puisque le premier, vendu à plus de 1 400 000 exemplaires par semaine, vise un public de masse tandis que le second, qui se démarque du lot comme étant le seul quotidien indépendant, est certes tiré à moindre échelle, mais il rejoint un public différent en s'adressant aux gens cultivés et aux « décideurs dans l'ensemble du Québec¹¹⁶ ». Journal appartenant au groupe *Southam*, *The Gazette*, qui présente quant à lui les stratégies déployées à la suite du référendum par les responsables fédéraux à travers la lunette anglo-québécoise, complète le tableau en ce qui a trait aux quotidiens québécois. Sans être exhaustif, ce corpus québécois reflète toutefois la complexité de la question nationale et la pluralité des orientations idéologiques qui sont présentes à l'intérieur des frontières du Québec. Tandis que *La Presse* et *The Gazette* défendent principalement l'option fédéraliste et ont conséquemment appuyé le Non lors de la campagne référendaire d'octobre 1995, *Le Devoir* nage à contre-courant des autres quotidiens constituant le corpus en appuyant l'option souverainiste¹¹⁷.

¹¹⁵ Les articles sont répartis ainsi : 164 pour 1995, 94 pour 1997 et 62 pour 1999. Pour la distribution des articles selon le type de producteurs d'opinion ainsi que la part du corpus occupée par chacun des quotidiens, consulter les graphiques 1 à 4.

¹¹⁶ Observatoire des médias, avril 2004, p. 6, cité par Martin Pâquet et Olivier Côté avec la collaboration de Richard Godin, « Canada anglophone et Québec : les ajustements de la focale », *Hermès*, 46, 2006, p. 136.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 137.

Pour témoigner des positions anglo-canadiennes, deux quotidiens de l'Ontario furent retenus, soit *The Globe and Mail*, rejeton du conglomérat *Bell Globemedia* et *The Toronto Star*, propriété de *Torstar Corporation*. Tandis que *The Globe and Mail* remplit un créneau analogue au *Devoir* en représentant « le journal de référence par excellence des élites culturelles et politiques anglo-canadiennes » de partout au pays¹¹⁸, *The Toronto Star* occupe quant à lui une part considérable du marché canadien en rejoignant 33% du lectorat torontois¹¹⁹. Possédant le lectorat le plus vaste au pays¹²⁰, *The Toronto Star* s'avère un incontournable. En ce qui a trait à la ligne de pensée présentée par ces deux quotidiens torontois sur la question souverainiste, elle est similaire : tous deux s'opposent à la sécession du Canada et jugent conséquemment de manière négative l'option souverainiste. Certes, ces cinq journaux n'offrent pas un panorama exhaustif de la presse écrite d'un océan à l'autre. Cependant, ils parviennent à répondre aux objectifs visés par le mémoire, soit de mettre en lumière les différentes représentations des stratégies mises en place par l'État fédéral afin d'endiguer la crise suivant le référendum, de souligner les différences ou les ressemblances entre les représentations présentes au Canada anglophone et celles qui sont partagées dans le Québec francophone, et de voir si ces représentations montrent que les initiatives de l'État fédéral appartiennent à une logique réconciliatrice. Si les positions de l'Ouest et de l'Est ne sont représentées par aucun quotidien en particulier, elles le sont toutefois à travers *The Globe and Mail*, journal distribué d'un océan à l'autre, ayant des correspondants postés dans les différentes provinces canadiennes.

2.1 Sélection des articles et répartition selon la période temporelle et le type de producteurs d'opinion

Les articles retenus sont exclusivement des articles d'opinion puisque c'est là que la critique s'exprime et que les représentations prennent vie. Les auteurs des articles sélectionnés s'inscrivent dans quatre catégories de producteurs d'opinion, soit les éditorialistes, les chroniqueurs, les producteurs d'opinion externes – représentés par les figures publiques, les responsables politiques et les universitaires qui se prononcent sur les sujets débattus sur la scène politique – et les lecteurs – qui renvoient la balle aux éditorialistes et aux chroniqueurs en revenant sur leurs discours et en offrant leurs

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 136.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 136.

¹²⁰ Site internet *The Toronto Star*, <http://www.thestar.com/aboutus>. Page consultée le 10 février 2007.

critiques et leur vision des événements¹²¹. L'analyse du corpus s'est effectuée en trois temps, correspondant à chacune des trois périodes temporelles où les journaux ont été sondés. Les suites immédiates du référendum, représentées par les deux mois qui suivirent la consultation – du 31 octobre 1995 au 31 décembre 1995 –, représentent le premier moment où les sources ont été investiguées. Ces deux mois sont importants puisque c'est à ce moment que les responsables fédéraux développèrent les trois principaux morceaux composant le casse-tête du Plan A. C'est également au cours de cette période que des pressions commencèrent à fuser des éditoriaux canadiens et québécois anglophones pour que les responsables fédéraux resserrent leur poigne au sujet des revendications québécoises et du débat portant sur l'avenir du Québec.

Les élections fédérales de 1997 constituent la deuxième période où les cinq quotidiens du corpus ont été dépouillés. Lancée le 27 avril 1997, la campagne électorale a pris fin le 2 juin 1997. La période de dépouillement s'étend donc du 27 avril au 10 juin 1997, afin d'obtenir non seulement les analyses des producteurs d'opinion lors de la campagne, mais également les premières impressions et critiques des résultats du vote. Si ce moment fut retenu, c'est parce que le thème de l'unité nationale, d'abord discret dans les premiers jours de la campagne, devint au centre de la campagne. En effet, devant le manque patent de cohésion nationale, les questions portant sur la gestion des lendemains référendaires par le gouvernement de Jean Chrétien et sur la nécessité d'un Plan B rejaillirent dans les semaines précédant le scrutin.

Le moment où les débats entourant le recours juridique visant à encadrer le processus référendaire s'enflammèrent dans les quotidiens constitue la dernière période sondée. À la fin de novembre 1999, alors que l'appui à la souveraineté atteignait des sommets d'impopularité, le gouvernement de Jean Chrétien relança l'idée de la nécessité d'insuffler de la clarté au processus référendaire et au déroulement de la sécession advenant un triomphe du Oui. Lors d'une réunion tenue le 23 novembre 1999, Stéphane Dion présenta les grandes lignes du projet de loi qu'il élaborait afin de combler les lacunes laissées par la réponse de la Cour suprême du Canada, qui, dans son renvoi, ne définissait pas la nature de la clarté¹²². Dès le lendemain, les journaux s'emparèrent de la nouvelle et le Plan B était discuté avec intensité sur la scène politique. Le 13 décembre

¹²¹ Cette catégorisation s'inspire du modèle présenté par Martin Pâquet et Olivier Côté, *loc. cit.*

¹²² Linda Diebel, *op. cit.*, p. 170.

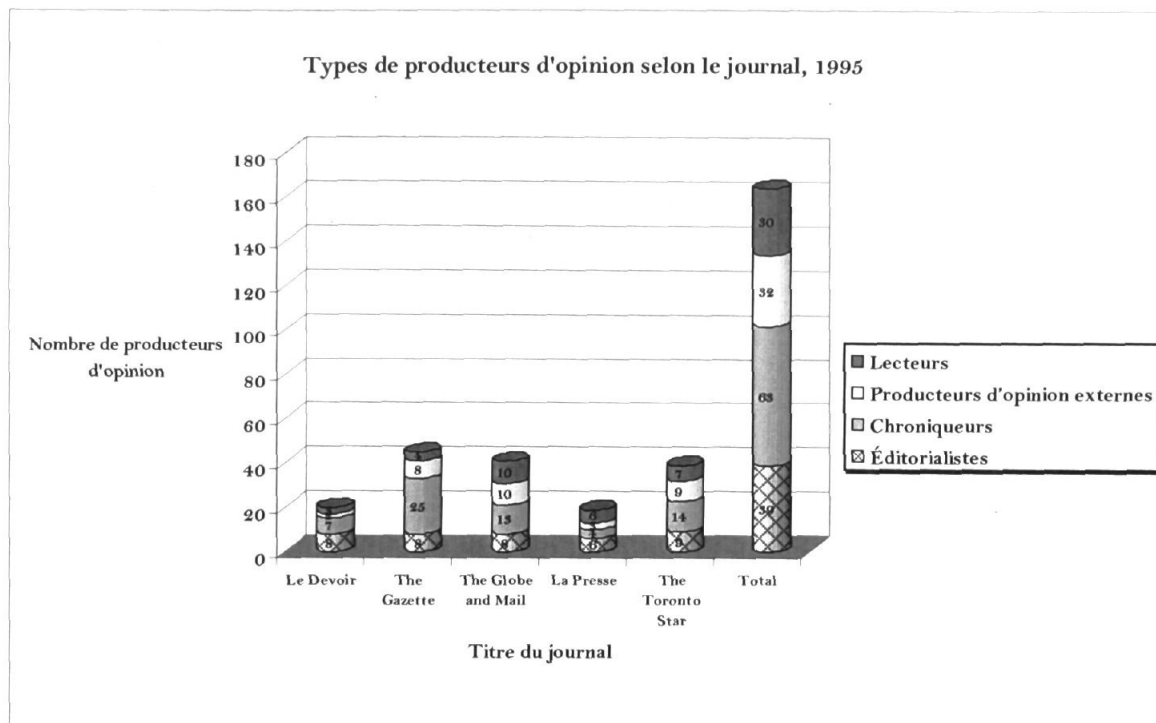
1999, Dion soumettait le projet de loi à la Chambre des communes¹²³. Enfin, le 15 mars 2000, *La loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son Avis sur le Renvoi relatif à la sécession du Québec*¹²⁴ était adoptée par le Parlement canadien. En somme, la conception et l'adoption du projet de loi C-20 constituent l'aboutissement du Plan B qui, désormais, reposait sur le droit et était muni d'un outil juridique remarquable. La période retenue pour sonder les quotidiens du corpus à ce moment débute le 23 novembre 1999, moment où le Plan B recommence à faire les manchettes, et se termine le 18 décembre de la même année. La fin des travaux parlementaires ayant eu lieu le 17 décembre 1999, il apparaissait donc inutile de sonder les journaux après ce moment. Toutefois, le 18 décembre a été retenu comme date butoir puisque des articles très pertinents ont été publiés à ce moment dans les journaux. Si le mois de décembre 1999 a été préféré aux premières semaines de mars 2000, c'est particulièrement en raison de la couverture médiatique, plus substantielle au moment de l'élaboration et de la présentation du projet de *Loi sur la clarté* qu'au moment de son adoption.

Afin de mieux comprendre la nature du corpus, voici trois graphiques présentant la répartition des articles sélectionnés selon le type de producteurs d'opinion pour chacun des quotidiens, suivis d'un graphique illustrant la part du corpus occupée par chacun des quotidiens :

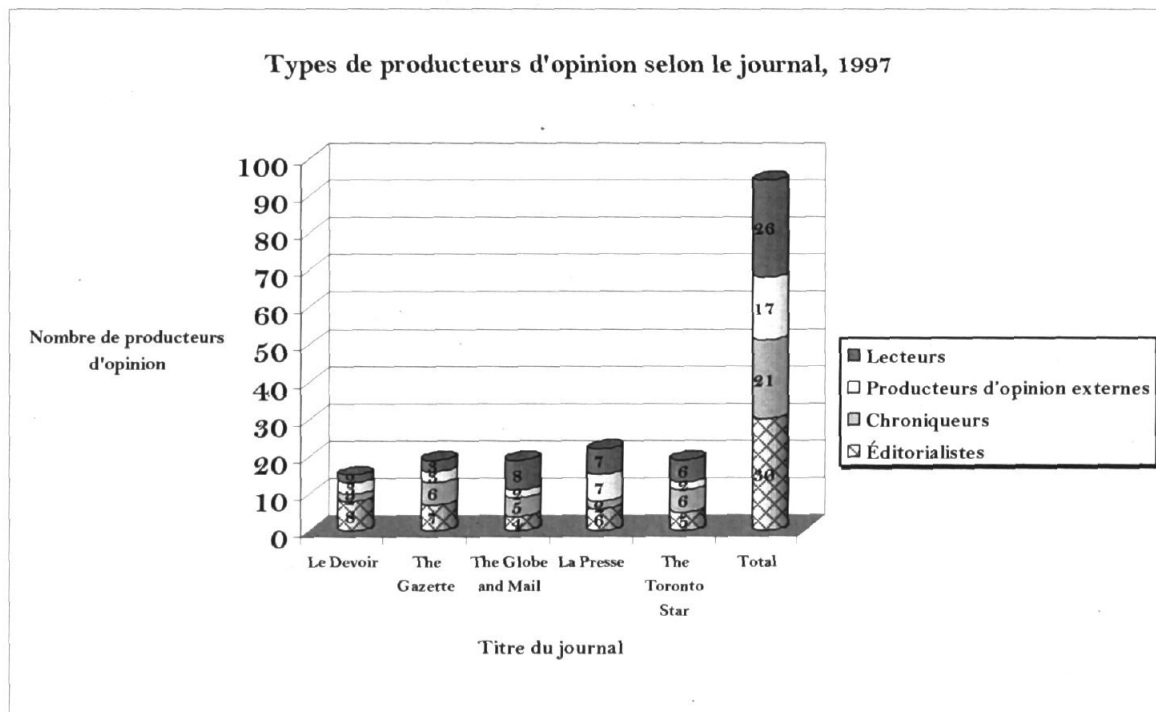
¹²³ *Ibid.*, p. 170.

¹²⁴ Aux dires de la juriste Andrée Lajoie « il s'agit d'un texte prescrivant la procédure que devrait suivre et les critères que devrait respecter le parlement du Canada pour décider s'il se trouve dans l'obligation de négocier, telle qu'imposée par l'Avis – de la Cour suprême – sur le Renvoi relatif à la sécession du Québec avec une province qui aurait décidé, au terme d'un référendum, d'effectuer sa sécession du Canada. Notamment, cette loi vise à prescrire les conditions et les modalités selon lesquelles les acteurs politiques fédéraux pourraient déterminer la clarté d'une question référendaire portant sur la sécession et la majorité nécessaire pour conclure que la population consultée y est favorable. » Andrée Lajoie, *loc. cit.*, p. 175.

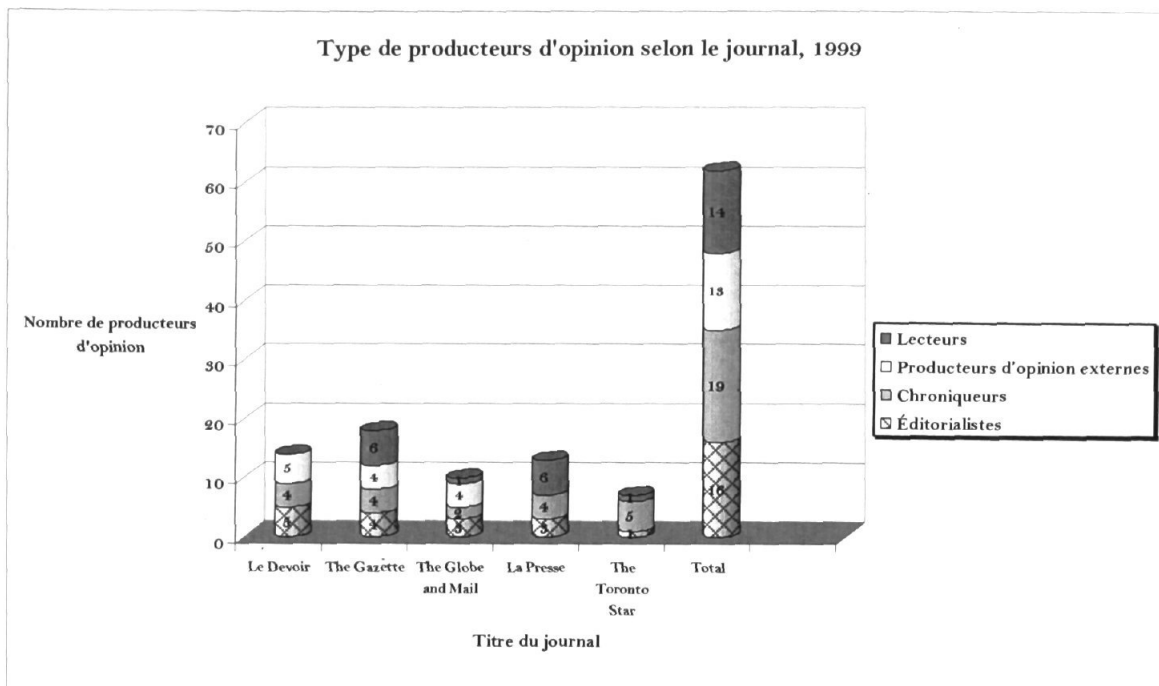
Graphique 1



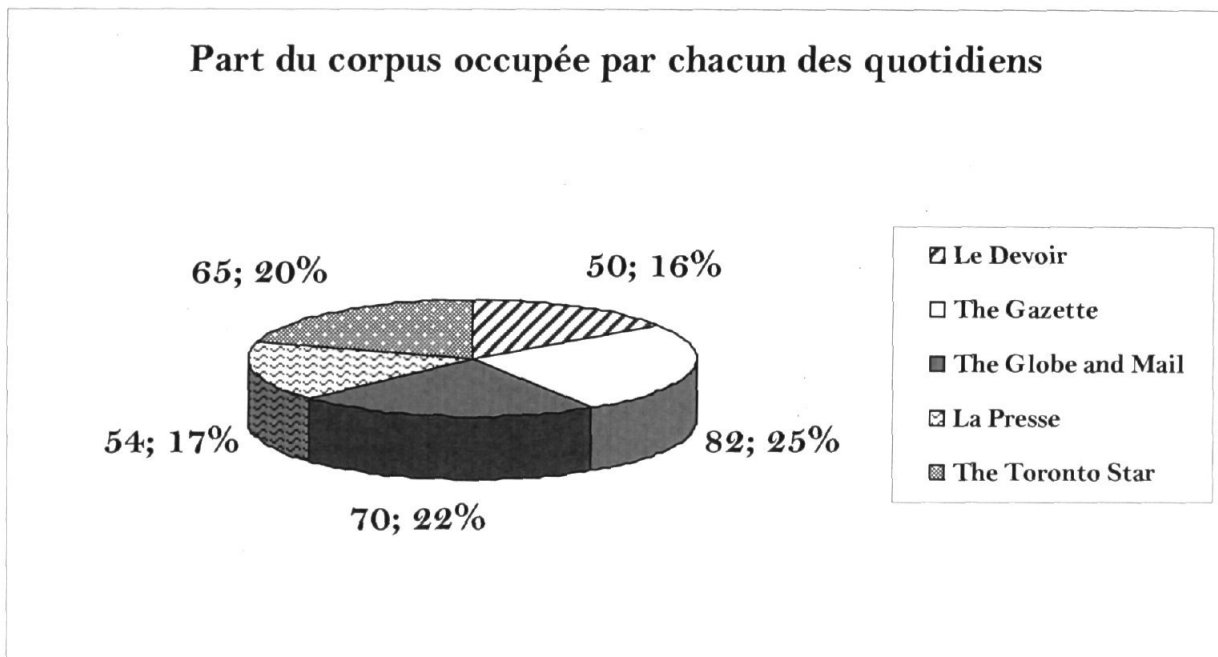
Graphique 2



Graphique 3



Graphique 4



2.2 Méthode d'analyse et analyse quantitative des sujets abordés et des représentations mises en lumière par le corpus de sources

2.2.1 Analyse quantitative du corpus pour 1995

En ce qui a trait aux articles retenus pour le dernier jour d'octobre ainsi que pour les mois de novembre et de décembre 1995, nous avons d'abord établi les catégories de stratégies mises en place par le gouvernement fédéral abordées dans un angle critique par les producteurs d'opinion ayant signé les 164 articles de la sélection. Les stratégies dégagées sont les suivantes : d'abord, le Plan A dans sa globalité, qui comprend l'éventail des promesses référendaires telles que prononcées à Verdun – la « société distincte », le droit de veto et la décentralisation des pouvoirs fédéraux, notamment en ce qui a trait au domaine de la formation de la main-d'œuvre. Au Plan A, s'ajoutent trois autres types de stratégies, représentant chacune des trois promesses qui le composent. Comme certains articles abordent plus précisément la reconnaissance de la société distincte ou la question de la décentralisation notamment, il apparaît inévitable d'étudier séparément chacun des trois pans du Plan A. De plus, comme certains producteurs d'opinion offrent une représentation positive de certains aspects du Plan A, mais négative de certains autres aspects, il s'avère inévitable, afin d'obtenir une analyse fine, de détailler cette initiative fédérale dans le dessein d'obtenir le portrait le plus fidèle possible des représentations des stratégies fédérales post-référendaires présentes dans les divers quotidiens constituant le corpus. La formation du Comité de l'unité nationale, dirigé par le ministre des Affaires intergouvernementales Marcel Massé, et le Plan B constituent les deux autres types de stratégies analysées. Pour tous les articles retenus pour la période de 1995, nous avons cherché à voir s'ils offraient une critique du Plan A, de la reconnaissance de la société distincte, du droit de veto régional, de la décentralisation des pouvoirs fédéraux, et du Plan B. Nous avons également noté le nombre d'articles qui, accusant le vide dans la gestion de l'unité nationale, proposaient des solutions afin d'apaiser la crise ou de renforcer la cohésion canadienne¹²⁵, le nombre d'articles qui lançaient un appel à la

¹²⁵ Nombreux sont les producteurs d'opinion à suggérer des solutions au gouvernement fédéral afin d'endiguer la crise. Le phénomène est présent dans tous les quotidiens : 27,3 % des articles du *Devoir* proposent à l'État fédéral une esquisse de solution ou suggèrent la marche à suivre afin d'améliorer les relations Canada/Québec, 60 % des articles de *The Gazette*, 43,9 % des articles du *Globe and Mail*, 52,6 % des articles de *La Presse* et 33,3 % des articles du *Toronto Star*. Dans *The Gazette* et *The Globe and Mail*, c'est plus d'un article sur deux qui se veut offrir une clé pour résoudre le problème entre la province francophone et le reste du pays, phénomène révélant le manque de confiance envers les stratégies proposées par le gouvernement et envers son pouvoir d'action.

réconciliation¹²⁶, puisque nous cherchons à comprendre comment la notion de réconciliation fut abordée à la suite du 30 octobre 1995 et si les initiatives fédérales s'inscrivent dans une logique réconciliatrice. Enfin, les articles présentant une critique acerbe de l'État fédéral et de son action ont été répertoriés¹²⁷.

Pour chacune des stratégies présentes dans le corpus de 1995, nous avons mis en lumière la représentation offerte par le producteur d'opinion, à savoir s'il représentait l'initiative fédérale de manière positive, en appuyant l'entreprise mise en place par le gouvernement Chrétien, ou de manière négative, en critiquant la stratégie fédérale abordée. Il est important de souligner que certains producteurs d'opinion appuient la reconnaissance de la société distincte, à titre d'exemple, mais qu'ils ne sont pas nécessairement en accord avec la façon de l'appliquer par le gouvernement fédéral. Toutefois, ces subtilités seront mieux exposées dans le deuxième chapitre, analysant de manière détaillée le contenu du corpus de sources et les arguments invoqués par les producteurs d'opinion pour discréditer ou soutenir une stratégie fédérale.

Le graphique 5 portant sur le Plan A dans sa globalité met en lumière l'accueil mitigé reçu par cette entreprise à travers la presse dans les mois qui suivirent le choc du 30 octobre. À 69,7 %, les producteurs d'opinion discréditent l'initiative du fédéral en la couvrant plus souvent d'opprobres que d'éloges. En fait, un seul quotidien du corpus est enclin à considérer l'initiative conciliatrice de l'État fédéral comme majoritairement positive – dans une proportion de 53,8 % –, soit *The Gazette*. Ce phénomène s'explique aisément : les producteurs d'opinion de *The Gazette*, qui constitue le seul journal anglo-québécois sélectionné, côtoient le Québec francophone et savent que la méthode douce est souvent plus encline à porter fruit que la méthode forte, qui soulève les foudres des partisans du souverainisme et contribue à renforcer l'ardeur du mouvement en regroupant ses adeptes autour d'un même objet de frustration, incarné par l'État fédéral ou plus

¹²⁶ Rares sont les articles qui appellent directement à la réconciliation. En fait, la notion de réconciliation se fait plutôt discrète dans les pages des quotidiens au lendemain d'octobre 1995 : dans *La Presse* et *The Gazette*, aucun article n'aborde la notion de réconciliation, tandis que dans *The Globe and Mail*, 4,9 % des articles retenus appellent à la réconciliation, un chiffre qui chute à 2,6 % pour les articles sélectionnés dans le *Toronto Star*, mais qui grimpe à 9,1 % pour *Le Devoir*.

¹²⁷ Avec respectivement 36,8 % et 31,8 % des articles sélectionnés qui critiquent vertement le gouvernement Chrétien, *La Presse* et *Le Devoir*, les deux quotidiens francophones du corpus, occupent le premier rang du classement en matière de proportion d'articles condamnant les responsables fédéraux et doutant de leur potentiel à administrer le pays. *The Gazette* occupe le troisième rang avec une proportion de 26,7 % d'articles critiquant le gouvernement de Jean Chrétien. *The Globe and Mail* et *The Toronto Star* se classent quant à eux en queue de peloton, avec respectivement 19,5 % et 10,0 % d'articles blâmant sévèrement les responsables fédéraux.

globalement par l'intransigeance et l'incompréhension du ROC à l'égard de la province francophone.

L'initiative qui consiste à octroyer un droit de veto à différentes régions du Canada semble être particulièrement l'objet de représentations négatives – elle est rejetée dans 62,9 % des cas étudiés, voir graphique 7. Un léger renversement de la tendance se remarque par contre lorsque les producteurs d'opinion abordent deux points plus précis du Plan A, représentés par la reconnaissance de la société distincte – graphique 6 – et la décentralisation – graphique 8 –, notamment en matière de la formation de la main-d'œuvre. En effet, ces deux éléments clés du Plan A sont plus souvent représentés de manière positive que négative. Toutefois, l'écart entre les deux options reste faible : la société distincte est représentée de manière positive à 50,4 %, de manière négative à 44,8 % et de manière nuancée à 0,04 %¹²⁸ ; quant à la décentralisation, elle est représentée de manière positive à 55,9 % et de manière négative à 44,1 %. Les producteurs d'opinion des quotidiens anglophones, plus précisément *The Gazette* et *The Toronto Star* semblent plus enclins à accueillir favorablement les promesses de société distincte et à penser que cette option constitue un moyen efficace de renouveler le fédéralisme en faveur du Québec, sans trop heurter les sensibilités des autres provinces¹²⁹. Le phénomène s'avère quelque peu différent lorsqu'il est question de décentralisation, une option qui récolte la faveur de nombreux producteurs d'opinion des quotidiens anglophones – à l'exception du *Toronto Star* où la ligne est plus partagée –, mais également des producteurs d'opinion de *La Presse*, et ce, à l'unanimité. En ce qui a trait à l'instauration du Comité de l'unité nationale par le gouvernement de Jean Chrétien, elle s'avère peu traitée à travers les pages des quotidiens et, lorsque les producteurs d'opinion en font mention, elle ne semble pas recueillir leur approbation – graphique 9. En effet, à une exception près, le comité est représenté comme un organe bidon par les producteurs d'opinion, comme une institution inapte à restaurer la cohésion canadienne. S'il n'existe pas de ligne de partage des représentations claire entre les quotidiens francophones et anglophones, l'analyse de corpus permet toutefois de souligner que les producteurs d'opinion des quotidiens

¹²⁸ Une représentation nuancée représente une représentation qui est ni complètement positive, ni complètement négative. À quelques reprises dans le corpus, des producteurs d'opinion soulignent les deux côtés de la médaille d'une stratégie. Il s'avère donc impossible de classer ces représentations comme positives ou négatives, c'est pourquoi la catégorie « représentation nuancée » s'avère essentielle.

¹²⁹ Les producteurs d'opinion de *The Gazette* accueillent favorablement le concept de société distincte dans une proportion de 62,5 % et ceux du *Toronto Star*, dans une proportion de 57,9 %, tandis que les producteurs d'opinion du *Globe and Mail* la représentent de manière positive dans une proportion de 47 %, ceux de *La Presse* dans une proportion de 37,5 % et ceux du *Devoir* dans une proportion de 28,6 %.

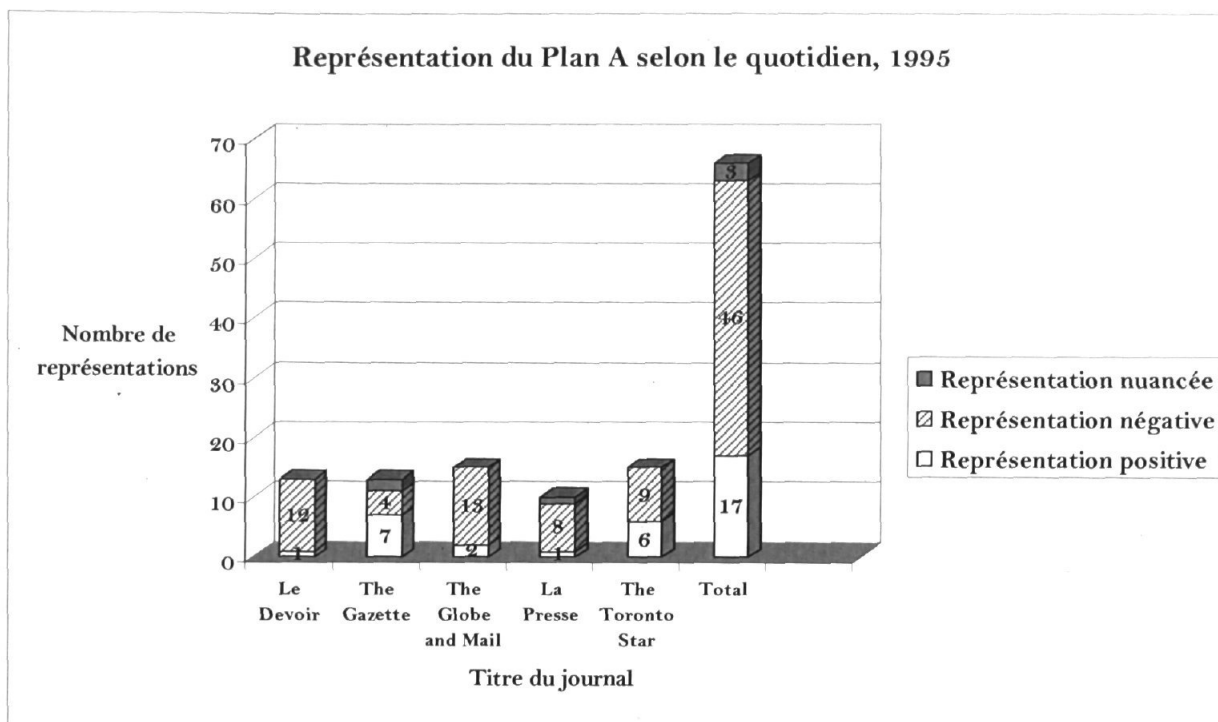
francophones se font plus sévères envers la stratégie développée par les responsables politiques fédéraux dans la période post-référendaire que leurs homologues anglophones qui, bien que critiques, encouragent dans une proportion plus grande l'initiative fédérale.

Là où la ligne de partage entre les représentations offertes dans les quotidiens francophones et anglophones est la plus tranchée, c'est lorsque le Plan B – graphique 10 – est abordé. Encore à l'état embryonnaire dans les mois qui suivirent le second épisode référendaire, le Plan B devient un sujet de prédilection dans les quotidiens anglophones qui encouragent les responsables fédéraux à délaissier le gant de velours pour adopter la poigne de fer. L'analyse du corpus montre le rôle majeur joué par la presse anglophone dans la réalisation de l'échafaudage du Plan B¹³⁰. Les producteurs d'opinion anglophones montrent la voie à suivre au gouvernement de Chrétien et le poussent à durcir ses positions à l'égard du Québec, voie qui sera finalement préconisée par le Premier ministre et son cabinet. Abordé à seulement deux reprises dans les pages des quotidiens francophones constituant le corpus en 1995, le Plan B, représenté comme un affront de l'État fédéral à l'égard du Québec, est discrédité à l'unanimité.

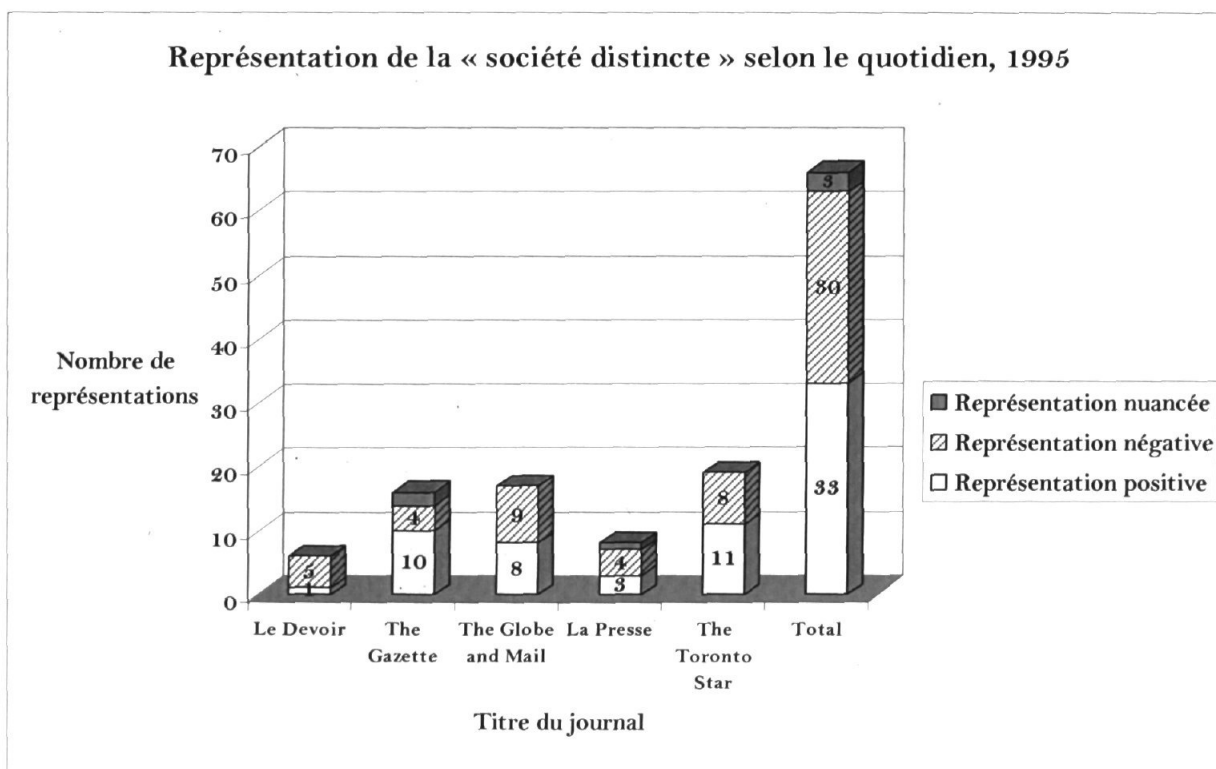
Globalement, ce qui ressort de cette série de graphiques, c'est que l'initiative fédérale est accueillie de manière contrastée : aucun journal ne présente une ligne de pensée uniforme et, si certains producteurs d'opinion applaudissent certains pans du Plan A, ils ne manquent pas d'en attaquer vertement d'autres aspects. De plus, la proportion considérable d'articles critiquant ouvertement les responsables fédéraux ou offrant des solutions au problème canadien au lendemain du référendum montre à quel point l'initiative fédérale est née dans la controverse et, plus souvent qu'autrement, représentée comme inefficace.

¹³⁰ La mention de l'expression « Plan B » afin de qualifier une ligne plus ferme à l'égard des revendications du Québec et de l'encadrement du processus d'un futur référendum et de ses suites apparaît très tôt dans le corpus. Patrick J. Monahan, Michael J. Bryant et Nancy C. Côté affirment qu'une de ses premières traces se présente dans un article de Susan Delacourt, paru dans le *Globe and Mail* le 3 février 1996. Patrick J. Monahan, and Michael J. Bryant, with Nancy Côté, « Coming to Terms with Plan B: Ten Principles Governing Secession », dans David R. Cameron dir., *op. cit.*, p. 245. Les recherches que nous avons menées permettent cependant d'affirmer que, dès le mois de décembre 1995, l'expression « Plan B » est employée par les producteurs d'opinion de la presse. En effet, dans un article du *Globe and Mail* paru le 5 décembre 1995, le chroniqueur Jeffrey Simpson emploie l'expression « Plan B », une voie « *whose main objective would be to ensure that the rest of Canada never ever finds itself ill-prepared for dismemberment.* » Jeffrey Simpson, « Federalists need a Plan B to show secessionists in the future », *The Globe and Mail*, 5 décembre 1995, p. A20.

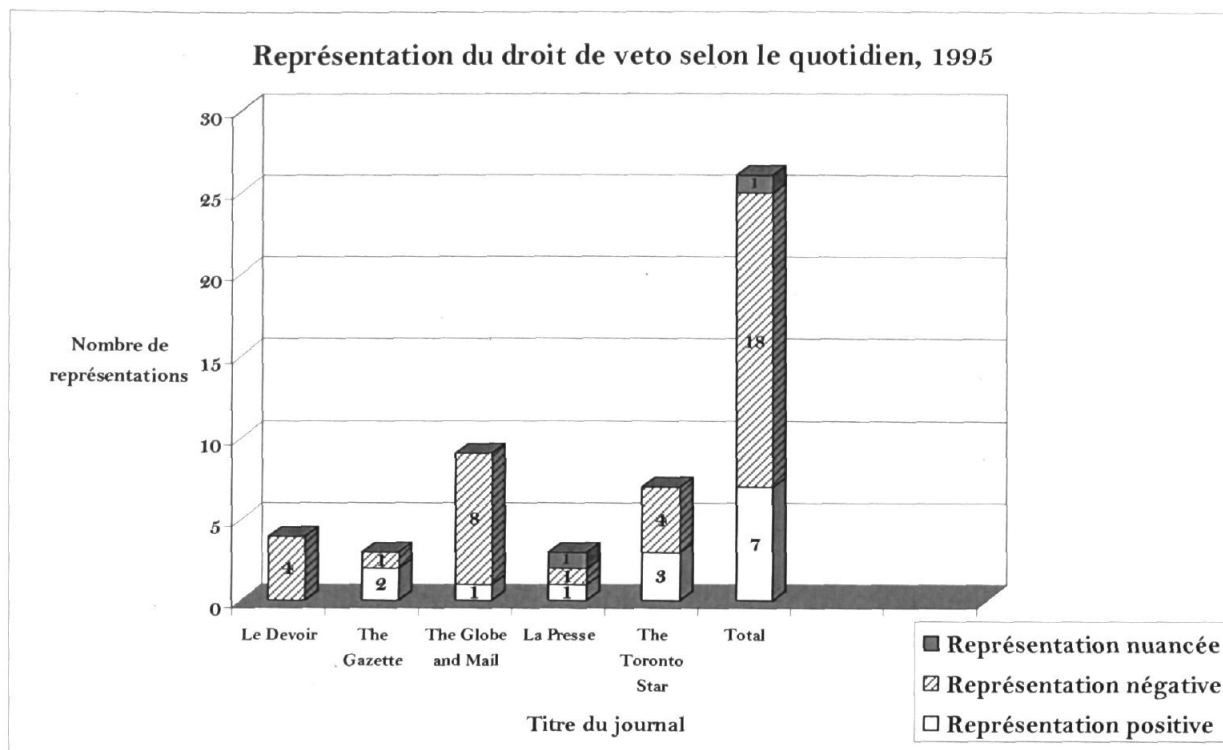
Graphique 5



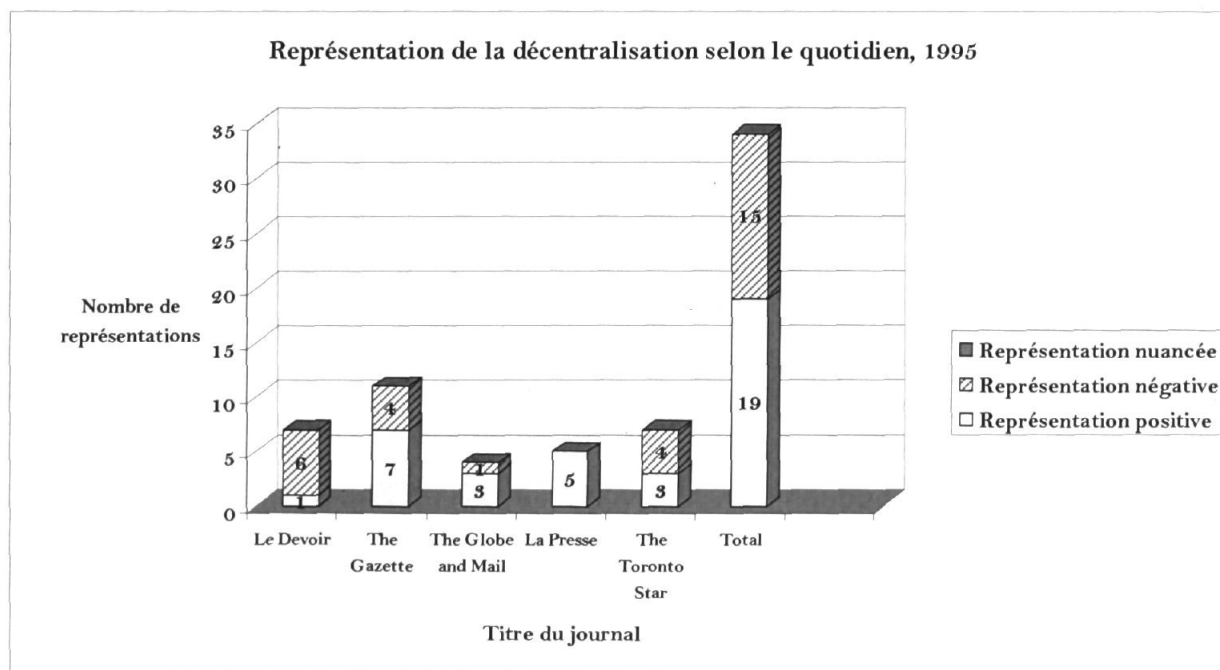
Graphique 6



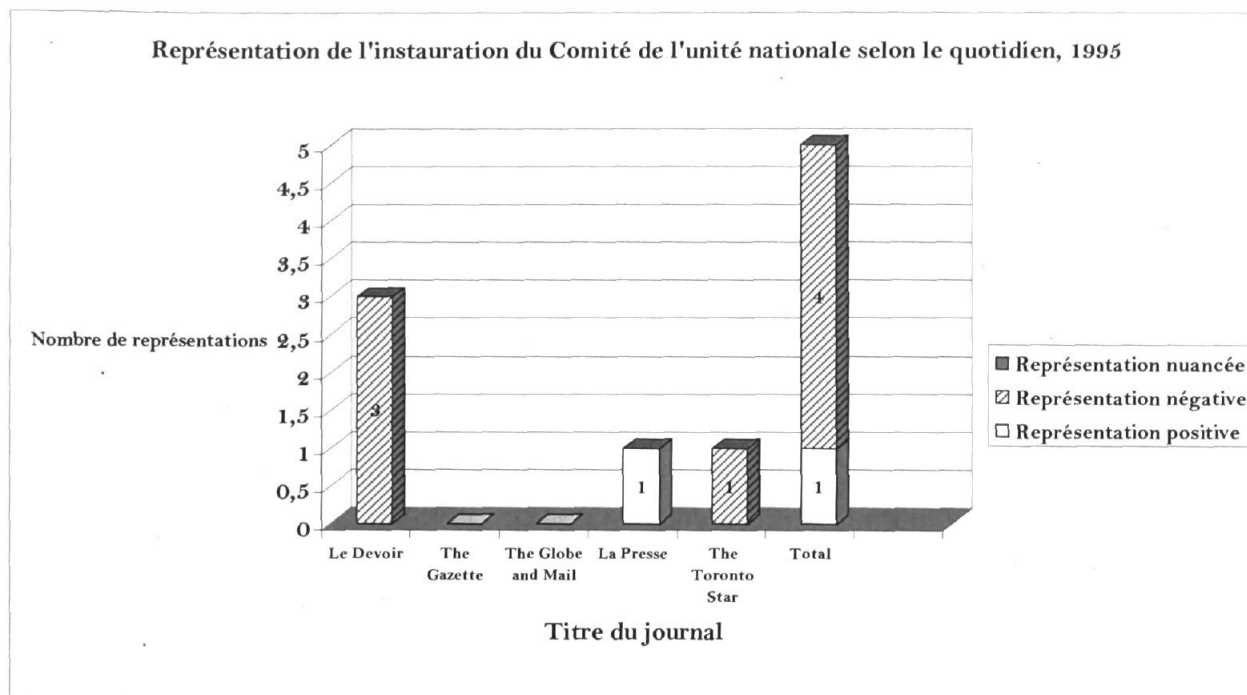
Graphique 7



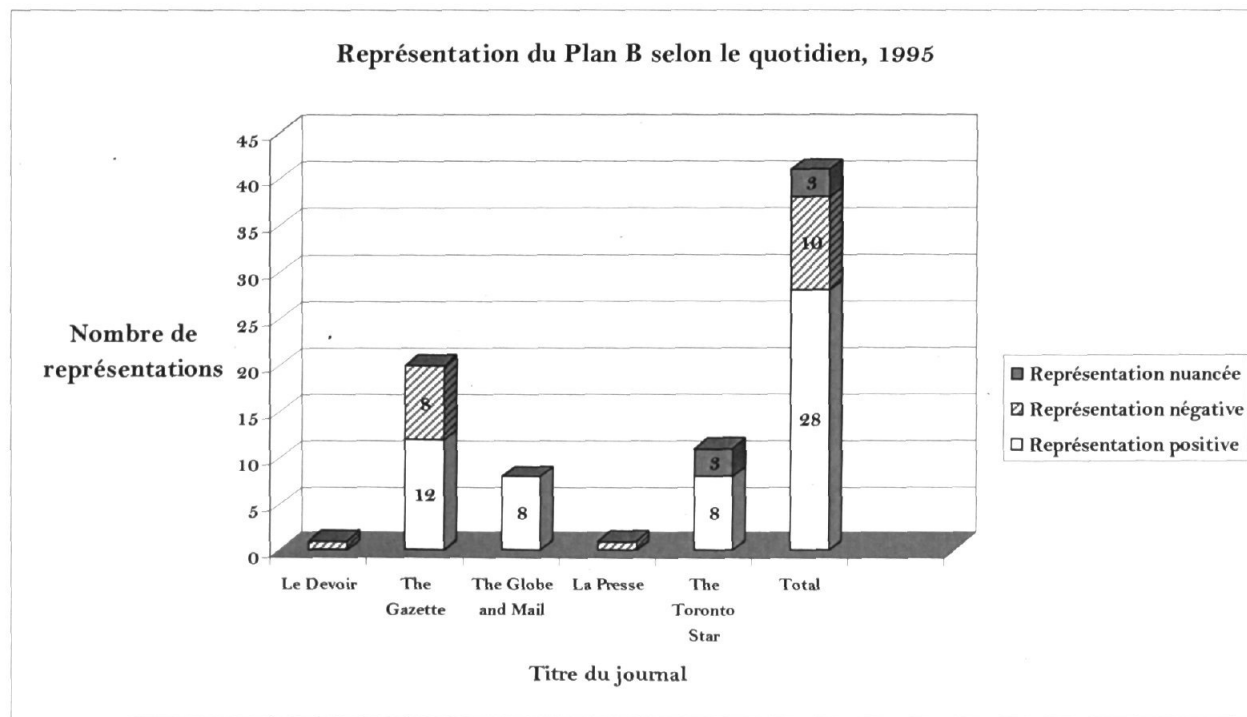
Graphique 8



Graphique 9



Graphique 10



2.2.2 Analyse quantitative du corpus pour 1997

Pour les 94 articles recueillis en 1997, la méthode d'analyse appliquée se rapproche de la méthode développée pour l'échantillon d'articles retenu pour 1995. Toutefois, certaines catégories d'analyse ont été ajoutées afin de mieux coller au contexte du moment sondé, correspondant à la campagne électorale de mai 1997 et à ses suites immédiates. La gestion de la crise post-référendaire à travers les prismes du Plan A¹³¹ et du Plan B constitue encore un sujet débattu amplement en 1997 dans les pages des quotidiens du corpus, où le dossier de l'unité nationale apparaît clairement comme l'enjeu central de la joute électorale dans les dernières semaines de la campagne. La gestion du dossier post-référendaire par le gouvernement fédéral est encore d'actualité – les notions de société distincte, de décentralisation et de droit de veto sont critiquées, quoique dans une moindre mesure que dans les deux mois suivant le vote de 1995 – et certains producteurs d'opinion font un bilan de leur efficacité plus de deux ans après leur mise en place, d'où l'apparition de la catégorie d'analyse « gestion du dossier de l'unité nationale », qui vient s'ajouter aux catégories déjà présentes en 1995 de « Plan A », incarné par l'éventail complet des promesses référendaires, la « société distincte », le « droit de veto » et la « décentralisation ». Tandis que la catégorie intitulée « Plan A » représente l'efficacité des promesses référendaires, la catégorie « gestion du dossier de l'unité nationale » correspond plus globalement à la manière dont les responsables politiques ont administré le dossier de l'unité nationale depuis le 30 octobre 1995, toutes initiatives confondues. Apparaissent donc dans cette dernière catégorie les articles où l'absence de politiques en matière d'unité nationale est dénoncée ainsi que les articles mettant en lumière l'échec ou la réussite du gouvernement fédéral à gérer la crise référendaire.

Plus étoffé qu'en 1995, le Plan B est plus que jamais un sujet débattu. Il occupe une place considérable dans les articles publiés au moment de la campagne électorale. Les producteurs d'opinion, devenus plus précis lorsqu'ils abordent la ligne dure, critiquent tantôt l'encadrement du processus référendaire, tantôt les règles à adopter advenant un vote majoritaire en faveur de la sécession du Québec, tantôt la demande adressée par le gouvernement de Jean Chrétien à la Cour suprême. Bref, tous les éléments constituant le

¹³¹ Moins omniprésent qu'en 1995 dans les pages des quotidiens, le Plan A n'en demeure pas moins critiqué en 1997. Loin de constituer un sujet dépassé, il n'est certes pas autant débattu que le Plan B, mais il représente toujours une initiative fédérale discutée dans les écrits des producteurs d'opinion, qui s'attachent particulièrement à la notion de « société distincte ».

Plan B sont passés en revue par les producteurs d'opinion des différents quotidiens. Les catégories d'analyse se sont conséquemment raffinées pour englober les visages multiples de ce qui est alors qualifié de « ligne dure ». À la catégorie « Plan B » déjà présente en 1995, s'ajoutent les trois catégories suivantes : « encadrement du processus référendaire », « fixer les termes de la sécession » et « implication de la Cour suprême ». Les cinq grands partis fédéraux – Parti libéral, Bloc québécois, Parti conservateur, Nouveau parti démocratique et Parti réformiste – occupant l'avant-scène lors de la campagne électorale, nous avons également observé les appuis octroyés par les producteurs d'opinion aux différents partis politiques à l'instar des critiques formulées à leur égard. Chacun des partis présents sur la scène politique fédérale entretient une vision particulière de l'unité nationale, de la place du Québec au sein du Canada et des stratégies à envisager pour renouveler le fédéralisme ou améliorer les relations Canada/Québec, il s'avère donc intéressant de mettre en lumière les critiques et les appuis présents dans les quotidiens, car ils peuvent être révélateurs de la façon qu'ont les producteurs d'opinion de se représenter la question de l'unité nationale et le débat entourant l'avenir du Québec.

À l'instar de 1995, le Plan A – graphique 11 – récolte des critiques sévères ; à l'unanimité, il est rejeté par les producteurs d'opinion. Si les notions de droit de veto et de décentralisation se font plus discrètes qu'à la suite des événements du 30 octobre, la notion de « société distincte » – graphique 12 – demeure, quant à elle, un sujet prisé par les producteurs d'opinion qui en offrent des représentations bigarrées. Si elle récolte son lot d'adeptes, elle est toutefois représentée majoritairement de manière négative – dans une proportion de 56 %. La décentralisation – graphique 14 – constitue, à l'image de 1995, le seul élément de l'éventail du Plan A qui est représenté de manière positive dans une plus vaste proportion que de manière négative¹³². Quant à la gestion du dossier de l'unité nationale par le gouvernement fédéral depuis le second épisode référendaire – graphique 15 –, les producteurs d'opinion sont plus nombreux à souligner l'inefficacité des responsables fédéraux qu'à louer leur stratégie. Dans 79,2 % des cas, la gestion du dossier épineux de l'unité nationale est représentée de manière négative. Sur ce point, les représentations des producteurs d'opinion anglophones et francophones s'accordent puisque, aucun quotidien ne met en lumière une représentation globalement positive de

¹³² Abordée à huit reprises dans quatre quotidiens composant le corpus – *Le Devoir*, *The Globe and Mail*, *La Presse* et *The Toronto Star* –, la décentralisation est représentée de manière positive à 50 %, de manière négative à 24 % et de manière nuancée à 12, 5 %. Encore là, il s'avère impossible de parler de notion qui fait l'unanimité.

l'administration fédérale en matière de cohésion de l'unité nationale. Là où la ligne de fracture devient évidente entre les quotidiens francophones et anglophones, en revanche, c'est lorsque les différents aspects du Plan B – graphique 16 – sont abordés par les producteurs d'opinion.

À l'exception de l'implication de la Cour suprême dans le débat sur l'avenir du Québec – graphique 19 –, tous les aspects du Plan B, que ce soit l'encadrement du processus référendaire – graphique 17 – ou la définition des conditions dans lesquelles s'effectuerait une éventuelle sécession de la province francophone – graphique 18 –, sont représentés majoritairement de manière positive. Les producteurs d'opinion qui s'attachent au Plan B dans sa globalité, sans critiquer un de ses éléments en particulier, sont relativement nombreux à encourager le gouvernement à poursuivre dans la voie de la ligne dure, un phénomène se rattachant davantage à la presse anglophone. Le journal *The Gazette*, à travers la voix de ses chroniqueurs et de ses lecteurs principalement, se fait le porte-étendard de cette stratégie¹³³. Le quotidien anglo-québécois est celui qui, dans l'ensemble du corpus, aborde le plus fréquemment cette initiative ; il encourage ardemment le gouvernement fédéral à encadrer le processus référendaire de même qu'à s'affirmer devant les revendications du Québec. S'il aborde le Plan B dans une moindre mesure que *The Gazette*, *The Toronto Star* représente également cette stratégie de manière positive et pousse Jean Chrétien et son cabinet à poursuivre et même à pousser plus loin dans la direction de la ligne dure. Quant au *Globe and Mail*, il offre une position plus partagée. Cependant, le fait que relativement peu d'articles relatifs au Plan B aient été répertoriés ne permet pas non plus de brosser un tableau exhaustif de la position des producteurs d'opinion de ce journal. En ce qui a trait aux deux quotidiens francophones du corpus, ils rejettent le Plan B. Toutefois, les producteurs d'opinion de *La Presse* semblent se montrer favorables à une refonte du processus référendaire ; certains appuient notamment l'option d'une question claire et précise lors d'un futur référendum, une question qui se résumerait à : êtes-vous pour ou contre la séparation du Québec du reste du pays ? Quant au *Devoir*, le fait que la notion de Plan B y soit plus effacée témoigne du

¹³³ Étrangement, le journal anglo-québécois encourage également dans une forte proportion la reconnaissance de la « société distincte » en 1995. En fait, il faut noter que la plupart des producteurs d'opinion ne sont pas contre un certain Plan A, mais ils sont nombreux à encourager en parallèle le renforcement du Plan B. En fait, ce que ce phénomène contradictoire permet de dégager surtout, c'est qu'il est loin d'y avoir une ligne de pensée univoque au sein de *The Gazette*. Au contraire, si la ligne éditoriale se montre souvent conciliante envers les intérêts du Québec, il y a des chroniqueurs qui témoignent d'une fermeté quasi absolue à l'égard de tout ce qui concerne un statut particulier pour les Québécois.

malaise entourant cette stratégie qui n'obtient généralement pas la faveur des producteurs d'opinion.

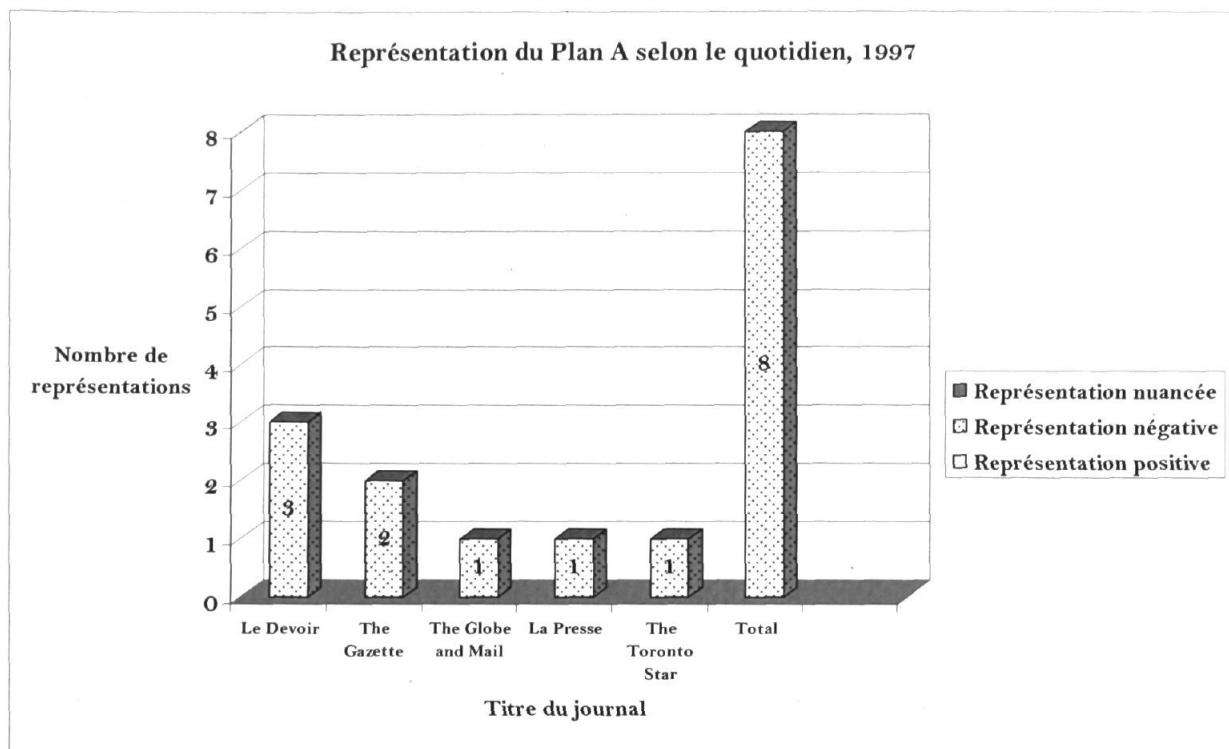
En ce qui a trait aux appuis et aux critiques formulés par les quotidiens du corpus à l'égard des différentes options offertes aux citoyens lors des élections de 1997, le *Devoir* appuie, à travers sa ligne éditoriale, le Bloc québécois. Cependant, cet appui est loin d'être inconditionnel ; au cours de la campagne, les critiques émises à l'égard du Bloc québécois par la figure éditoriale principale du quotidien, Lise Bissonnette, ont parfois été sans pitié. L'appui accordé apparaît donc comme un appui de principe plus que comme un appui de cœur. Accusé de manquer d'ardeur à la tâche, d'initiatives originales et créatives, de souffle rassembleur à même de vaincre le désenchantement des citoyens québécois, le parti dirigé par Gilles Duceppe apparaît comme la seule avenue possible aux yeux de la ligne éditoriale du quotidien souverainiste qui revendique l'obtention d'un meilleur statut pour la province québécoise, un statut lui permettant de gérer sans obstacle les éléments qui lui confèrent ses couleurs spécifiques¹³⁴. Les libéraux de Jean Chrétien représentent, quant à eux, la formation politique la plus souvent vilipendée dans les pages du *Devoir*. Les producteurs d'opinion de *The Gazette* et de *La Presse* s'accordent, quant à eux, pour souligner que le Parti libéral, bien qu'il soit imparfait, demeure l'option garante des plus belles promesses pour l'avenir du pays. Cependant, il apparaît dans *La Presse* un courant de sympathie significatif pour les Conservateurs de Jean Charest. En effet, le leader conservateur, dont le charisme est fréquemment vanté dans les pages des divers quotidiens, a mené une excellente campagne et, bien que son parti apparaisse aux yeux de plusieurs observateurs comme le parti d'un seul homme, il récolte la faveur de certains

¹³⁴ Dans son article du 2 juin, Lise Bissonnette se fait dure envers le Bloc, mais rappelle qu'il demeure l'issue la plus sensée pour l'avenir du Québec :

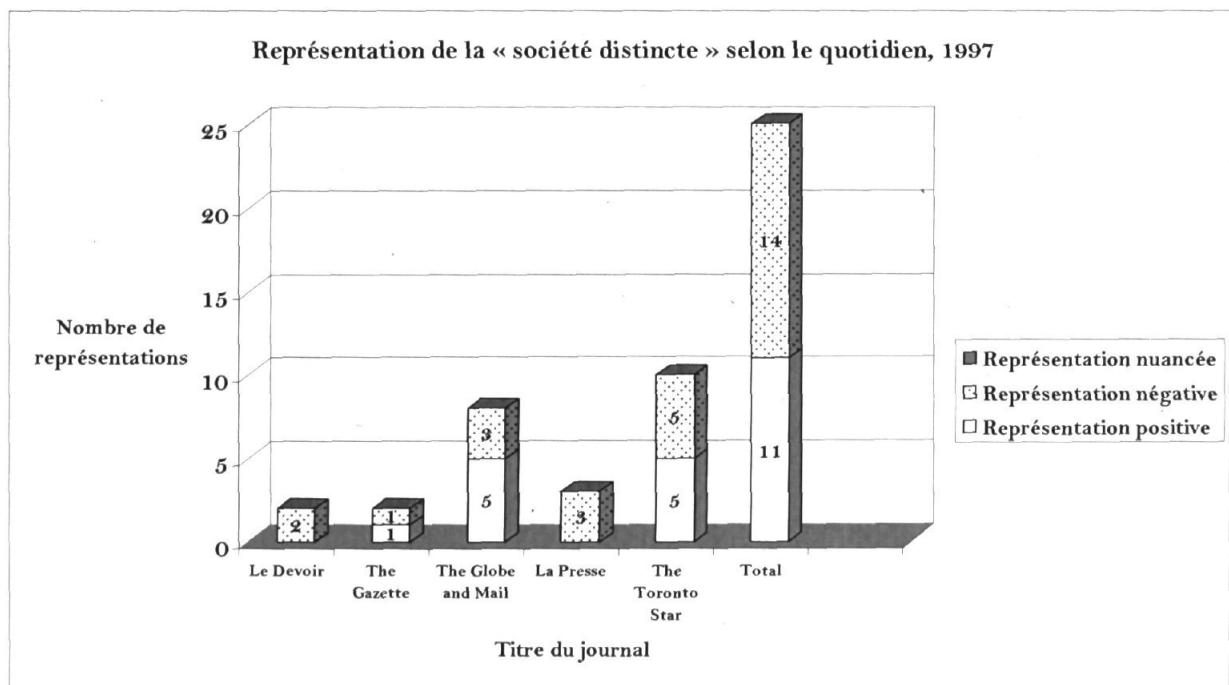
Examiné sous les deux angles, les seules vertus du Bloc québécois sont désormais théoriques. Malgré le désenchantement dont il fait l'objet, il faut rappeler qu'il a parfois fait alliance avec le NPD pour défendre ce qui reste de préoccupations pour l'équité en ce pays, mais il a aussi atteint les limites du simple discours, puisqu'il n'exercera jamais le pouvoir à Ottawa. Et ce mérite s'érodera encore plus s'il ne forme pas l'opposition officielle. Quant à sa défense de la souveraineté-partenariat, qui est sans doute une solution brutale à l'échec répété des négociations Québec-Canada, mais qui en demeure une civilisée, elle s'affaiblit d'elle-même, par l'ineptie des stratégies du Bloc et ses divisions internes. Elle n'est plus que le pâle rappel de la politique du gouvernement du Québec, seul endroit de «vrai pouvoir», désormais, pour la thèse souverainiste. Le Bloc se résume, en somme, à un contre-discours. [...] Partout où les candidats du Bloc québécois semblent capables de s'atteler encore avec cœur à la tâche, comme ils le faisaient mieux au début du dernier mandat, il est logique de les appuyer à nouveau. Ce qui n'exclut pas des variations régionales (par exemple l'élection du libéral Pierre Pettigrew ou la défaite de la bloquiste Suzanne Tremblay...) selon ce qu'exige l'intelligence.

chroniqueurs et éditorialistes, si bien qu'il représente même l'option la plus prisée par le *Globe*. Soulevant tantôt l'ire des producteurs d'opinion, suscitant tantôt leurs louanges, le Parti réformiste représente l'option la plus controversée. Dans *The Toronto Star*, quatre producteurs d'opinion soutiennent la formation de Preston Manning, phénomène qui révèle le fort appui que récolte l'option de la ligne dure, représentée par certains producteurs d'opinion anglophones comme la seule avenue possible pour sortir le pays de l'impasse. À la fois sauveur et saboteur de la réconciliation, Preston Manning jouit d'une réputation mitigée. S'il est louangé dans quelques articles, il incarne également le leader qui récolte les critiques les plus assassines du lot ; il est notamment accusé de ruiner complètement la cohésion nationale. Les représentations opposées et extrêmement tranchées du Parti réformiste, qui peuvent cohabiter au sein d'un même quotidien, sont révélatrices des positions discordantes des producteurs d'opinion qui rarement s'accordent sur un sujet ou une stratégie. Toutefois, le tourbillon d'attention qu'il soulève, lui qui représente le porte-étendard de la ligne dure, témoigne des passions soulevées par le Plan B, un plan qui prendra progressivement forme et qui, plus que jamais, sortira des ornières de la théorie pour entrer dans le domaine de la réalité au tournant du millénaire.

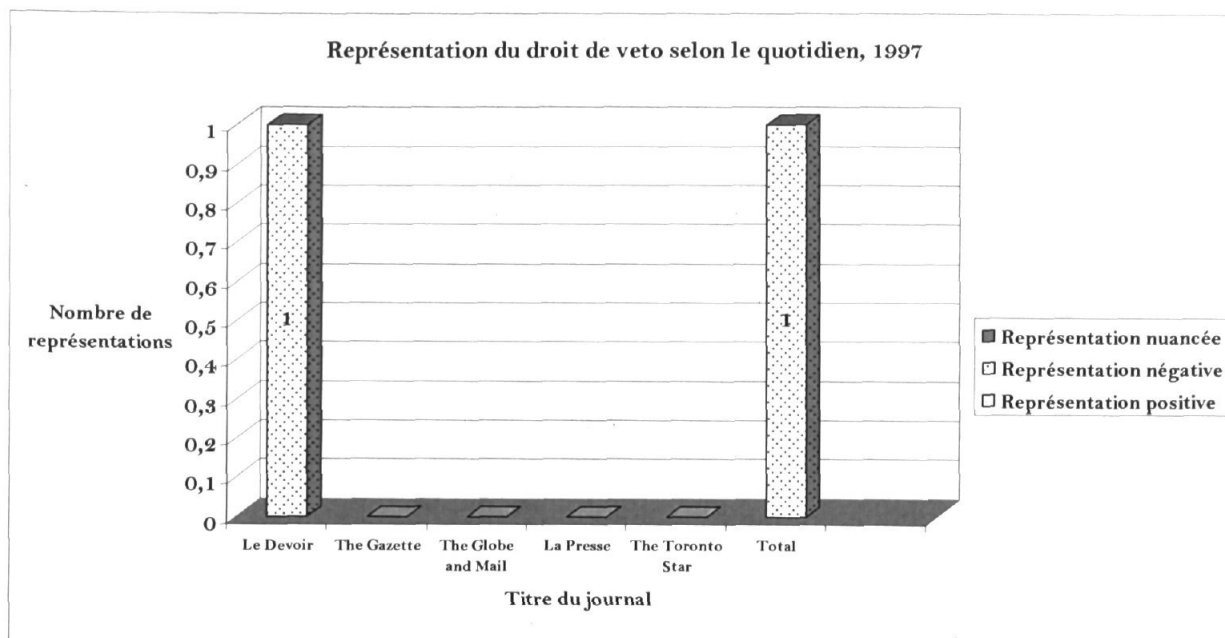
Graphique 11



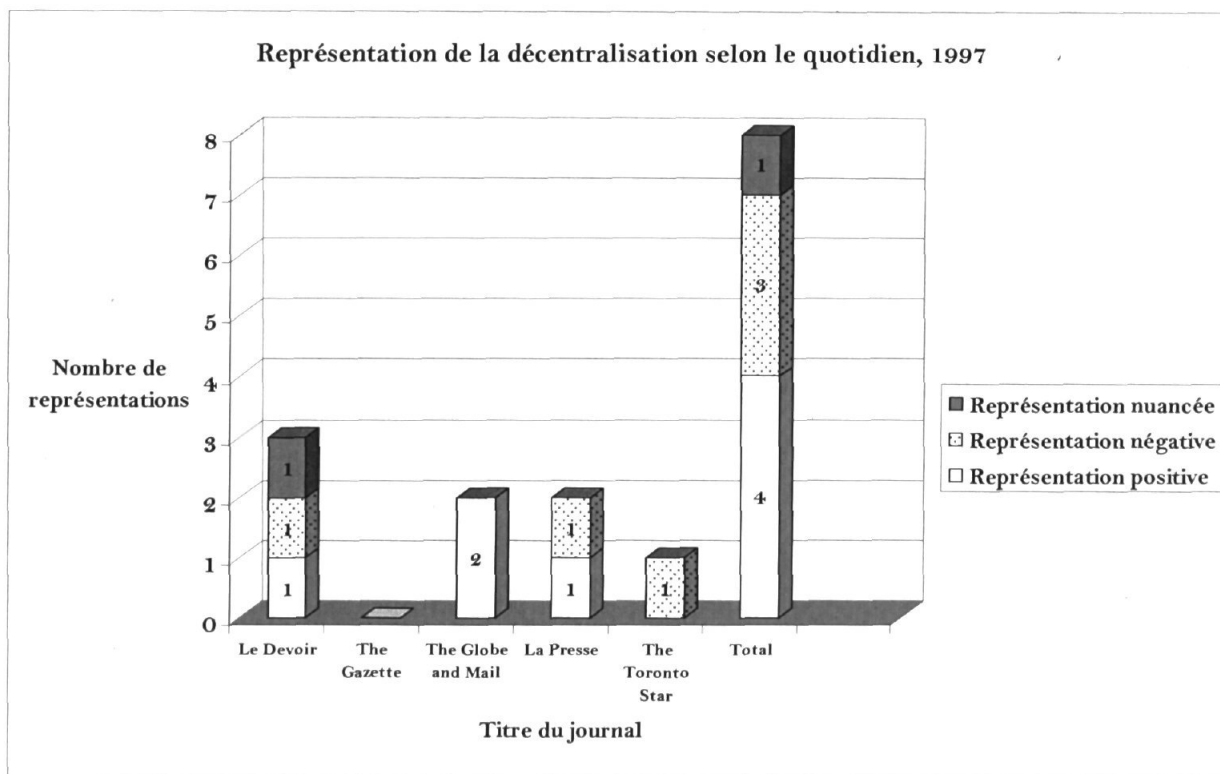
Graphique 12



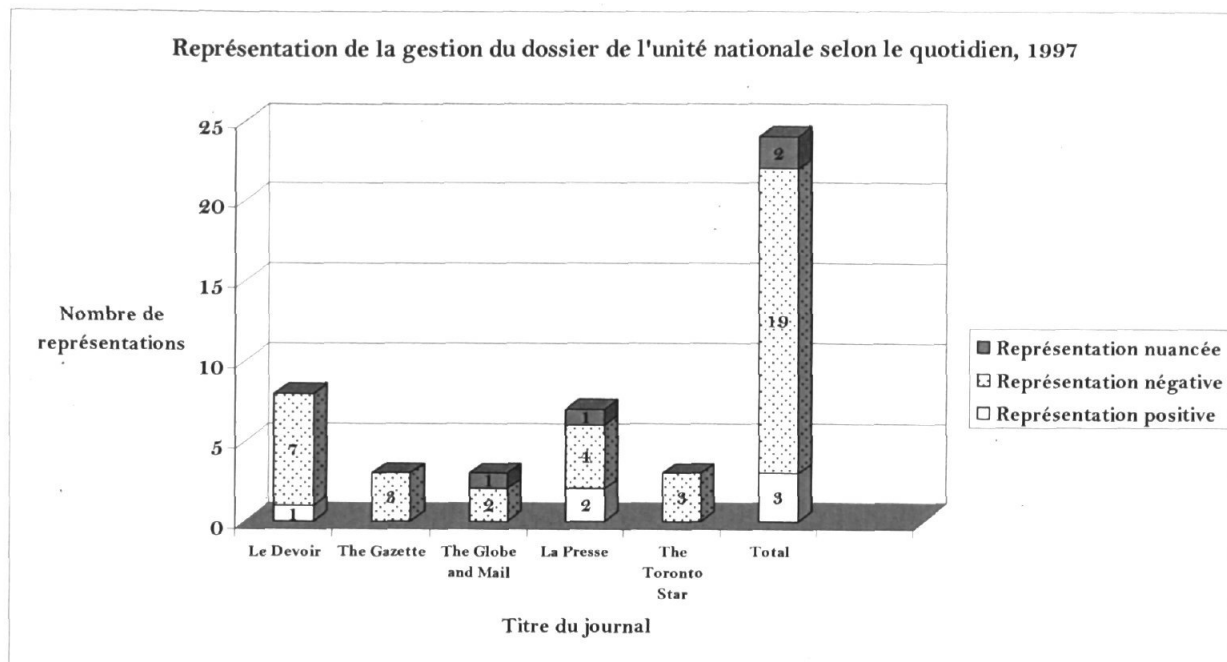
Graphique 13



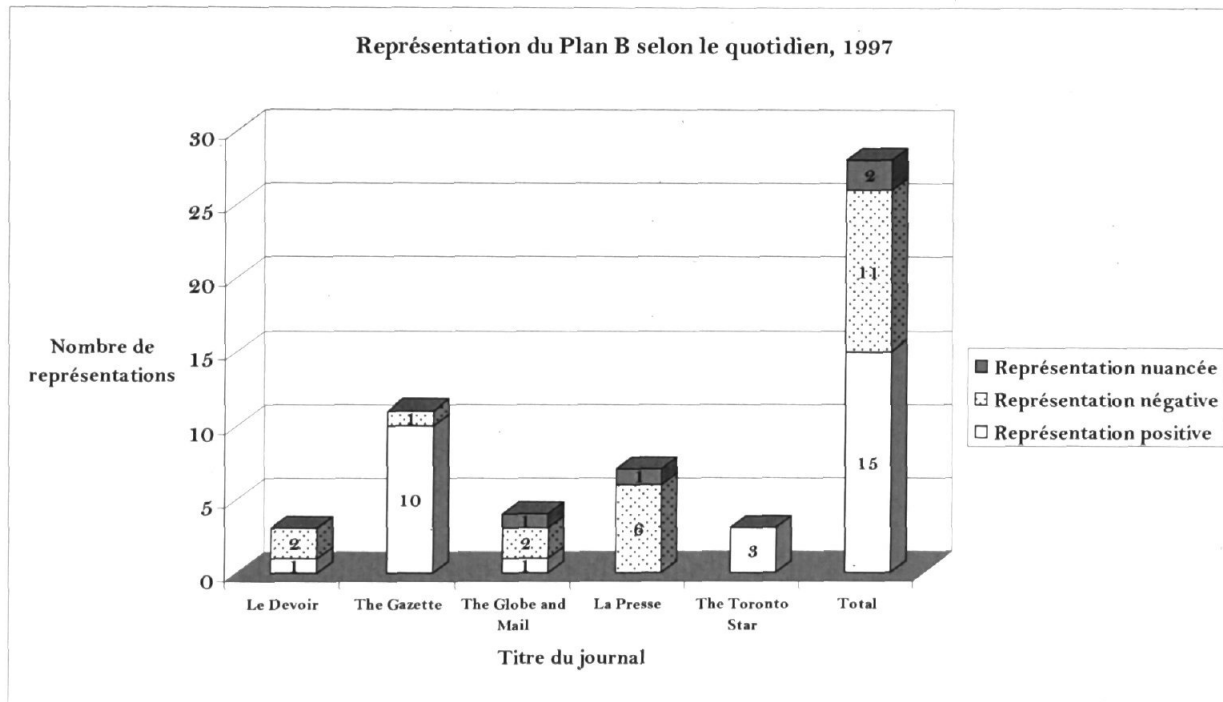
Graphique 14



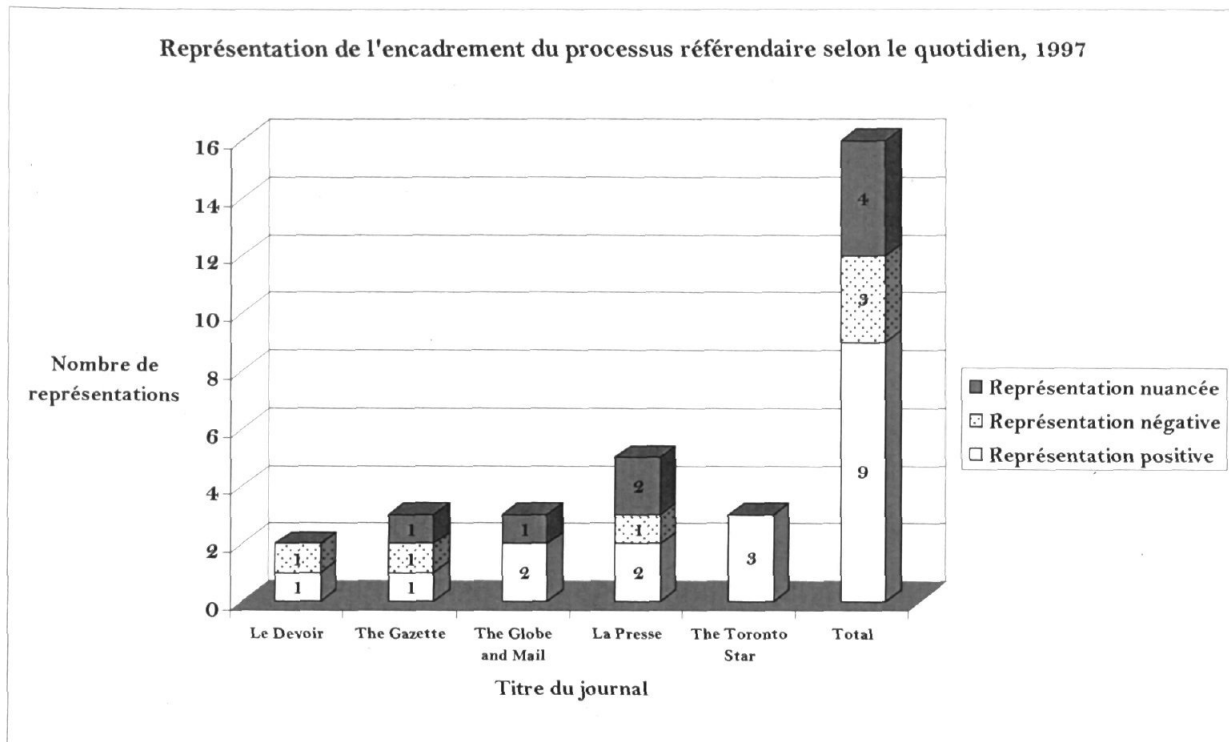
Graphique 15



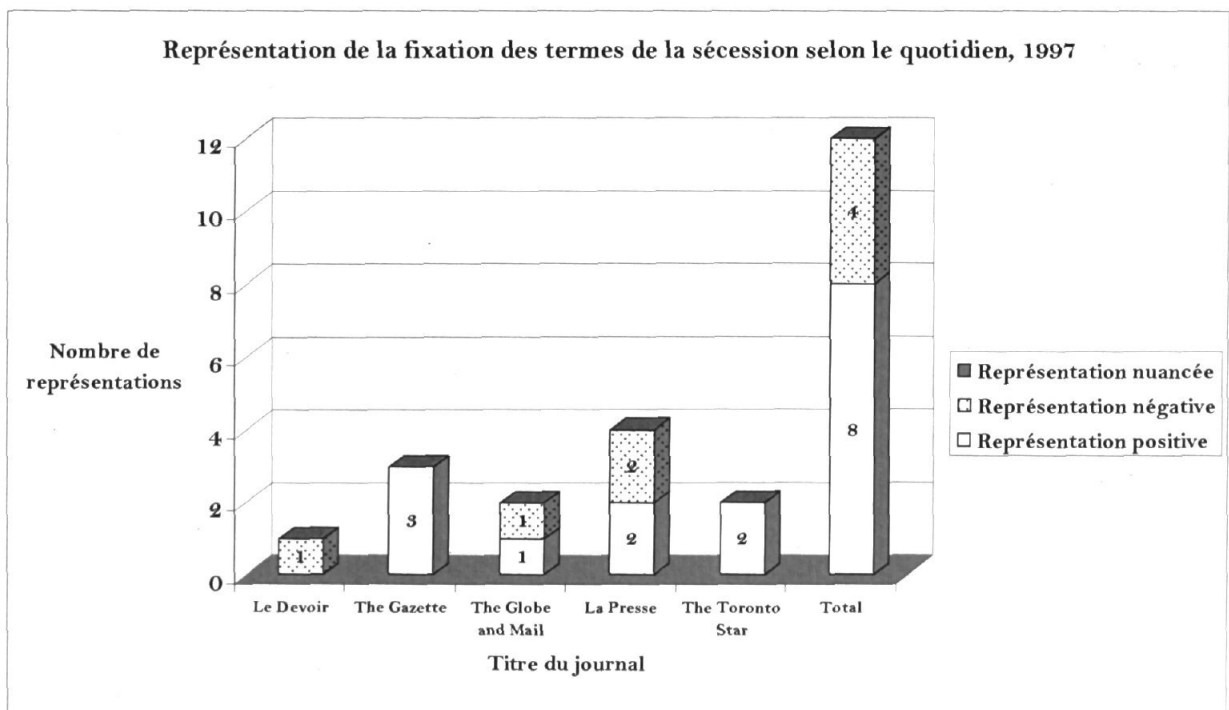
Graphique 16



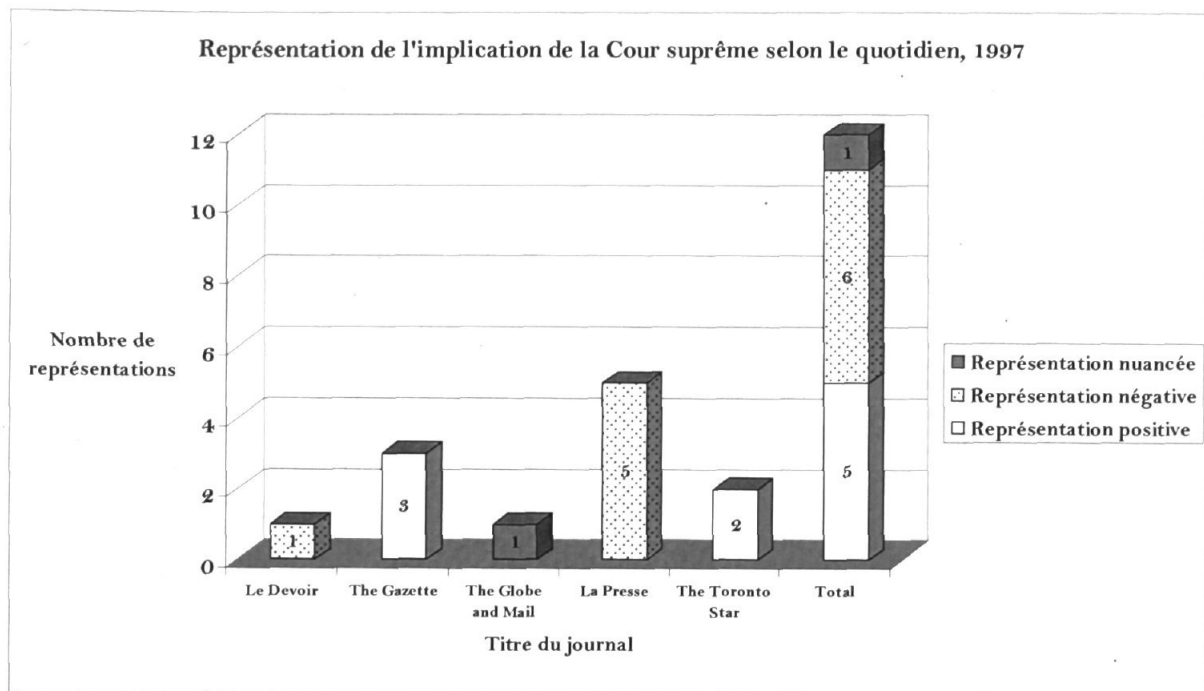
Graphique 17



Graphique 18



Graphique 19



2.2.3 Bref tour d'horizon du corpus pour 1999

Vers la fin du mois de novembre 1999, Stéphane Dion contribue à relancer sérieusement le débat entourant le Plan B. Il planche sur un projet de loi aspirant à combler les lacunes du *Renvoi relatif à la sécession du Québec* de la Cour suprême, un projet de loi dictant à l'État fédéral les balises à fixer advenant un futur référendum. Persuadé qu'il n'existe aucune raison valable pour le Québec de renoncer au Canada¹³⁵ et d'évacuer de son territoire les traces laissées par l'identité canadienne, convaincu que «dans la clarté des choses», jamais les citoyens québécois ne choisiraient la séparation¹³⁶, l'architecte principal du projet de loi C-20 aspire à mettre le droit à son service afin d'insuffler non seulement de la clarté au processus référendaire, mais également à dicter à l'intérieur de quel cadre une future sécession pourrait s'opérer. Déposé au Parlement le 10 décembre 1999, le projet de loi sur la clarté délia les plumes des producteurs d'opinion. Afin d'analyser les 62 articles retenus pour cette période, nous avons simplement cherché à voir s'ils offraient une représentation positive, négative ou nuancée de ce projet de loi.

¹³⁵ Stéphane Dion, *op. cit.*, p. 234.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 238.

Le Devoir constitue le seul quotidien à rejeter massivement le projet de loi sur la clarté. Sur les 14 articles retenus, un seul témoigne d'une représentation nuancée¹³⁷, tandis que tous les autres rejettent en bloc cette intrusion du juridique dans la sphère politique. Moins tranchée, *La Presse* offre autant d'articles présentant cette initiative de manière positive que de manière négative : sur les 13 articles sélectionnés, cinq offrent une représentation positive, cinq, une représentation négative et trois, une représentation nuancée. Dans les trois journaux anglophones, le Plan B est représenté majoritairement de manière positive¹³⁸.

Après avoir exécuté un bref tour d'horizon du corpus de sources, il appert que la stratégie développée par le gouvernement fédéral afin d'endiguer la crise suivant le vote d'octobre 1995 est porteuse de divisions. Certes, il est rare qu'une mesure entreprise par les responsables politiques jouisse de l'aval de l'ensemble des producteurs d'opinion des quotidiens à travers le Canada. Toutefois, dans le cas qui nous occupe, les représentations sont plus que tranchées, mettant en lumière l'acuité de la crise. Si, dans un premier temps, les chiffres sont parlants, il ne faut pas négliger les lettres, qui représentent l'arme principale des producteurs d'opinion afin de défendre leur idées et de pourfendre ou soutenir les stratégies développées par l'État fédéral. Ainsi, dans le prochain chapitre, les trois périodes présentées seront reprises à la lumière de l'argumentation développée par les producteurs d'opinion.

¹³⁷ Bernard Descôteaux, « L'agitateur », *Le Devoir*, 23 novembre 1999, p. A6. Dans cet article, l'éditorialiste Bernard Descôteaux ne se montre pas contre une certaine clarté dans la question, à condition que l'Assemblée nationale reste le maître du jeu.

¹³⁸ Sur les 18 articles sélectionnés pour *The Gazette*, 12 se prononcent en faveur de cette mesure, cinq en défaveur et un témoigne d'une représentation nuancée. Sur les dix articles sélectionnés pour le *Globe and Mail*, six se montrent en faveur de cette mesure et quatre en défaveur. Enfin, sur les sept articles retenus pour le *Toronto Star*, cinq témoignent d'une représentation positive, un d'une représentation négative et un d'une représentation nuancée.

DEUXIÈME CHAPITRE

Là où le fiel et le miel s'entremêlent

Présentation et mutations des représentations pour les trois périodes ciblées

I. L'immédiat post-référendaire : analyse du discours de presse pour le dernier jour d'octobre et les mois de novembre et de décembre 1995

*Quebec may have rejected sovereignty, but Canada will never be the same*¹³⁹.
Kenneth McRoberts

Comme l'exprime le politologue Kenneth McRoberts, le résultat serré du vote du 30 octobre 1995 est porteur d'une lueur d'espoir d'un changement pour la fédération canadienne. Après des décennies de marasme politico-constitutionnel, après maintes attentes déçues de voir s'opérer un renouvellement de la Constitution, de nombreux producteurs d'opinion interprètent le scrutin de l'automne 1995 comme l'expression d'une volonté de transformation de la politique canadienne pour satisfaire les Québécois, plus nombreux que jamais à avoir exprimé leur désir d'assister aux premiers balbutiements du Québec en tant que pays. Le gouvernement canadien est acculé à un désir profond de changement, désir manifeste à l'intérieur du corpus de sources. Comme le souligne l'éditorialiste et président de *La Presse*, Roger D. Landry : « *Le statu quo n'est plus possible et n'est pas souhaitable*¹⁴⁰. » Et l'appel au changement ne se fait pas seulement entendre à travers les articles des producteurs d'opinion de la presse francophone, il est également présent dans les journaux anglophones où les partisans du *statu quo* se font plus discrets dans les mois suivant le deuxième épisode référendaire québécois. L'éditorial du 2 novembre 1995 de *The Gazette* évoque l'urgence dans la nécessité de renouveler l'assise des relations entre le Canada et la province francophone : « *There exists an urgent need for Ottawa and the rest of Canada to signal their willingness for meaningful change to the people of Quebec, even if Mr. Bouchard and the separatists want no part of It*¹⁴¹. » Cependant, l'appel à un renouvellement de l'ordre politique établi en ce qui a trait à la place du Québec au sein du Canada n'est pas motivé par les mêmes impératifs du côté des producteurs d'opinion francophones que du côté des producteurs d'opinion anglophones. Si l'ampleur de la ferveur souverainiste manifestée

¹³⁹ Kenneth McRoberts, « What do Canadians outside Quebec want? », *The Globe and Mail*, 31 octobre 1995, p. A25.

¹⁴⁰ Roger D. Landry, « Le pays que nous souhaitons », *La Presse*, 30 décembre 1995, p. B2.

¹⁴¹ Éditorial, « Delivering the goods to Quebec », *The Gazette*, 2 novembre 1995, p. B3.

dans les derniers temps de la campagne ravive l'espérance de réelles possibilités de changement pour les Québécois francophones, une espérance se traduisant par la souveraineté dans les pages du *Devoir* et par le renouvellement du fédéralisme dans les pages de *La Presse*, elle a semé l'angoisse chez les anglophones, ce qui les pousse à exiger également des modifications afin d'éviter que le pays n'éclate.

Dans les deux journaux francophones du corpus, et plus particulièrement dans *Le Devoir*, plusieurs articles témoignent d'un enthousiasme certain, d'un sentiment que le vent a enfin tourné en faveur des Québécois francophones et que, devant le progrès remarquable de l'option du Oui, les responsables fédéraux doivent cesser de jouer à l'autruche en refusant au Québec les outils constitutionnels nécessaires au rayonnement de sa culture spécifique et de sa langue. L'espoir retrouvé de bâtir un avenir meilleur pour la province francophone, qui a affirmé clairement sa frustration envers le Canada à travers son vote, imprègne l'éditorial du 31 octobre de Lise Bissonnette :

Sans aller jusqu'à la rupture avec le Canada, le Québec s'est redonné – par le progrès énorme du Oui – une place centrale dans un pays qui la lui niait allégrement, depuis près de quinze ans, après le verdict référendaire de 1980. Aux yeux des Canadiens qui ont vécu les deux dernières semaines comme un électrochoc, le Québec doit enfin être reconnu comme le « peuple » qu'il est, qu'il vient d'affirmer¹⁴².

Si l'éditorialiste principale du *Devoir* croit que le Québec est mieux positionné qu'il ne l'était avant le référendum pour faire valoir ses revendications au reste du Canada, elle demeure cependant sceptique quant au réel potentiel de changement tant que les libéraux dirigés par Jean Chrétien seront au pouvoir. À ses yeux,

le Canada est aussi incapable de répondre à un Non qu'à un Oui. D'abord et avant tout parce qu'il ne s'entend aucunement sur le caractère des « changements » qu'il a promis *in extremis* au Québec. Ensuite parce qu'il ne dispose pas d'outils pour changer, chacun hésitant avec raison à revenir au caravansérail des négociations constitutionnelles, qui aboutirait à quelque autre Charlottetown¹⁴³.

Tandis que la montée en flèche du Oui a revigoré les troupes souverainistes, dont les intérêts sont exprimés principalement à travers la plume des producteurs d'opinion du *Devoir*, elle a exalté la tension dans les chaumières des Anglo-canadiens ; une angoisse palpable dans les éditoriaux, chroniques et courriers du lecteur des quotidiens anglophones. Une des manifestations les plus patentes de la montée de la peur d'assister au démantèlement du Canada est représentée par l'apparition de la ligne dure ; si le

¹⁴² Lise Bissonnette, « Le NON de 1995 », *Le Devoir*, 31 octobre 1995, p. A1.

¹⁴³ Lise Bissonnette, « Le lendemain, au Canada (2): M. Chrétien revient spontanément à ses tactiques de 1981 », *Le Devoir*, 2 novembre 1995, p. A6.

Québec veut quitter, le Canada doit mettre en place un dispositif afin que le départ ne se fasse pas aisément, tel est l'argument invoqué par une poignée de producteurs d'opinion afin de préserver la cohésion canadienne. Kenneth McRoberts met d'ailleurs en lumière ce phénomène :

la colère et le ressentiment qu'ils en ont éprouvés [du résultat serré du vote du 30 octobre 1995] expliquent en partie pourquoi ils se sont mis à élaborer des réponses à une éventuelle victoire du Oui à un nouveau référendum. Le temps était venu d'élaborer un «Plan B», et en des termes qui établiraient clairement le prix élevé que les Québécois auraient à payer s'ils choisissaient l'indépendance, à supposer bien sûr qu'il leur fut possible de la réaliser¹⁴⁴.

Le spectre de la séparation du Québec attise également une autre appréhension, toujours présente dans l'esprit des Canadiens anglophones, incarnée par la dissolution de l'identité canadienne, progressivement soumise au joug de l'identité du voisin états-unien. Déjà, étant donné la vigueur et la légitimité gagnées par le mouvement souverainiste pendant la campagne, la menace d'un troisième référendum plane. Elle est évoquée à de multiples reprises dans les pages des quotidiens. Pourquoi une telle inquiétude à l'idée de voir le Québec dire au revoir au reste du pays ? Un des éléments d'explication réside dans le fait que le Québec occupe une place centrale dans la définition de l'identité canadienne, son aspect francophone permettant au Canada de se distinguer des États-Unis. Le départ du Québec signifierait la mort de la conception du Canada solidement implantée par Pierre Elliott Trudeau, un Canada bilingue, centralisé et uni d'un océan à l'autre, conception sur laquelle s'est construite l'identité canadienne. En effet, si le Québec venait à être souverain politiquement, le bilinguisme, pilier de l'identité canadienne, qui confère une couleur particulière au pays, ne serait plus justifié. Une partie importante du Canada anglophone tremble donc à l'idée de voir le pays se briser, entraînant du coup la perte de repères identitaires fondamentaux. Cette angoisse est notamment exprimée à quelques reprises dans les pages du quotidien *The Gazette*, où les producteurs d'opinion appellent Ottawa à mettre en branle des stratégies avant que le pays ne se morcelle et que l'identité canadienne, une fois dépourvue du phare de la francophonie en Amérique du Nord, ne soit plus qu'une pâle réplique de l'identité états-unienne. Dans un article signé le 11 novembre 1995, le chroniqueur Josh Freed se fait peu rassurant avec sa conception quelque peu apocalyptique d'un Canada scindé en deux : « *And whether you're talking to a French Quebecer or an English Canadian, remind them what will happen after*

¹⁴⁴ Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire*, p. 7.

*Canadian Armageddon, when the Beast comes lurching north. It's called the U.S.*¹⁴⁵. » Bien qu'il soit exagéré et teinté d'humour, cet extrait soulève l'inquiétude de certains observateurs anglophones à l'égard de l'assimilation culturelle de l'identité canadienne par les Etats-Unis. C'est notamment pour cette raison que certains d'entre eux, bien qu'ils ne soient pas majoritaires, voient la décentralisation d'un mauvais oeil. Dans un article daté du 6 novembre 1995, le juriste Julius Grey met en garde les responsables gouvernementaux contre les affres d'une trop forte décentralisation : « *If it occurs, [souligne t-il] it might well keep the country together for a while, but the logical end will be the sovereignty of Quebec and the gradual Americanization of the rest of the country*¹⁴⁶. » Aux yeux de plusieurs observateurs anglophones, il faut maintenir absolument la cohésion du pays afin d'éviter son américanisation.

1.1 La contestation du pouvoir en place

La conviction d'assister enfin à un renouvellement effectif de la fédération, la certitude que la troisième fois sera la bonne, l'angoisse d'être acculé au remaniement des frontières du pays, la volonté de changements profonds ; les réactions des producteurs d'opinion sont diverses et chargées d'émotivité dans les quotidiens au cours des mois succédant au choc référendaire. Toutefois, une constante demeure, tant dans les journaux anglophones que francophones, soit la contestation du travail des responsables politiques. Cette désaffection envers la classe politique est manifeste à l'intérieur du corpus de sources. L'éditorial de *The Gazette* paru dans l'édition du 14 novembre en témoigne notamment en représentant les leaders politiques comme inaptes à trouver une solution à l'impasse :

*Many Canadians, if not their politicians, recognize the need for change and to recognize Quebec's special nature within confederation. Saying 'My Canada includes Quebec' is the easy part. The hard part now is to find the political leadership to translate that sentiment into a solution that will include Quebecers, on their terms*¹⁴⁷.

Si l'ensemble des décideurs et des responsables politiques est l'objet d'un manque de confiance patent de la part de producteurs d'opinion, Jean Chrétien incarne indéniablement la figure politique la plus malmenée dans la tourmente des lendemains référendaires. Les remarques corrosives à son sujet sont légion. Loin de représenter l'homme de la situation, il apparaît comme le trublion qui jette le feu aux poudres et

¹⁴⁵ Josh Freed, « Jehovah's Anglos speak only French in Western Canada », *The Gazette*, 11 novembre 1995, p. A2.

¹⁴⁶ Julius Grey, « To survive, Canada will have to be transformed », *The Gazette*, 6 novembre 1995, p. B3.

¹⁴⁷ Éditorial, « Politicians need a dose of reality », *The Gazette*, 14 novembre 1995, p. B2.

amplifie la crise. Rares sont les producteurs d'opinion qui voient en lui un leader à même de répondre au défi lancé par la crise post-référendaire. Dans la *Presse*, les avis en ce sens se multiplient. La chroniqueuse Lysiane Gagnon soulève le manque de créativité du Premier ministre canadien : « M. Chrétien, lui, est atterri dans cette galère piégée sans idées, sans stratégie, sans connaissance du terrain. D'où la politique de la girouette qu'il pratique aujourd'hui¹⁴⁸. » L'éditorialiste Alain Dubuc, quant à lui, bien qu'il modère ses propos en y allant de quelques bons mots pour le Premier ministre du Canada, souligne que ce dernier constitue en soit un obstacle majeur à l'unité nationale :

Il y a M. Chrétien, le Premier ministre qui s'acquitte fort bien de sa tâche, mais il y a aussi Tit-Jean, le p'tit gars de Shawinigan, qui se fait aller depuis quelques semaines. Dans le cas du Premier ministre du Canada, cette double personnalité pèse lourd : elle nuit terriblement à l'image de M. Chrétien lui-même, mais elle nuit encore plus aux chances de survie du Canada¹⁴⁹.

La chroniqueuse Chantal Hébert corrobore le discours de Dubuc : « La pire chose qui guette Jean Chrétien en 1996, c'est que, comme bon nombre de Québécois, de plus en plus d'autres Canadiens en viennent à conclure qu'en matière d'unité nationale, leur Premier ministre fait davantage partie du problème que de la solution¹⁵⁰. » Dans *Le Devoir*, la chroniqueuse Josée Legault va jusqu'à demander la tête de Chrétien : « Les dernières déclarations du Premier ministre Chrétien selon lesquelles il pourrait bloquer la tenue au Québec d'un prochain référendum son proprement indignes. De toute évidence, Jean Chrétien ne peut fonctionner en démocratie. Cet homme doit quitter¹⁵¹. » Une requête qui se retrouve également dans les pages du *Toronto Star*, où Richard Gwyn qualifie Chrétien de « *Yesterday's Man* » et exige du sang nouveau pour prendre les rênes du pays, de préférence un anglophone, qui comprendrait la réalité canadienne ce qui, à ses yeux, fait défaut au Premier ministre actuel : « *So we need a new prime minister, preferably, if not certainly, an anglophone who would both understand contemporary Canada and who could talk to Quebecers with the voice they most want to hear these days, which is that of someone who can speak on behalf of the rest of the country*¹⁵². » Le *Globe and Mail* écorche également Jean Chrétien en s'inscrivant dans la même lignée que Gwyn, le traitant d'anachronisme :

¹⁴⁸ Lysiane Gagnon, « La politique de la girouette », *La Presse*, 16 décembre 1995, p. B3.

¹⁴⁹ Alain Dubuc, « Le Canada n'a pas de Lucien Bouchard », *La Presse*, 16 décembre 1995, p. B2.

¹⁵⁰ Chantal Hébert, « Chrétien et le reste du Canada. Entre malaise et angoisse », *La Presse*, 23 décembre 1995, p. B7.

¹⁵¹ Josée Legault, « Un homme et son péché », *Le Devoir*, 13 décembre 1995, p. A6.

¹⁵² Richard Gwyn, « Chretien once again has become Yesterday's Man », *The Toronto Star*, 10 décembre 1995, p. F3.

He is, in essence, a foot-soldier for the top-town vision of Canada so forcefully enunciated by Pierre Trudeau -and so forcefully repudiated in Quebec this week and in much of the rest of Canada in recent years. Mr. Chrétien is, in truth, something of an anachronism just when we need a potent agent of change¹⁵³.

Ainsi, loin d'être représenté comme un agent de la réconciliation, ce qui s'avère pourtant essentiel en période de crise où les leaders politiques se doivent d'obtenir une grande légitimité – la réconciliation supposant un « acte de gouvernance¹⁵⁴ » –, le Premier ministre canadien est représenté à travers les pages de la presse canadienne tantôt comme un incompetent de la pire espèce, tantôt comme une nuisance à l'unité nationale. Ici, les préoccupations des producteurs d'opinion canadiens rejoignent celles de leur lectorat en traduisant un phénomène propre à l'espace politique canadien contemporain, soit la perte de confiance envers les politiciens élus¹⁵⁵. Dans un contexte où le leadership du premier homme politique au pays est ainsi contesté, les mesures mises en place par le gouvernement Chrétien se voient réserver un accueil tiède par les producteurs d'opinion de la presse canadienne.

1.2 Représentations du Plan A

Improvisation et confusion, voilà des termes omniprésents au sein du corpus pour qualifier la stratégie post-référendaire des responsables fédéraux. Dans les pages de *La Presse*, Chantal Hébert souligne qu'« après avoir accouché de quelques mesures d'un impact d'autant plus limité qu'elles étaient marquées du sceau de l'improvisation, le Premier ministre a, pour l'essentiel, évacué le changement de son discours public sur le Québec¹⁵⁶ », tandis que Lysiane Gagnon soutient que « l'improvisation fédérale est proprement ahurissante¹⁵⁷ » dans le domaine constitutionnel. Le chroniqueur du *Globe and Mail* Jeffrey Simpson s'accorde pour une rare fois avec les critiques de ses homologues francophones en déplorant l'improvisation fédérale :

The relentless precise questioning of the Reform Party in Parliament is daily exposing the alarming vagaries and evident improvisations of Prime Minister Jean Chrétien's strategy for national unity. Mr. Chrétien - or in his absence Deputy Prime Minister Sheila Copps - has been unable or unwilling to answer simple, basic and important questions¹⁵⁸.

¹⁵³ Éditorial, « Is Mr. Chretien the right man? », *The Globe and Mail*, 1^{er} novembre 1995, p. A22.

¹⁵⁴ Martine Piquet, Jean-Claude Redonnet et Francine Tolron, *op. cit.*, p. 3.

¹⁵⁵ Neil Nevitte, « Nouvelles valeurs et réorientation des relations citoyen-État », dans Neil Nevitte dir., *Nouvelles valeurs et gouvernance au Canada*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2002, p. 26.

¹⁵⁶ Chantal Hébert, « Chrétien et le reste du Canada. Entre malaise et angoisse », *loc. cit.*

¹⁵⁷ Lysiane Gagnon, « La politique de la girouette », *loc. cit.*

¹⁵⁸ Jeffrey Simpson, « The Liberals wobble with non-answers to Reform's clear questions », *The Globe and Mail*, 14 décembre 1995, p. A22.

La chroniqueuse de *The Gazette* Rosemary Speirs ne témoigne guère de plus d'optimisme. Elle reproche notamment au Premier ministre le fait qu'il soit partout sauf là où sa présence est essentielle¹⁵⁹, c'est-à-dire dans son pays, en train de déployer des trésors d'imagination pour résorber la crise: « *His querulousness isn't helping. Nor is his absence. While the prime minister is away, the cabinet task force he assigned to come up with suggestions for satisfying Quebec has appeared so confused about its membership and mandate that observers are throwing up their hands*¹⁶⁰. » De manière générale, la stratégie fédérale post-référendaire soulève davantage l'opprobre qu'elle ne suscite l'assentiment, en témoignent les représentations majoritairement négatives des différents producteurs d'opinion des cinq quotidiens du corpus. Cependant, comme le révèlent les statistiques présentes dans le premier chapitre, tous les pans du Plan A ne suscitent pas les mêmes réactions, et leurs représentations empruntant des visages variés dans les pages des quotidiens s'avèrent révélatrices de la manière dont les relations Canada-Québec sont perçues tant au Canada anglophone qu'au Québec, tant chez les fédéralistes que chez les souverainistes.

1.2.1 Représentations de la société distincte : coquille vide ou concept opératoire ?

Apparu dans le « vocabulaire politique et constitutionnel du Canada » lors de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme¹⁶¹, le concept de « société distincte », remis à l'ordre du jour par les Accords du lac Meech et de Charlottetown, renaît de ses cendres dans les derniers moments de la campagne référendaire de 1995, lorsque Jean Chrétien évoque la possibilité de l'octroyer aux citoyens québécois. Il constitue un des piliers de la stratégie de gestion de la crise post-référendaire par les responsables fédéraux et, en l'occurrence, il apparaît comme la stratégie la plus souvent débattue par les producteurs d'opinion dans les deux mois

¹⁵⁹ « *Today, he's travelling through Australia and Japan. When he talks about the referendum in press scrums, it's to question the fairness of the CBC French service's coverage* ». Rosemary Speirs, « Lack of leadership. Chrétien and company don't inspire confidence », *The Gazette*, 15 novembre 1995, p. B3.

¹⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶¹ Comme le souligne Brian O'Neal,

le travail de la Commission royale marque l'entrée du concept de « société distincte » dans le vocabulaire politique et constitutionnel du Canada. Les commissaires ont utilisé le terme « société distincte » dans le rapport préliminaire publié le 1er février 1965. Même s'ils ne font aucune recommandation spécifique à cet égard, ils parlent d'une population « animée par la même culture » qui « vit de façon homogène selon des normes et des règles de conduite qui lui sont communes » et a des « aspirations qui lui sont propres et [...] [des] institutions qui lui permettent de les réaliser dans une mesure plus ou moins grande. [...] Telle nous est apparue la population française du Québec ».

succédant au vote du 30 octobre. Si cette stratégie s'avère omniprésente dans les pages des journaux à l'étude, c'est non seulement parce qu'elle incarne un des aspects majeurs du Plan A, mais également, parce que tant au Canada anglophone qu'au Québec francophone, elle suscite un malaise évident. D'une part, ce que le gouvernement de Jean Chrétien veut en faire ne semble pas clair aux yeux des producteurs d'opinion – s'agit-il d'une stratégie purement symbolique ou bien d'une volonté réelle de réformer la Constitution ? D'autre part, elle est rattachée à une pléthore de souvenirs douloureux au Québec francophone tandis qu'elle constitue, dans le reste du pays, une arme pour le Québec jugée dangereuse et nuisible à l'égalité des provinces, vision répandue à travers le ROC. Toutefois, le corpus ne témoigne pas d'une réalité aussi tranchée. À maintes reprises dans les journaux anglophones, les producteurs d'opinion offrent une représentation positive de la formule de « société distincte » ; ils appuient le gouvernement Chrétien et soutiennent que cette stratégie pourrait s'avérer fructueuse afin de voir émerger le pays de l'impasse dans laquelle il se trouve confiné. En ce qui a trait à *La Presse* et au *Devoir*, le concept de « société distincte », moins discuté que dans les journaux anglophones, est rejeté par la majorité des producteurs d'opinion – il est à noter qu'il trouve plus d'appuis au sein du quotidien fédéraliste qu'au sein du quotidien souverainiste, comme l'illustre le graphique 6.

La Presse et *Le Devoir* brossent globalement un portrait peu reluisant de la « société distincte » ; la formule apparaît comme un concept épuisé, qui a déjà eu l'opportunité dans le passé de faire ses preuves, mais qui jamais ne s'est révélé porteur d'une situation meilleure pour le Québec. Dans un article publié le 9 novembre 1995 dans les pages de *La Presse* par un groupe de souverainistes composé de Maurice Champagne, Guy Bouthillier, Gaston Miron et Denis Monière, les auteurs sont catégoriques : « Plus jamais de « société distincte » pour qualifier le Québec français et interculturel », soutiennent-ils en ajoutant « pas de Québec égal « à chacune » des provinces anglaises. Nous n'accepterons qu'une égalité : celle du Québec français et interculturel devant « l'ensemble » des provinces à majorité anglaise qui constituent le Canada¹⁶². » Certes, il est évident que les souverainistes rejettent le concept de société distincte, qui ne va pas assez loin pour eux, puisque l'épanouissement du Québec ne passe guère par l'octroi d'un tel statut, mais plutôt par son émancipation du reste du pays. L'éditorialiste du *Devoir*

¹⁶² Maurice Champagne, Guy Bouthillier, Gaston Miron et Denis Monière, « Le Québec ne sera jamais plus une province minoritaire », *La Presse*, 9 novembre 1995, p. B3.

Lise Bissonnette témoigne également d'une aversion poussée pour la formule de « société distincte » qu'elle qualifie tantôt de « ridicule »¹⁶³, tantôt de « hochet symbolique »¹⁶⁴. Bien que d'allégeance fédéraliste, l'éditorialiste de *La Presse*, Alain Dubuc, ne semble pas considérer la proposition de reconnaissance de la société distincte proposée par Jean Chrétien comme un concept opérant au sein de la société québécoise. Le 11 novembre, dans un article qui s'inscrit dans la correspondance entre A. Dubuc et John Honderich, du *Toronto Star*¹⁶⁵, il écrit : « Deuxièmement, le pôle constitutionnel est incontournable après ces belles promesses. Mais il faut attendre un peu. Et il faut le repenser. D'abord, en abandonnant cette affaire de société distincte, qui nous rappelle tous de mauvais souvenirs, qui irrite les Canadiens anglais sans satisfaire les Québécois, qui y voient une coquille vide¹⁶⁶. » Même aux yeux de plusieurs fédéralistes québécois, le concept de société distincte semble dénué de sens et ne suscite plus l'engouement qu'il évoquait naguère : « Pour les gens du Non, il faut convaincre le Canada que la société distincte ne suffit plus et que le Québec ne peut s'inclure dans un fédéralisme de provinces¹⁶⁷ », soutient le producteur d'opinion externe, le jésuite Julien Harvey dans les pages de *La Presse*. Quant à la chroniqueuse Chantal Hébert, elle corrobore les propos d'Alain Dubuc et qualifie cette mesure d'« insultante pour les Québécois qui ont déjà indiqué majoritairement ce qu'ils pensaient de telles coquilles vides lors du vote sur l'accord de Charlottetown¹⁶⁸. » Les seuls échos positifs présents dans les pages du quotidien francophone fédéraliste viennent d'une lectrice¹⁶⁹ et d'un producteur d'opinion externe, le juge Albert H. Malouf, qui s'inscrivent à contre-courant en soutenant que le concept de société distincte est encore significatif. Malouf encourage le gouvernement Chrétien à

¹⁶³ Lise Bissonnette, « Le lendemain, au Canada (2): M. Chrétien revient spontanément à ses tactiques de 1981 », *loc. cit.*

¹⁶⁴ Lise Bissonnette, « M. Chrétien s'entête: le problème du Canada est celui qui le gouverne », *Le Devoir*, 11 novembre 1995, p. A12.

¹⁶⁵ À la suite du référendum, Alain Dubuc et John Honderich, respectivement éditorialistes de *La Presse* et du *Toronto Star*, s'engagent dans une correspondance afin de faire connaître leurs points de vue respectifs sur les événements aux lecteurs des deux journaux. Pendant cette période ils s'échangeront 12 lettres publiées à la fois dans *La Presse* et le *Toronto Star* sur une période étalée entre le 7 octobre 1995 et le 23 décembre 1995.

¹⁶⁶ Alain Dubuc, « Pour sortir du merdier constitutionnel », *La Presse*, 11 novembre 1995, p. B3.

¹⁶⁷ Julien Harvey, « On ne peut faire comme avant », dans « La vie après le référendum », *La Presse*, 11 novembre 1995, p. B5.

¹⁶⁸ Chantal Hébert, « Jean Chrétien sur un bateau de sauvetage », *La Presse*, 4 novembre 1995, p. B5.

¹⁶⁹ Dans sa lettre, Ghislaine Léger-Szelei considère la reconnaissance de la société distincte comme une partie de la solution : « Quant à la société distincte, le Canada est en fait le produit de deux sociétés distinctes, pourquoi le nier ? Qui dit mieux ? » Bien qu'elle reconnaisse que la société distincte puisse apporter quelque chose de positif au pays, elle n'appuie pas pour autant le gouvernement Chrétien. Elle souligne simplement le bien-fondé de cette formule qui gagnerait à être appliquée. Ghislaine Léger-Szelei, « Deux sociétés distinctes », *La Presse*, 11 décembre 1995, p. B2.

poursuivre dans la voie de la reconnaissance du statut de société distincte, mais surtout, à définir cette formule floue qui rebute le reste du pays :

Personne ne peut nier que le Québec est distinct. Je reconnais que chaque province est distincte et je partage l'avis de l'éditeur en chef du journal *The Gazette* quand elle écrit dans l'édition du 4 novembre 1995 « *But Quebec is the most distinct, because it is the heartland of the French language and culture in North America.* » [...] À mon point de vue, c'est l'ignorance de la signification du terme société distincte qui fait qu'elle est rejetée par les autres provinces, en particulier la crainte qu'elle pourrait entraîner l'ouverture de pouvoirs supplémentaires pour le Québec. Afin d'assurer l'égalité dans les provinces «Égalité ou Indépendance» je suggère que nos leaders, à travers le pays, se réunissent afin de déterminer le sens du terme¹⁷⁰.

Dans les pages du *Devoir*, une productrice d'opinion offre également une représentation positive de la « société distincte ». Dans une lettre publiée le 13 novembre 1995, Nancy Laplante, membre du public, soutient qu'« il est temps de reconnaître le Québec comme société distincte¹⁷¹ ». À ses yeux, une telle reconnaissance permettrait en partie de compenser pour l'humiliation vécue lors du rapatriement unilatéral de la Constitution. Le président de la *Presse*, Roger D. Landry, témoigne quant à lui d'une position plus nuancée en encourageant la reconnaissance de la société distincte, à condition qu'elle soit éventuellement inscrite dans la Constitution afin de « réparer les oublis du passé¹⁷² ». Le concept de « société distincte » n'apparaît donc pas comme étant complètement dépourvu d'attrait dans les quotidiens francophones, certains producteurs d'opinion, parmi lesquels se trouvent majoritairement des lecteurs, allant jusqu'à le représenter comme une panacée à même de résorber le sentiment de trahison ressenti par certains citoyens québécois. Toutefois, cette position demeure l'apanage d'une minorité¹⁷³. Et les rares voix qui militent en sa faveur le font souvent à condition que le statut soit officiellement enchâssé dans la Constitution canadienne. Bref, les producteurs d'opinion francophones ne sont pas contre une reconnaissance du statut particulier du Québec, bien au contraire. Toutefois, la notion de « société distincte » ne traduit pas ou traduit mal aux yeux de plusieurs ce désir de reconnaissance qui doit s'exprimer autrement.

¹⁷⁰ Albert H. Malouf, « Lendemain de référendum : le temps des changements est arrivé », *La Presse*, 2 décembre 1995, p. B3. Bien qu'il se montre ouvert à la société distincte, Albert H. Malouf entretient une conception plutôt étroite du concept, une conception symbolique puisqu'il soutient qu'il n'entraîne pas de pouvoirs supplémentaires pour le Québec. Or, c'est justement cette lecture symbolique de la société distincte qui déplaît à plusieurs producteurs d'opinion francophones, qui la qualifient tantôt de « hochet symbolique », tantôt de « coquille vide ».

¹⁷¹ Nancy Laplante, « Notre culture rayonne encore », *Le Devoir*, 13 novembre 1995, p. A6.

¹⁷² Roger D. Landry, « Le pays que nous souhaitons », *loc. cit.*

¹⁷³ Sur les 14 articles répertoriés abordant précisément le concept de « société distincte » dans les deux quotidiens francophones du corpus, seulement quatre se montrent en faveur de cette stratégie.

Du côté de la presse anglophone, les représentations sont pour le moins bigarrées. Si la ligne éditoriale de *The Gazette* ainsi que plusieurs chroniqueurs du quotidien anglo-québécois appuient Jean Chrétien dans sa volonté d'octroyer le statut de société distincte au Québec, des voix s'élèvent pour éclabousser cette mesure qualifiée d'inutile. Une des voix les plus influentes est celle du chroniqueur William Johnson, qui se montre particulièrement intraitable envers la stratégie post-référendaire du gouvernement Chrétien. À ses yeux, la « société distincte » ne représente rien d'autre qu'une absurdité puisque la culture québécoise constitue un mythe véhiculé par les nationalistes québécois :

Or, to put it in parliamentary language, Jean Chrétien contradicts himself when he attempts to defend the Quebec 'distinct society' clause. That's what happens when an honest man is forced to defend an absurdity. Québécois culture, as a 'unique' culture, is rather like Santa Claus. Everyone talks and sings and tells stories about the marvel, though no one as actually seen it
174

Ici s'exprime toute la divergence de conceptions du Canada entretenues par certains producteurs d'opinion anglophones plus radicaux et les producteurs d'opinion francophones, qui n'iraient jamais jusqu'à nier l'existence d'une culture spécifiquement québécoise. Johnson fait écho à la voix des Canadiens frustrés par les revendications québécoises, qui interprètent les démarches entreprises par les responsables politiques afin d'y répondre comme des bonbons inutiles, voire dangereux, offerts à un enfant déjà gâté. Il s'inscrit comme héritier de la pensée de Trudeau qui jugeait impertinente toute forme de statut spécial, de « béquille » pour le Québec et qui croyait fermement en l'égalité des provinces¹⁷⁵. Cependant, la compréhension du Canada et de la place du Québec au sein du pays véhiculée par Johnson est loin d'être partagée par l'ensemble des producteurs d'opinion de *The Gazette*.

En fait, nombreux sont les articles qui témoignent d'un appel à l'ouverture aux revendications des citoyens québécois. Contrairement aux deux quotidiens francophones du corpus, *The Gazette* représente majoritairement la société distincte comme un ingrédient du remède au conflit de basse intensité opposant le Canada et le Québec¹⁷⁶. Plusieurs anglophones mettant en lumière une représentation du concept dans le journal anglo-québécois, parmi lesquels se trouvent le chroniqueur Ed Bantey¹⁷⁷, l'éditorialiste

¹⁷⁴ William Johnson, « Quebec 'unique' culture is actually a myth », *The Gazette*, 8 décembre 1995, p. B3.

¹⁷⁵ André Burelle, *Pierre Elliott Trudeau : l'intellectuel et le politique*, Montréal, Fides, 2005, p. 449.

¹⁷⁶ À 10 reprises sur 16, la « société distincte » est représentée de manière positive.

¹⁷⁷ Dans un article paru dans l'édition du 12 novembre de *The Gazette*, le chroniqueur Ed Bantey soutient que la constitutionnalisation du statut de société distincte pourrait avoir un certain impact positif :

Joan Fraser¹⁷⁸ et le politologue John F. Conway¹⁷⁹, se montrent en faveur non seulement de la reconnaissance de la société distincte, mais également de l'inscription de cette reconnaissance dans la Constitution. Ce phénomène s'explique sans doute en partie par le sentiment de peur de perdre le Canada tel qu'il est, sentiment éveillé par les résultats serrés du référendum. Les anglophones, et plus particulièrement les Anglo-québécois, qui ne veulent majoritairement rien savoir de l'avènement d'un pays Québec, sonnés par l'angoisse, sont prêts à consentir quelques faveurs aux Québécois francophones afin d'éviter l'éclatement du pays. L'obstacle majeur est le suivant : là où les producteurs d'opinion anglophones de *The Gazette* voient un potentiel de solution, les producteurs d'opinion francophones voient, pour la plupart, un concept vide de toute signification.

La présence de représentations conflictuelles n'est pas seulement le lot de *The Gazette*, mais également des deux autres quotidiens anglophones composant le corpus. À l'instar des positions présentées dans le quotidien anglo-québécois, *The Globe* présente plusieurs articles appelant à l'ouverture et supportant le concept de « société distincte ». Dans l'édition du 2 novembre, un lecteur soutient qu'il est préférable de donner au Québec ce à quoi il aspire plutôt que d'assister à la refonte des frontières canadiennes :

What it wants, mainly, is acceptance of its distinctly different way of life plus the tools it considers necessary to nourish and perpetuate that way of life within the Canadian federation. If these tools include things that appeal to autonomous pride such as recognition of Quebec in the Constitution as a distinct society of co-founding people, plus such rights as control over manpower training, is denial of them really worth the breakup of the country ?

180

Cependant, dans la même édition du journal, le chroniqueur Robert Sheppard défend une position plus ferme en matière de société distincte :

«Parizeau shares Trudeau's view on that score, too. Distinct society status for Quebec, as Ottawa and the rest of Canada now seem to envisage it, is symbolic. Were it constitutionalized, it might have some impact in the long term, but that isn't in the cards -and won't be even in 1997 when constitutional haggling resumes again.» La mesure proposée par Chrétien apparaît donc comme insignifiante tant qu'elle n'est pas inscrite dans la Constitution. Ed Bantey, « Canada should move to recognize Quebec as a nation », *The Gazette*, 12 novembre 1995, p. A2.

¹⁷⁸ Le 4 novembre, Joan Fraser écrit : « *All provinces are distinct, as their leaders tell us. But Quebec is the most distinct, because it is the heartland of the French language and culture in North America. Twice Canada's leaders have promised to recognize that simple fact in the constitution. Twice, the promise has been broken. If it is broken a third time, a significant number of Quebecers will conclude that Canada does not care for them after all. It cares for them only if they pretend not to be different.* » Joan Fraser, « *Leaders, on both sides of the issue, could use a dose of reality.* » Joan Fraser, « Leaders, on both sides of the issue, could use a dose of reality », *The Gazette*, 4 novembre 1995, p. B3.

¹⁷⁹ Conway prône l'ouverture ; comme il le souligne « *the days of the Meech minimum are behind us and only the maximum [...] will suffice.* » Le gouvernement se doit, à ses yeux, d'aller plus loin que ce qu'il a proposé : « *The only road out of this impasse is special constitutional status for Quebec* ». John F. Conway, « *Power-hungry premiers would dine on Canada* », *The Gazette*, 15 novembre 1995, p. B3. L'auteur est, au moment où il a rédigé l'article dont il est question, sociologue politique à l'Université de Régina.

¹⁸⁰ Ernest J. Little, « What Quebec needs », *The Globe and Mail*, 2 novembre 1995, p. A22.

And he wants [le Premier ministre Jean Chrétien] to take a swipe at the Big Lies that have dogged his career. [...] But there has to be a better way of doing it. This country is in no mood for another dispiriting debate about whether a distinct-society clause should be in the preamble or the main body of the Constitution. Quebeckers of all political persuasions have been saying for five years now that they are distinct, they feel distinct, to hell with what anybody else thinks, and that should be good enough for the rest of us. There are some things you don't put down in writing¹⁸¹.

Dans un autre article, daté du 6 novembre, il soutient qu'il faut trouver une manière nouvelle de parler de la société distincte, puisque cette formule s'avère, comme l'ont fait valoir plusieurs producteurs d'opinion francophones, trop lourde de sens et qu'elle traîne avec elle le boulet de souvenirs amers : « *Find another way of saying 'distinct society'. There is far too much political baggage associated with this phrase¹⁸².* » En fait, il se trouve essentiellement deux tendances dans les pages du *Globe and Mail* : la conception avancée par la ligne éditoriale – partagée par quelques membres du lectorat – qui, sans appuyer complètement Chrétien dans son action, ne s'oppose guère aux stratégies qu'il aspire à mettre en place¹⁸³, et le courant mis de l'avant par des chroniqueurs tels que Jeffrey Simpson et Andrew Coyne, qui accusent les responsables fédéraux d'avoir élaboré une stratégie post-référendaire trop généreuse envers le Québec. Dans sa chronique du 11 décembre 1995, Coyne attaque sans retenue la société distincte :

The more disturbing matter, however, remains the resolution recognizing Quebec as a distinct society, by virtue of its 'French-speaking majority, unique culture and tradition of civil law'. Yes, this is only a resolution, not even a law, but it remains as offensive in principle as ever. And the government in on record as favouring its inclusion in the Constitution. Whether or not that comes to pass, it has formally committed itself to an exclusionary definition of Quebec society¹⁸⁴.

Au cours d'un autre passage, il souligne la dimension quasi raciste du concept de « société distincte » : « *So when Parliament is asked to formally recognize Quebec as 'a distinct society' we are obliged to ask, in what respect is it distinct? [...] There's no way to*

¹⁸¹ Robert Sheppard, « Big changes aren't in the cards », *The Globe and Mail*, 2 novembre 1995, p. A23.

¹⁸² Robert Sheppard, « Canada claused revisited », *The Globe and Mail*, 6 novembre 1995, p. A15.

¹⁸³ Certes, la ligne éditoriale du *Globe and Mail* ne se fait pas tendre à l'égard de Chrétien, l'accusant, à maintes reprises, de manquer de vision. Si elle soutient que des changements doivent être apportés et que les transformations proposées par le gouvernement de Jean Chrétien ne sont pas foncièrement mauvaises, elle aspire principalement à ce que ces changements soient exécutés rapidement et efficacement, en se gardant de replonger dans une ronde constitutionnelle épuisante : « *Two exhausting rounds of constitutional reform over the past decade have failed to answer it. Another round would stretch the patience of citizens in all parts of the country. [...] That change need not require complex negotiations à la Meech Lake or Charlottetown. Ratification of any immediate constitutional proposals should be possible under the 7/50 rule [...]. Whatever the method, change must come.* » Éditorial, « *The unfinished country* », *The Globe and Mail*, 31 octobre 1995, p. A24. Bien qu'elle accuse souvent le gouvernement Chrétien de manquer d'ambition dans les propositions qu'il fait au Québec, elle le félicite tout de même chaleureusement dans l'édition du 29 novembre, soulignant que l'initiative du 27 novembre contribue au renforcement du fédéralisme canadien. Éditorial, « *Mr. Chrétien useful initiative* », *The Globe and Mail*, 29 novembre 1995, p. A14.

¹⁸⁴ Andrew Coyne, « Just what we don't need: a disturbing package of constitutional leftovers », *The Globe and Mail*, 11 décembre 1995, p. A14.

get around the ugly idea at the core of this benign-sounding proposal. It is no better to define a society in terms of their skin colour¹⁸⁵. » Cette représentation met en lumière le phénomène des mémoires inversées ; là où la majorité des producteurs d'opinion francophones voient une mesure bidon, une « coquille vide » ou un « hochet symbolique », des producteurs d'opinion anglophones voient une stratégie ambitieuse à l'excès, qui outrepassé les limites raisonnables pour satisfaire le Québec¹⁸⁶. Cependant, comme certains exemples l'illustrent, cette vision ne représente pas celle de l'ensemble des producteurs d'opinion anglophones, qui demeurent nombreux à encourager le gouvernement à satisfaire les revendications du Québec. Au mois de décembre, alors que la ligne éditoriale du *Globe* s'était toujours montrée relativement favorable aux mesures implantées par les responsables politiques fédéraux, sa position se raffermi en soulignant que Jean Chrétien manque de vision pour améliorer la cohésion du pays. La reconnaissance de la société distincte qui est passée aux Communes est représentée comme une mesure trop timide, une mesure née du désespoir :

It is not a constitutional amendment, and the resolution is not as robust as that included in the Meech Lake accord. It exists only because Mr. Chrétien promised some form of action at the most terrifying moment of the Quebec referendum campaign in October. It is not a Meech-like act of vision, rather a tactic born in desperation, and it is receiving all the credit due¹⁸⁷.

La ligne éditoriale du *Toronto Star* prend position en faveur d'une reconnaissance symbolique de la société distincte. Elle voit dans cette stratégie une possibilité de renforcer l'unité nationale canadienne¹⁸⁸. Bien que cette mesure soit plus souvent approuvée que rejetée dans les pages du quotidien le plus lu au Canada – voir graphique 6–, certains producteurs d'opinion allant jusqu'à encourager son intégration dans la Constitution, elle possède un nombre relativement élevé de détracteurs, qui la qualifient de solution dépassée. C'est notamment le cas des chroniqueurs Richard Gwyn qui

¹⁸⁵ *Ibid.*

¹⁸⁶ Cette dichotomie est présente non seulement entre les journaux francophones et anglophones, mais à l'intérieur même des quotidiens anglophones, lorsque les francophones prennent la parole. En fait, une des positions les plus tranchées en défaveur de la société distincte dans le *Globe* apparaît sous la plume de Daniel Latouche, chroniqueur québécois, qui qualifie la société distincte d'affection la plus pernicieuse ayant jamais existé depuis la Constitution. Daniel Latouche, « The Distinct-Society Syndrome, take five », *The Globe and Mail*, 1^{er} décembre 1995, p. A21.

¹⁸⁷ Éditorial, « The sight of Chrétien agonistes », *The Globe and Mail*, 13 décembre 1995, p. A22.

¹⁸⁸ Comme le souligne un éditorial, « such a symbolic gesture would give Quebec no special powers at the expense of Ontario or the other provinces. But it would help deal a blow to secessionists, and help ensure national unity. » Éditorial, « Harris' opportunity to lead on Quebec », *The Toronto Star*, 3 novembre 1995, p. A24.

souligne que les « *old proposals, such as 'distinct society' are irrelevant* »¹⁸⁹ et Thomas Walkom qui somme le gouvernement de cesser d'emprunter des « *discredited pathways* »¹⁹⁰.

En somme, il n'est pas nécessairement surprenant que certains producteurs d'opinion anglophones soient réticents à l'obtention d'un statut particulier pour le Québec – bien qu'ils soient minoritaires à partager cette ligne de pensée à travers le corpus rassemblé pour l'année 1995. Si quelques-uns d'entre eux s'élèvent farouchement contre la notion de « société distincte », d'autres s'y conforment – la période de crise post-référendaire entraînant un vent de souplesse –, en prenant bien le soin de préciser cependant que cette notion doit receler un caractère strictement symbolique et doit, par le fait même, être tenue à l'écart de la Constitution. Le philosophe Charles Taylor apporte un éclairage à cette aversion de la « société distincte » partagée par divers Canadiens anglophones. À ses yeux, le nouveau patriotisme soulevé par la *Charte des droits et libertés*, devenue rapidement un pilier de l'identité canadienne, « a donné naissance à une philosophie des droits et de la non-discrimination qui doute fortement de la pertinence des objectifs collectifs¹⁹¹. » Comme la société distincte constitue un objectif collectif concernant l'ensemble des Québécois francophones, elle se heurte à l'idéologie de la Charte qui prône plutôt des droits individuels. C'est en partie cette dimension collective de la « société distincte » qui explique pourquoi elle rebute autant certains producteurs d'opinion anglophones qui, à maintes reprises, la critiquent sévèrement. Toutefois, il est clair que la Charte n'a pas produit le même effet dans l'ensemble du Canada hors Québec, étant donné le nombre relativement élevé de témoignages des anglophones en faveur de la « société distincte ». Est-ce strictement le contexte post-référendaire qui explique cette ouverture ? Difficile à dire puisque ce concept s'avère moins abordé pour les autres périodes d'investigation du corpus, ne permettant pas de dégager des conclusions exhaustives à ce sujet.

¹⁸⁹ Richard Gwyn, « The old Canada is gone forever. Now the 'rest of Canada' must try to become a true nation », *The Toronto Star*, 31 octobre 1995, p. A23.

¹⁹⁰ Thomas Walkom, « Meaning of 'change' loses something in translation », *The Toronto Star*, 2 novembre 1995, p. A29.

¹⁹¹ Charles Taylor, « Convergence et divergence à propos des valeurs entre le Québec et le Canada », dans *Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, op. cit., p. 192.

1.2.2 Représentations du droit de veto

À l'origine d'encore plus l'indignation chez les producteurs d'opinion que la mesure de société distincte, le droit de veto constitutionnel promis par le gouvernement Chrétien est certes l'objet de quelques bons mots, toutefois, il semble générer de manière quasiment unanime des représentations négatives. Se moquant de la tournure que prennent les événements lorsque le gouvernement fédéral ajoute, aux quatre vetos promis, un cinquième veto, Lysiane Gagnon tourne la situation en dérision :

Panique à Ottawa, où l'on s'empresse de sortir du chapeau un cinquième droit de veto pour la Colombie-Britannique, ce qui permet à l'Alberta d'en avoir un indirectement, puisqu'elle représente plus de 50 pour cent de la population des trois provinces restantes. Voici donc six vetos sur le marché. Pourquoi pas 12, en comptant Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest ?
*Cheaper by the dozen !*¹⁹²

Là où cette mesure demeure vilipendée avec le plus de verve, c'est indéniablement dans les pages du *Globe and Mail* ; la plume des chroniqueurs et des lecteurs de l'Ouest devient particulièrement mordante lorsqu'elle aborde la stratégie du veto constitutionnel. Le chroniqueur Robert Mason Lee résume la situation de la manière suivante :

*First was the back-door plan for a constitutional veto that excluded B.C. as a region and granted special status for Quebec - a lose/lose proposition that alienated the West while failing to satisfy Quebec. [...] Finally, he tried to appease B.C. on Thursday by making the province a fifth region under his unconstitutional amending formula - another negative-sum game that failed to satisfy B.C. and meanwhile alienated neighbouring Alberta*¹⁹³.

Comme le souligne un éditorial paru dans la même édition du *Globe*, la distribution apparemment désordonnée de vetos révèle le désespoir de Jean Chrétien :

*The fact that he then launched into uncalculated promises to give Quebecers a veto over constitutional changes that affect them (among other things) spoke over his desperation. This week's emergency patchup of his quick proposal to change the constitutional amending formula fits the pattern perfectly*¹⁹⁴.

Son action témoigne de sa méconnaissance de l'Ouest: « *Mr. Chrétien was thrown against the ropes by his ignorance of British Columbia. One stumble led to another, leaving everyone except the separatists in pain*¹⁹⁵. » En fait, même les chroniqueurs francophones déplorent majoritairement cette mesure qui ne peut qu'être inefficace, dans la mesure où elle soulève l'ire des provinces de l'Ouest et ne confère aucun pouvoir supplémentaire au Québec. L'image du gouvernement libéral, et particulièrement de son leader, en ressort également ternie, puisqu'à maintes reprises, sa méconnaissance du pays est mise en

¹⁹² Lysiane Gagnon, « La politique de la girouette », *loc. cit.*

¹⁹³ Robert Mason Lee, « Let's have a fallow time, when solutions can be sown », *The Globe and Mail*, 9 décembre 1995, p. D2.

¹⁹⁴ Éditorial, « No, Prime Minister », *The Globe and Mail*, 9 décembre 1995, p. D1.

¹⁹⁵ *Ibid.*

lumière et l'improvisation dont il fait preuve en ajoutant un veto aux quatre prévus originellement est ridiculisée. L'incompétence apparente du gouvernement de Jean Chrétien est sans cesse rappelée dans les pages des quotidiens.

1.2.3 Représentations de la décentralisation

L'aspect du Plan A qui suscite le plus d'enthousiasme consiste en la décentralisation – graphique 8. Toutefois, là encore, les voix des producteurs d'opinion des cinq quotidiens ne parviennent pas à s'accorder. *La Presse* accueille cette stratégie de manière chaleureuse et pousse le gouvernement Chrétien à respecter ses engagements en ce sens et même à réviser ses priorités pour faire de la décentralisation son objectif central, comme en témoigne un éditorial d'Alain Dubuc daté du 11 novembre 1995 : «Premièrement, il faut inverser le pôle des priorités et travailler d'arrache-pied pour que le thème central du processus de changement soit la décentralisation et le partage des pouvoirs. C'est là que les consensus sont les plus faisables et c'est là qu'il est possible de constituer un « package » assez significatif pour envoyer des signaux de changements¹⁹⁶.» Dans un autre article publié le 29 novembre, A. Dubuc écorche Jean Chrétien au sujet de son manque d'ambition en matière de décentralisation et de réforme du fédéralisme :

Pour les Québécois, les questions purement constitutionnelles sont devenues moins centrales et le renouveau du fédéralisme peut s'exprimer sur un terrain plus tangible, celui du fonctionnement du fédéralisme et du partage des pouvoirs. [...] Et c'est là que les propositions de M. Chrétien sont, de loin, les plus incomplètes. Le Premier ministre a abordé un seul dossier, celui de la formation de la main-d'œuvre¹⁹⁷.

Pour l'éditorialiste de *La Presse*, qui, à l'instar de plusieurs fédéralistes québécois, milite en faveur d'un fédéralisme renouvelé, conférant plus d'autonomie au Québec, les recommandations du gouvernement Chrétien en matière de décentralisation constituent certes un premier pas fait dans la bonne direction, mais un pas qui demeure trop hésitant. En fait, comme le souligne le titre de son article cité précédemment, « les Québécois veulent beaucoup plus que cela ».

Si A. Dubuc parvient à voir de la bonne volonté dans les gestes posés par Chrétien depuis la tenue du scrutin, Lise Bissonnette du *Devoir* se montre beaucoup plus sévère en rejetant en bloc les propositions du gouvernement libéral. Plutôt que de voir un geste d'ouverture dans le programme de décentralisation dans le domaine de la formation de la

¹⁹⁶ Alain Dubuc, « Pour sortir du merdier constitutionnel », *loc. cit.*

¹⁹⁷ Alain Dubuc, « Les Québécois veulent beaucoup plus que cela », *La Presse*, 29 novembre 1995, p. B2.

main-d'œuvre proposé par le ministre Axworthy, elle lit une mise en tutelle. Le 6 décembre, elle écrit :

Le projet de loi de M. Axworthy ne propose pas aux provinces de s'entendre sur des « normes nationales » qui seraient convenues en commun. Il impose d'emblée ce qu'il identifie clairement comme des «lignes directrices» qui dictent et par là limitent les objectifs des programmes, permettent à Ottawa d'en «fixer les modalités» et obligent les provinces à se soumettre à une évaluation des résultats. La «formation» étant partie intégrante de ces programmes, elle est par le fait même soumise à ces «lignes directrices». Mme Harel a donc parfaitement raison de parler de «mise en tutelle».¹⁹⁸

Sur la scène anglophone, si certains producteurs d'opinion voient dans la décentralisation une panacée au borbier constitutionnel canadien, d'autres s'élèvent contre cette stratégie porteuse du germe de la destruction du pays. Le producteur d'opinion externe Julius Grey, exprime, dans les pages de *The Gazette*, cette méfiance envers la décentralisation qui taraude une partie du Canada anglophone : « *This type of decentralization is, therefore, the gradual undoing of modern Canada. The welfare state would be repealed, bit by bit. Bilingualism would disappear as Quebec became politically, if not economically sovereign. Wheter English Canada maintained its identity, Canada would, at best, be comparable to today's British Commonwealth*¹⁹⁹. » Le même son de cloche se retrouve dans *The Toronto Star*, sous la plume de l'historien Michael Bliss:

*How about more decentralization? Talk of Ottawa giving up its role in cultural policy, regulation and environment, communications, sports, tourism and other powers surely leads to the realization that it would be better to make a break with Quebec, clean or messy as it might be. A balkanized league of provinces would be a comic country, a sad, geriatric sort of place that no one with real ambition would want to bother with. We already lose too many of our best and brightest to the Unites States.*²⁰⁰

L'étude des représentations de la décentralisation présentes dans les cinq quotidiens du corpus expose la présence du phénomène des « mémoires inversées » qui amène les Franco-québécois et les Anglo-canadiens à entretenir une lecture différente des événements. Si les représentations tendent parfois à se recouper, les motifs invoqués pour discréditer cette stratégie sont diamétralement opposés. Tandis que dans les quotidiens francophones, elle est représentée de manière négative parce que trop molle, dans les journaux anglophones, elle est rejetée parce qu'elle génère une angoisse attisée par l'idée qu'elle pourrait miner la cohésion de l'unité nationale, déjà passablement malmenée.

¹⁹⁸ Lise Bissonnette, « La formation, suite : M. Axworthy a une interprétation fantaisiste et fausse de la Constitution », *Le Devoir*, 6 décembre 1995, p. A6.

¹⁹⁹ Julius Grey, *loc. cit.*

²⁰⁰ Micheal Bliss, « Canada needs to define the limits of appeasement », *The Toronto Star*, 17 novembre 1995, p. A27.

C'est dans ces représentations bigarrées que s'expriment deux conceptions du Canada distinctes : d'un côté, se trouvent les partisans d'un État décentralisé, conférant au Québec les outils lui permettant d'exprimer librement sa spécificité et, d'un autre côté, se trouvent les partisans d'une centralisation forte, à même de maintenir ensemble les différents morceaux du puzzle canadien. C'est notamment ce désir vif de renforcer la cohésion nationale coûte que coûte, voire contre la volonté du Québec, qui se trouve à la source d'une nouvelle stratégie ayant germé dans le Canada anglophone : le Plan B.

1.3 Représentations du Plan B

L'éventualité d'un troisième référendum est largement discutée à la suite du résultat choc du 30 octobre 1995. Alarmés par cette possibilité, les producteurs d'opinion anglophones, perturbés par le résultat d'un scrutin révélant que la séparation n'appartient désormais plus au domaine de la fiction²⁰¹, sont nombreux à accuser le gouvernement Chrétien de souffrir de léthargie. William Johnson conseille alors à Jean Chrétien de se tenir debout : « *The prime minister must, at long last, defend the constitution*²⁰² ». Et cette défense de la Constitution passe par l'instauration de mesures dictant les règles d'un futur referendum et fixant les termes d'une potentielle sécession. Aux yeux de plusieurs producteurs d'opinion, il apparaît injuste que le Québec puisse décider lui-même de la question référendaire et de la majorité à atteindre pour qu'une sécession soit validée ; le reste des citoyens canadiens, à travers l'action de l'État fédéral, doit avoir un droit de regard. Ce désir est également manifeste à travers la population qui, à la suite des événements d'octobre 1995, devient davantage proactive et cherche intensément à trouver des solutions plutôt qu'à simplement entrer en réaction face aux stratégies mises en place par les responsables politiques²⁰³. Dans l'immédiat post-référendaire, on assiste donc à une éclosion de groupes de citoyens qui aspirent à changer la dynamique canadienne.

²⁰¹ C'est d'ailleurs ce que met en lumière le producteur d'opinion externe Jeff Rose dans l'édition du 7 décembre 1995 : « *Canadians now are under a democratic obligation to begin a public discussion aimed at defining the core values and unifying assumptions of a hypothetical Canada without Quebec. Why? Because Canadians cannot afford to remain in a collective state of unpreparedness for a complicated and challenging eventuality that may not come to pass, but which no longer is purely in the realm of science fiction.* » Plus que jamais la sécession appartient au domaine des possibles, et c'est là le moteur du débat entourant la création du Plan B. Jeff Rose, « *It's time for Canadians to spell things out* », *The Gazette*, 7 décembre 1995, p. B3.

²⁰² William Johnson, « *It's good to see Chrétien standing up for the Constitution* », *The Gazette*, 3 novembre 1995, p. B3.

²⁰³ Patrick C. Fafard, « *Of Chess and Heart Attacks: The State of the Federation 1996* », dans Patrick C. Fafard et Douglas M. Brown ed., *op. cit.*, p. 7.

Parmi cette pléthore de groupes – il y en aurait plus de 128²⁰⁴ – se trouvent certes des tenants du Plan A, mais également des tenants du Plan B qui supplantent rapidement les premiers²⁰⁵. Aux yeux des producteurs d'opinion, qui trouvent un large bassin d'appui dans la population, il apparaît absurde que les responsables fédéraux n'aient pas encore élaboré un processus advenant un vote majoritaire en faveur de la souveraineté. C'est sur ces prémisses de base que sera échafaudé le Plan B qui en viendra à triompher du Plan A dans le Canada anglophone et dans la stratégie des leaders fédéraux.

Parmi ses défenseurs les plus ardents se trouvent le chroniqueur William Johnson, de *The Gazette*, les chroniqueurs du *Globe and Mail*, Andrew Coyne et Jeffrey Simpson, ainsi que plusieurs lecteurs des quotidiens anglophones, qui encouragent les responsables politiques fédéraux à s'affirmer devant le Québec, soit en définissant les contours du prochain scrutin en terme de question référendaire et de la majorité à atteindre pour valider le vote, soit en fixant les règles entourant le départ de la province francophone. Cette volonté d'encadrement apparaît très tôt dans les pages des quotidiens anglophones où elle est amplement plus abordée que dans les quotidiens francophones. Déjà, le 31 octobre 1995, William Johnson esquisse les premières lignes du plan d'intervention qu'il suggère au gouvernement : « *Ottawa will now have to take seriously the need to define the terms under which Quebec can secede by mutual consent. Those terms cannot be set unilaterally by Quebec, nor can they, obviously, entail a mere 50-per-cent-plus one vote*²⁰⁶. » Le 3 novembre, il recommande aux responsables fédéraux de porter le cas de la sécession du Québec devant la Cour Suprême du Canada : « *Ottawa should speed up testing of Quebec's restrictive referendum law in the Supreme Court of Canada*²⁰⁷ ». La position qu'il défend est la suivante : le Québec ne peut quitter sans le consentement du reste du pays et la règle de droit doit primer dans le domaine de la sécession. C'est ce dont témoigne un article du 11 novembre : « *When it involves the integrity of Canada, all*

²⁰⁴ Voir John E. Trent, « Post-Referendum Citizen Group Activity », dans Patrick. C. Fafard et Douglas M. Brown, *op. cit.*, p. 45-75.

²⁰⁵ Comme le souligne John E. Trent, qui s'est attaché à la dynamique des groupes de citoyens apparus dans l'année succédant au deuxième référendum sur la souveraineté québécoise, « *at the beginning of that year [1996] there was a clear desire to push governments to respond to Quebecers (and to a lesser degree to westerners and Native Peoples) through a process for renewal of Canadian federalism. By the end of the year, the predominant attitude appeared to be one of attack on the separatists* ». Trent soutient la thèse suivante selon laquelle il y aurait eu un passage de l'accommodation à l'opposition ; cette même transition se voit dans l'étude des représentations présentes dans les journaux canadiens au lendemain d'octobre 1995. *Ibid.*, p. 45-46.

²⁰⁶ William Johnson, « Stalemate: Federalists have to attack the nationalist myth », *The Gazette*, 31 octobre 1995, p. B3.

²⁰⁷ William Johnson, « It's good to see Chrétien standing up for the Constitution », *loc. cit.*

of Canada must approve the process. [...] Ours is a society based on law. Secession, above all, must be carried within the rule of law. The alternative is chaos²⁰⁸. » La source d'inspiration de Johnson, comme c'est le cas pour la majorité des tenants les plus rigides de la ligne dure, est incarnée par la ligne de pensée du Parti réformiste. Le chroniqueur de *The Gazette* enjoint par ailleurs les responsables fédéraux d'emprunter sans tarder la voie tracée par la formation politique de Preston Manning :

Has the Liberal government learned from its tumble ? It shows no sign yet of being any wiser. Meanwhile, the Reform Party is doing what the government should have done last December, when Premier Parizeau revealed that he was going for a unilateral declaration of independance -something no previous separatist government had dared do. Reform prepared a draft paper, 20 Realities of Secession²⁰⁹.

Loin de corroborer la vision de Johnson, la ligne éditoriale de *The Gazette* emploie le ton de l'ouverture et désapprouve les propos tenus par Jean Chrétien dans les médias, au moment où il mentionne son désir de s'immiscer dans le processus référendaire²¹⁰. Elle ne s'érige pas contre un certain degré de clarté dans la question, mais elle déplore les termes employés par le Premier ministre, qui ne soutiennent en rien la réconciliation. Acculé à la gestion d'une crise aiguë, Jean Chrétien devrait plancher sur des solutions à même de renforcer l'unité nationale, plutôt que de faire des discours potentiellement semeurs de zizanie :

It was unclear what exactly Mr. Chrétien meant. But it is clear that such comments are not constructive -in particular among Quebecers- and do nothing to inspire confidence that he has a coherent plan to address the unity crisis facing this country [...] At a time when the country needs direction and stability from its federal leadership, at a time when it needs solutions to the unity crisis, it seems to be is getting confusion and getting seeds of conflict²¹¹.

Du côté du *Globe*, le désir de clarté – de la question et de la majorité – apparaît tôt dans le courrier des lecteurs. Déjà, le 2 novembre 1995, un lecteur appelle à une révision des règles référendaires afin que le Québec ne fasse plus cavalier seul dans la rédaction de la question référendaire :

I think it's too late for such desirable measures - we have accepted 50 per cent plus one as the threshold - but we might at least act to ensure more clarity and fairness in the referendum question itself. My suggestion is that wording of the question should, as far as possible, be agreed upon between the investigators of a referendum and representatives of those broadly affected by it - in the Quebec context, the Parti Quebecois and federal governments²¹².

²⁰⁸ William Johnson, « Ottawa should start preparing for the next referendum », *The Gazette*, 11 novembre 1995, p. B3.

²⁰⁹ William Johnson, « Chrétien should spell out secession term », *The Gazette*, 5 décembre 1995, p. B3.

²¹⁰ Le 11 décembre 1995, Jean Chrétien déclare sur les ondes de CBC-TV qu'il emploierait son pouvoir afin que la prochaine fois, les Québécois votent sur une question jugée claire par Ottawa. Éditorial, « Mr. Chrétien's plan for Canada », *The Gazette*, 12 décembre 1995, p. B2.

²¹¹ *Ibid.*

²¹² Clyde Sanger, « Clearer rules, please », *The Globe and Mail*, 2 novembre 1995, p. A22.

Ce désir de clarté anime également les chroniqueurs Andrew Coyne et Jeffrey Simpson, promoteurs convaincus du Plan B. Dans l'édition du 13 novembre du *Globe*, Coyne appelle, non sans hargne, au boycott d'un éventuel référendum fondé sur une question jugée piège. Il imagine un dialogue où les dirigeants libéraux osent enfin prendre un ton dur en s'adressant aux souverainistes:

*The liberal leader, then, would seem well placed to say to the PQ: We have already played this game. We won. You lost. The only reason you were even close was that you asked a trick question. So: We are not going to play by your rules any more. If you come back with the same question again, we will not participate. Do you hear me? We will boycott. Have your referendum, then. See how much legitimacy it has*²¹³.

La seule question possible et juste aux yeux du chroniqueur est la suivante : La séparation, oui ou non ? Dans un autre passage, il ajoute: « *But we must begin to place some boundaries around this debate*²¹⁴ ». Au début du mois de décembre 1995, le terme Plan B a déjà fait son entrée dans le vocabulaire des producteurs d'opinion afin de décrire la ligne dure, en témoigne un article de Jeffrey Simpson, dans lequel le chroniqueur rappelle l'urgence de travailler sur un tel plan afin que le Canada évite d'être plongé dans le flou advenant un Oui victorieux : « *But the rest of the Canada urgently needs work on Plan B whose main objective would be to ensure that the rest of Canada never ever finds itself ill-prepared for dismemberment*²¹⁵. » Dans cet article, Simpson souligne les études et la réflexion présentement faites sur le Plan B et applaudit l'effort des universitaires²¹⁶, mais également du Parti réformiste en ce sens :

*Some scattered work on Plan B is already at hand in academic studies and a few books. Happily, a variety of think-tanks and university groups are now resolving to work in the months ahead on various aspects of the terms Canada would insist upon if Quebec voted to leave. The Reform Party joined the discussion last week by publishing what it called '20 realities of secession'. [...] They are quite reasonable set of objectives, but they are by no means the last word on the subject*²¹⁷.

²¹³ Andrew Coyne, « Suppose they held a referendum and nobody came », *The Globe and Mail*, 13 novembre 1995, p. A14.

²¹⁴ *Ibid.*

²¹⁵ Jeffrey Simpson, « Federalists need a Plan B to show secessionists in the future », *The Globe and Mail*, 5 décembre 1995, p. A20.

²¹⁶ John E. Trent réfère notamment à ce phénomène d'ébullition de la pensée universitaire en matière de gestion du référendum de 1995 et des lendemains d'un futur référendum : « *Within months of the referendum small groups of thinkers were brought together privately by such institutes as C.D. Howe, the Institute for Research on Public Policy, the McGill Institute for Study of Canada and the Council for Canadian Unity to consider the consequences of the Quebec referendum. [...] the C.D. Howe Institute in Toronto sponsored a number of studies of both the path towards the resolution of Canada's problems and of the analysis of possible post-breakup scenarios* ». John E. Trent, *op. cit.*, p. 52-53.

²¹⁷ Jeffrey Simpson, *loc. cit.*

Enfin, il soutient que l'énergie consacrée au Plan B doit être décuplée : «*The intensifying focus on Plan B throughout the rest of Canada still lacks focus*²¹⁸. »

S'il se trouve des défenseurs notoires, voire des bâtisseurs du Plan B, dans le *Globe* et *The Gazette*, *The Toronto Star* ne fait pas exception ; les producteurs d'opinion qui s'y expriment militent pour un tel plan, en soulignant l'importance d'ouvrir un débat sur l'avenir du pays advenant une séparation. Tandis que les lignes éditoriales des deux journaux anglophones évoqués précédemment demeurent plus discrètes sur la notion de Plan B, la ligne éditoriale du *Star* encourage, dès le 31 octobre, à réfléchir au processus référendaire et à ses suites : « *Should breaking the Confederation even be possible without national referendum, requiring the assent of a majority of Canadians and a very strong majority of the province concerned? There are no ready answers. But a debate would be useful*²¹⁹ ». Dans la même lignée, elle s'adresse à Chrétien, le 28 novembre, afin qu'il s'empresse de dresser un plan d'action : « *But beyond this, Chretien should move swiftly to draft a broader program for Canada. That could include proposals on the economy, the 1997 constitutional round, Ottawa's attitude toward future referenda votes and the terms of divorce*²²⁰. »

Les éditorialistes et les chroniqueurs ne sont pas les seuls producteurs d'opinion à demander au gouvernement libéral d'établir un cadre pour fixer les termes de la sécession. De tels appels proviennent également des producteurs d'opinion externes, tant des universitaires²²¹, que du lectorat, chez qui l'inquiétude est palpable à la suite du référendum. En effet, il se trouve dans le courrier des lecteurs des journaux anglophones une dose élevée d'émotivité et de tension, qui se traduit par des requêtes adressées aux responsables fédéraux d'agir promptement en révisant le cadre référendaire, voire en érigeant des obstacles majeurs empêchant les Québécois de déterminer leur avenir. Plusieurs citoyens canadiens semblent donc inquiets dans les mois qui suivent le référendum, un désarroi qui les amène à suggérer notamment un référendum national pour la prochaine fois, stratégie qui rendrait impossible la séparation de la province

²¹⁸ *Ibid.*

²¹⁹ Éditorial, « Close Quebec vote must herald change », *The Toronto Star*, 31 octobre 1995, p. A22.

²²⁰ Éditorial, « Now Chrétien must rally the country », *The Toronto Star*, 28 novembre 1995, p. A20.

²²¹ Voir Jeff Rose, « Canada needs to set its terms for separation. If Quebec knew costs, soft nationalists might reconsider their position », *The Toronto Star*, 29 novembre 1995, p. A23.

francophone. Dans l'édition du 14 novembre du *Toronto Star*, un lecteur encourage les responsables politiques à suivre la stratégie avancée par l'éditorial du 31 octobre :

If our Canadian legislators are seeking a solution to the recurring torment of separatist's aspirations, they will follow one of the suggestions from the same editorial. They will immediately enact federal law that will make breaking up Confederation impossible 'without a national referendum, requiring the assent of a majority of Canadians and a very strong majority of the provinces concerned' ²²².

Une autre lettre, publiée dans *The Gazette*, abonde dans le même sens : « *When the future of both Canada and Quebec is at stake, is it not ridiculous that the separatists alone should be able to devise and dictate a 'winning' question to Quebecers ?* ²²³ »

Chasse-gardée de la presse anglophone, la thématique du Plan B et de la ligne dure est quasiment absente de la presse francophone. En fait, elle est abordée à une seule reprise dans chacun des quotidiens francophones, les deux fois pour décrier cette mesure. Dans les pages du *Devoir*, la chroniqueuse Josée Legault emploie l'ironie pour discréditer les actes du gouvernement Chrétien et accuse son caucus de s'inspirer des tactiques proposées par William Johnson :

En fait, comment pourrait-on laisser les « séparatistes » bernier ce pauvre peuple innocent qui n'aurait pas l'intelligence minimale de comprendre ce que le mot « souveraineté » veut dire? C'est pourquoi Ottawa veillera à ce que la vraie démocratie -la sienne- s'exerce en cette terre québécoise en posant sa propre question sur la « séparation ». [...] Mais que se passe-t-il donc à Ottawa? Les conseillers du Premier ministre auraient-ils perdu la raison? S'abreuveraient-ils aux chroniques de William Johnson -que Jean Chrétien citait au Parlement pendant la campagne référendaire- ou aux communiqués de presse du Parti Égalité? Jean Chrétien se prendrait-il pour Abraham Lincoln? ²²⁴

À travers les accusations lancées par Legault s'exprime la force et l'influence du discours de presse ; les producteurs d'opinion ne représentent pas seulement des témoins passifs de la scène politique, mais plutôt des êtres actifs, participant à l'action en influençant les responsables politiques. À force d'aborder le Plan B et de suggérer des stratégies pour le développer et le concrétiser, stratégies accueillies positivement par le lectorat – ce qui leur confère d'autant plus de crédibilité –, les producteurs d'opinion de la presse anglophone sortent de leur rôle d'observateurs et de critiques, pour devenir de véritables maîtres d'œuvres et à penser de la stratégie libérale. Certains chroniqueurs influents, parmi lesquels se trouvent Jeffrey Simpson et William Johnson, deviennent

²²² Wendell Watson, « National vote should be only way to separate », *The Toronto Star*, 14 novembre 1995, p. A18.

²²³ Thomas E. Harris, « Leaders are wimps in separation debate », *The Gazette*, 26 décembre 1995, p. B2.

²²⁴ Josée Legault, « Un homme et son péché », *loc. cit.*

donc des architectes du Plan B et participent en quelque sorte à l'élaboration de cette stratégie qu'Alain Dubuc qualifie, quant à lui, de « logique d'affrontement »²²⁵.

1.4 Traitement de la notion de réconciliation

Dans ce flot d'humour noir, de discours discordants, de rêves brisés et d'accusations acérées lancées aux responsables politiques, aux «séparatistes», aux «anglos» de l'Ouest, la thématique de la réconciliation semble s'être taillé une place bien discrète. Le concept de réconciliation nationale, bien qu'il ne soit guère omniprésent à travers les pages des quotidiens à l'étude, est tout de même employé à quelques reprises par les producteurs d'opinion, qui tantôt exhortent eux-mêmes le gouvernement et les citoyens à entreprendre des gestes de réconciliation, tantôt soulignent à quel point l'écart est grand entre une œuvre de réconciliation nationale et l'ouvrage entrepris par les responsables politiques canadiens.

Dès le lendemain du vote, alors que les plaies ouvertes par le résultat choc sont encore vives, l'éditorialiste du *Devoir* Lise Bissonnette lance un appel au rapprochement entre francophones et anglophones : « Les tensions entre individus de convictions différentes se résorberont, car la civilité a été la marque de notre débat, et les deux camps ont souvent partagé et compris les inquiétudes de leurs vis-à-vis. Notre querelle est ancienne, elle crée des empathies aussi profondes que ses affrontements. Mais on peut, on doit aujourd'hui se donner la main sans fermer les yeux²²⁶. » Par contre, bien qu'elle appelle les citoyens d'opinions politiques divergentes à s'ouvrir aux autres, elle demeure sceptique quant aux possibilités réelles de réconciliation en sol canadien : « Quant aux fédéralistes, ils ont le réconfort de la victoire tout en ne pouvant se permettre de triompher comme autrefois. Les forces sont en équilibre, il y aura moins de ressentiment, à défaut de réconciliation la sérénité pourrait revenir assez rapidement²²⁷. » Nulle véritable réconciliation ne point à l'horizon aux yeux de l'éditorialiste du *Devoir*. Selon de nombreux producteurs d'opinion, le Canada qui se réveille à l'aube du mois de novembre 1995 est un pays troublé où, bien que la violence ne se soit pas creusé un nid et que les débats secouant la campagne référendaire aient été menés de manière civilisée, les tensions demeurent exacerbées et un travail de reconstruction de l'unité nationale doit être

²²⁵ Alain Dubuc, « Le Canada n'a pas de Lucien Bouchard », *loc. cit.*

²²⁶ Lise Bissonnette, « Le NON de 1995 », *Le Devoir*, 31 octobre 1995, p. A1.

²²⁷ Lise Bissonnette, « Le lendemain, au Québec (1): La victoire du NON, la dynamique du vote au OUI », *Le Devoir*, 1er novembre 1995, p. A6.

entrepris. C'est ce que met en lumière le producteur d'opinion externe Bob Rae, ancien Premier ministre de l'Ontario et chef du Nouveau parti démocratique (NPD), dans un article paru dans l'édition du 12 décembre du *Globe and Mail* :

*It is time for Ottawa to put its full resources behind the task of reconciliation, and to dedicate itself to rebuilding the federation on durable basis. [...] Mr. Chrétien and the premiers who are willing should be bold. We have a country to rebuild. This is precisely what happened before 1867. Canada East and West were in complete gridlock. MacDonald and Brown despised each other. They came together -with Cartier and others in Canada East- to form a coalition because extraordinary measures were necessary. Can anyone argue that is less true today?*²²⁸

Des mesures extraordinaires doivent donc être mises en place afin de gérer la crise post-référendaire. Cependant, dans l'atmosphère pesante des mois suivant le scrutin, M. Chrétien et son équipe semblent incapables d'élaborer de telles mesures pour redresser le pays et endiguer l'angoisse des citoyens ainsi que les divisions, plus que jamais mises en lumière.

En témoignent les représentations des producteurs d'opinion. À aucune reprise au sein des articles composant le corpus pour l'année 1995, les stratégies proposées par l'État fédéral ne sont assimilées comme participant à une logique de réconciliation. La seule représentation qui se veut encourageante provient d'une lectrice du *Devoir*, qui accuse Lise Bissonnette de faire preuve de trop de pessimisme et emploie le terme « conciliation » pour qualifier la stratégie des responsables politiques fédéraux : « L'éditorial de Lise Bissonnette intitulé «La mesure du changement» (*Le Devoir*, 28 novembre 1995) continue la polarisation et la confrontation au Canada en refusant de voir dans les propositions fédérales (société distincte et droit de veto) au moins comme un geste de conciliation, même s'il est timide et jugé insuffisant²²⁹. » Là encore, l'enthousiasme est loin d'être délirant envers les propositions fédérales qui constituent certes un progrès aux dires de la lectrice, mais qui restent timides et insuffisantes. En fait, chaque fois ou presque que le terme « réconciliation » est employé par un producteur d'opinion, c'est plutôt pour montrer comment le travail du gouvernement Chrétien s'en éloigne. Dans un article publié dans *La Presse*, la chroniqueuse Chantal Hébert témoigne de son incrédulité quant à l'avènement d'un processus de réconciliation nationale rapprochant la province francophone du reste du pays : « L'occasion de montrer qu'il est encore possible de recruter de nouveaux rameurs fédéralistes plus vigoureux au Québec

²²⁸ Bob Rae, « The unfinished business of the Quebec referendum », *The Globe and Mail*, 12 décembre 1995, p. A17.

²²⁹ Hédi Mizouni, « La polarisation du Canada », *Le Devoir*, 2 décembre 1995, p. A10.

pourrait se présenter ou même être créée. Sauf que d'ici là, la coquille de noix fédérale risque d'avoir déjà dérivé loin des rives de la réconciliation nationale²³⁰. » Un article de *The Gazette*, signé par William Watson, présente quant à lui la réconciliation nationale comme la dernière des préoccupations du Premier ministre : « *In fact, since the prime minister says national reconciliation is his last job, why not be even bolder ? Instead of merely talking about Senate reform, or imploring the premiers to think about it, why not just do it ?* »²³¹ Dans les pages du *Devoir*, les stratégies déployées par le gouvernement fédéral sont représentées comme opposées à la réconciliation ; « affrontements », « menaces », « retouches superficielles », voilà les termes employés pour les décrire. Le 13 décembre 1995, Josée Legault s'interroge sur l'avenir du pays dans un contexte où les responsables politiques fédéraux versent dans les tactiques de la peur et de l'intimidation, voire dans des mesures anti-démocratiques : « Si le Canada ne peut être sauvé qu'à coups d'intimidation et de menaces de recourir à des mesures d'urgence pour mater le mouvement souverainiste, s'il ne peut être sauvé dans le cadre d'un débat et d'un vote démocratiques, que reste-t-il ? »²³² Les perspectives d'un pacte d'unité renouvelé entre la province francophone et le reste du pays ne sont guère plus roses dans l'esprit de Jean Dion, qui souligne que « le dialogue de sourds va chaque jour en s'intensifiant »²³³. Du côté du *Globe*, Rhéal Séguin parle de la stratégie libérale comme d'une « *feeble attempt at reconciling the irreconcilable* »²³⁴. Andrew Coyne soutient, quant à lui, que ce n'est pas en puisant à la source de vieux concepts épuisés tels que la société distincte ou l'octroi d'un droit de veto que la réconciliation adviendra miraculeusement :

*How it is imagined that national reconciliation can be achieved by ramming through this desultory package of constitutional leftovers in such a casual, almost contemptuous fashion is beyond all understanding. [...] Even if it gets the government over the immediate hump of making good on the Prime Minister's last-minute promises during the referendum, it may do so at the cost of considerable longterm damage to the country*²³⁵.

Peu de place donc, pour la réconciliation dans les articles du corpus. Toutefois, il se tisse, à l'intérieur même des quotidiens, une fragile toile visant à rapprocher « les solitudes ». Elle se manifeste notamment à travers la correspondance de John Honderich et d'Alain Dubuc, une action entreprise pour faire connaître l'Autre et ainsi bâtir des

²³⁰ Chantal Hébert, « Jean Chrétien sur un bateau de sauvetage », *loc. cit.*

²³¹ William Watson, « Senate reform a good place to start », *The Gazette*, 13 novembre 1995, p. B3.

²³² Josée Legault, « Un homme et son péché », *loc. cit.*

²³³ Jean Dion, « L'année de l'amour », *Le Devoir*, 28 décembre 1995, p. A1.

²³⁴ Rhéal Séguin, « Quebec Liberals just a branch plant of the federal party », *The Globe and Mail*, 2 décembre 1995, p. D3.

²³⁵ Andrew Coyne, « Just what we don't need: a disturbing package of constitutional leftovers », *loc. cit.*

ponts. Bien que ce geste puisse être vu comme positif en matière de rapprochements, il demeure modeste et n'a pas l'impact qu'aurait eu, par exemple, une correspondance entre Lise Bissonnette, souverainiste notoire, et John Honderich. Il reste une tentative louable de partage d'idées entre deux fédéralistes, un Canadien anglophone et un Québécois francophone. Un autre signe de la trame réconciliatrice qui se développe au sein des articles du corpus est représenté par la pléthore d'appels au rapprochement, au compromis et par la volonté ferme de trouver des solutions à l'impasse dont témoignent les producteurs d'opinion. Il se dessine indéniablement un désir profond de changer les relations entre le Québec et le Canada afin que des jours plus paisibles adviennent. Toutefois, le gouvernement fédéral peine à combler ce désir.

En fait, l'étude des représentations de chacun des pans de la stratégie post-référendaire développée par le gouvernement Chrétien montre que cette stratégie n'arrive pas à rallier les producteurs d'opinion. Chacun de ses aspects reste controversé. La réconciliation passe sans contredit par un discours rassembleur, par des mesures qui touchent et rallient l'ensemble des citoyens touchés par la crise, et le gouvernement de Jean Chrétien ne parvient pas à trouver les mots à même de rassembler les Canadiens d'un océan à l'autre autour d'un même projet symbolisé par la (re)construction de la cohésion nationale. Voilà ce que résume cet extrait tiré d'un éditorial du *Globe and Mail* :

From Mr. Chrétien we heard too little poetry and too little history. Instead, the poor man was reduced to whispering stale platitudes with the enthusiasm of an undertaker, written by untutored minds unable to craft a forceful sentence in either official language. It is said that Mr. Chrétien admires Wilfrid Laurier, but that name did not pass his lips. Nor did those of Henri Bourassa, George Étienne Cartier or Robert Baldwin. From Mr. Chrétien we heard nothing of the opening of a continent or the building of a railway. We heard nothing of the reconciliation of founding people or the endurance of our democracy.²³⁶

Publié dans l'immédiat post-référendaire, cet éditorial met en lumière le manque de poésie dans la langue de Jean Chrétien, qui s'est fait effacé lors de la campagne et a offert des discours sans saveur. Par la suite, rien ne semble s'améliorer puisque la montée en flèche de la ligne dure dans les pages des quotidiens anglophones vient combler le vide en matière de stratégies réconciliatrices.

²³⁶ Éditorial, « Canada's ailing political class », *The Globe and Mail*, 3 novembre 1995, p. A22.

II. Les élections de juin 1997 : analyse du discours de presse de la campagne électorale et de ses lendemains

Moins de deux années après la campagne référendaire et ses lendemains houleux, une autre campagne électorale se trame : une campagne pour l'élection d'un nouveau gouvernement au niveau fédéral. Déclenchée précocement et ne parvenant guère à soulever les passions d'un électorat blasé, cette campagne révèle la sclérose de la scène politique depuis le référendum, où les mêmes rengaines de « société distincte » et de droit de veto se font entendre. Elle révèle également une certaine balkanisation des intérêts politiques, aucun leader ne parvenant à rallier l'ensemble des producteurs d'opinion et, plus globalement, de l'électorat autour de ses idées et de son projet pour l'avenir du Canada. En effet, il n'y a pas véritablement de chef de parti qui se détache du lot, mis à part Jean Charest, le chef des Progressistes-conservateurs qui brille aux débats des chefs, tant en anglais qu'en français²³⁷. Cependant, encore là, son parti n'inspire guère confiance.

À l'image du Canada, pays divisé où les tensions restent vives entre les différentes régions depuis le référendum, le vote met en lumière une certaine régionalisation : le Parti réformiste se démarque comme la formation chérie de l'Ouest, les Libéraux raflent le vote de l'Ontario et de l'Est, et le Bloc Québécois, malgré une baisse d'appui, remporte la majorité au Québec²³⁸. Le 2 juin 1997, les libéraux de Jean Chrétien remportent la victoire sans étonnement et sans grande pompe. Pour ce qui est de l'opposition officielle, un changement survient : la formation de Preston Manning prend la place de celle de Gilles Duceppe.

Dans la presse écrite, analysée pendant la campagne électorale et dans la semaine suivant le vote du 2 juin, quelques changements se sont opérés dans les représentations des producteurs d'opinion depuis 1995. D'une part, avec un peu de recul, le Plan A

²³⁷ Après avoir obtenu deux gouvernements majoritaires en 1984 et 1988, le Parti progressiste-conservateur du Canada subit une déconfiture sauvage aux élections de 1993, où il ne récolte que deux sièges. Nommé chef des Progressistes-conservateurs en 1993, Jean Charest doit s'attacher à une lourde tâche de reconstruction d'un parti quasiment voué à l'extinction. S'il ne parvient pas à redonner au parti son lustre de naguère, il parvient tout de même à lui insuffler une certaine crédibilité, notamment grâce à sa verve et à son franc parler, mis en lumière lors des débats des chefs. Voir Peter Woolstencroft, « On the Ropes Again ? : The Campaign of the Progressive Conservative Party in the 1997 Federal Election », dans Alan Frizzell et John H. Pammett eds., *The Canadian General Election of 1997*, Toronto, Dundurn Press, 1997, p. 71-90.

²³⁸ Pour le tableau détaillé des résultats, consulter Alan Frizzell et John H. Pammett ed., *op. cit.*, p. 253.

apparaît plus que jamais comme un échec lamentable et la tentative de conciliation des responsables fédéraux fait piètre figure auprès des producteurs d'opinion et, d'autre part, le Plan B, qui constituait surtout la chasse gardée des journaux anglophones aux mois de novembre et de décembre 1995, occupe de plus en plus l'espace médiatique.

2.1 L'échec de la gestion du dossier de l'unité nationale

*'Plan A' has failed*²³⁹.
William Shaw

À l'aube du scrutin du 2 juin, le spectre d'un troisième référendum est loin de s'être évanoui et les tensions divisant le Québec francophone et le reste du pays s'avèrent toujours d'actualité dans les pages des quotidiens. Comme le souligne le chroniqueur Andrew Coyne, dans l'édition du 21 mai 1997 de *The Gazette* : « *We are six months away, a year at most, from the most serious threat to our survival as a nation that we have ever faced - one that threatens not only to disrupt the existing constitutional order, but to plunge large parts of the country into chaos*²⁴⁰. » L'angoisse est donc toujours palpable. La recette conçue par les libéraux à la suite du deuxième référendum afin de renforcer la cohésion du pays ne semble pas avoir pris ; les ingrédients employés pour la confectionner étaient, aux dires de plusieurs producteurs d'opinion, avariés. Résultat : le gâteau de l'unité nationale n'a pas levé.

Les campagnes électorales représentent un temps d'arrêt et de réflexion pour l'électorat et les producteurs d'opinion. Bref, elles incarnent le moment idéal pour faire le bilan du dernier mandat du gouvernement au pouvoir et pour considérer ce que les autres partis politiques ont à offrir. Le référendum de 1995, moment fort du dernier mandat des libéraux de Jean Chrétien, occupe donc une place de choix dans les articles publiés lors de la campagne électorale, d'autant plus que le dossier chaud de l'unité nationale, bien qu'il ne suscite guère l'intérêt des citoyens canadiens autant que l'économie ou la santé, en vient à jouer un rôle de premier plan. En matière de stratégies post-référendaires, encore largement discutées en 1997, le bilan du gouvernement de Jean Chrétien s'avère négatif. À l'instar de 1995, le Plan A ne jouit guère de la faveur des producteurs d'opinion²⁴¹. En

²³⁹ William Shaw, « Sticking with Plan B », *The Gazette*, 4 mai 1997, p. A11.

²⁴⁰ Andrew Coyne, « Answering the unity question », *The Gazette*, 21 mai 1997, p. B3.

²⁴¹ Il semblerait au contraire, qu'une fois le choc référendaire passé, l'enthousiasme certain suscité par le Plan A en 1995 ait dégringolé en 1997, en témoignent les représentations de cette stratégie, toutes négatives – voir le graphique 11. La société distincte, quant à elle, suscite encore quelques représentations positives.

fait, la gestion même du dossier de l'unité nationale depuis le vote du 30 octobre 1995 est l'objet de critiques acerbes – voir graphique 15. Si les voix des producteurs d'opinion anglophones et francophones sont discordantes à propos de maintes questions, elles s'accordent pour discréditer l'opération de conciliation post-référendaire des responsables fédéraux, voire les efforts pour tenter de bâtir des ponts consentis par l'ensemble de la classe politique. L'espoir de rapprochement, presque nul dans les mois de novembre et de décembre 1995, ne s'est guère revigoré en 1997. Comme le souligne Lise Bissonnette, le 3 juin 1997 :

On ne saurait oublier que l'événement le plus marquant du dernier mandat fédéral du gouvernement a été le référendum d'octobre 1995 au Québec, que les résultats de ce référendum ont été si serrés qu'ils n'ont surtout pas disposé de la décision ultime, et qu'aucun parti, depuis, n'a fourni de réponse satisfaisante ou même de leur de solution à ce grand dérangement qui continue²⁴².

Même son de cloche négatif du côté de *The Gazette*, où Andrew Coyne souligne le piètre bilan de la formation politique de Jean Chrétien en matière de refonte du fédéralisme : « *The Liberals have made no proposals, creative or otherwise, for reshaping the federation, other than a vague and probably unsincere pledge to push for the 'distinct-society' clause; they seem actively hostile to democratic reform at the centre*²⁴³. » La stratégie mise en place par les libéraux apparaît comme forcée, non désirée, bref, elle s'apparente à un fruit né du désarroi qui n'a pas tardé à se gâter. Dans les pages de *La Presse*, le producteur d'opinion externe Martin Courcy, psychologue et consultant en gestion de crise, souligne le caractère diviseur de la stratégie fédérale : « Il [le Canada] a paniqué et il a mis de l'avant une stratégie qui a contribué à polariser alors que le fédéral aurait dû essayer de réduire les polarisations²⁴⁴. » Quant à lui, Roger D. Landry qualifie les initiatives de Jean Chrétien de modestes ; selon l'éditeur, elles n'ont pas réussi à parler aux Québécois afin de satisfaire leur volonté de changement mise en lumière par le résultat du vote : « Il faut cependant constater que ces initiatives, modestes, n'ont pas suffi pour envoyer aux électeurs québécois le message de changement qu'ils attendaient au lendemain du référendum²⁴⁵. » En matière de Plan A, rien ne semble avoir progressé depuis le référendum. Comme le mentionne Richard Gwyn du *Toronto Star* : « *Plan A*

mais elle n'incarne plus la panacée qu'elle pouvait représenter aux yeux de certains producteurs d'opinion en 1995. En ce qui a trait au droit de veto, cette stratégie est tombée à plat – abordée à seulement deux reprises, elle suscite deux représentations négatives. Enfin, la décentralisation suscite toujours des réactions diverses.

²⁴² Lise Bissonnette, « Le Canada réel », *Le Devoir*, 3 juin 1997, p. A1.

²⁴³ Andrew Coyne, *loc. cit.*

²⁴⁴ Martin Courcy, « Entre l'union et la désunion, quel sort connaîtra le Bloc le 2 juin? », *La Presse*, 14 mai 1997, p. B3.

²⁴⁵ Roger D. Landry, « Les défis du prochain gouvernement », *La Presse*, 31 mai 1997, p. B2.

*remains as fuzzy as when Chrétien first promised it during the frantic last week of referendum, now almost two years ago*²⁴⁶. »

En contrepartie, quelques représentations positives de la gestion du dossier de l'unité nationale se taillent une place dans le corpus. Cependant, elles proviennent généralement d'auteurs rattachés aux libéraux, notamment Claude Ryan, ancien chef du Parti libéral du Québec, qui soutient que « secoué par le résultat du référendum de 1995, il [le PLC] a néanmoins commencé au cours de son dernier mandat à apporter un suivi sérieux à la volonté de changement qui s'exprima alors au Québec. En témoignent entre autres l'adoption d'une résolution favorable à la société distincte à son dernier congrès national et l'entente sur la formation de la main-d'œuvre²⁴⁷ » ainsi que Serge Gosselin, attaché politique de Stéphane Dion, qui mentionne que malgré les critiques adressées aux libéraux par les bloquistes et les conservateurs « pour dénoncer l'immobilisme du gouvernement central dans le domaine de l'unité nationale, il faut rappeler la responsabilité assumée par l'équipe libérale pour rendre la fédération plus flexible²⁴⁸. »

Malgré ces quelques échos favorables à l'action du gouvernement fédéral, aux yeux de la majorité des producteurs d'opinion, les promesses référendaires n'ont pas été tenues. C'est ce phénomène de l'illusion cultivée de promesses accomplies que dénonce le philosophe Michel Seymour dans les pages du *Devoir* : « On fait semblant d'avoir rempli ses promesses référendaires en faisant adopter une résolution à la Chambre des communes portant sur le caractère distinct du Québec. On fait croire que l'on veut maintenant enchâsser cette clause dans la Constitution, alors qu'on s'en est fait le fossoyeur à l'époque de Meech²⁴⁹. » Les dossiers de la « société distincte » et du droit de veto, qui auraient dû être réglés, du moins en partie, au moment de l'élection de 1997 n'ont guère évolué de manière significative. Michel Seymour décrit le mirage qu'a constitué la reconnaissance d'un statut spécifique pour le Québec à la suite du deuxième référendum québécois : « la reconnaissance historique d'un statut particulier au Québec semble n'avoir été que passagère et motivée par des intérêts stratégiques de construction nationale. Quoi qu'il en soit, cette orientation originelle n'est plus envisagée à l'heure actuelle [soit en 2006] et c'est le principe d'égalité des provinces qui est constamment

²⁴⁶ Richard Gwyn, « Only a retired general dares speak of unity », *The Toronto Star*, 25 mai 1997, p. F3.

²⁴⁷ Claude Ryan, « Ryan appuie les libéraux », *La Presse*, 27 mai 1997, p. B3.

²⁴⁸ Serge Gosselin, « Le PC élude l'héritage Mulroney-Charest », *La Presse*, 29 mai 1997, p. B3.

²⁴⁹ Michel Seymour, « L'opération camouflage des élections fédérales », *Le Devoir*, 14 mai 1997, p. A11.

affirmé²⁵⁰. » Si la promesse de reconnaissance de la « société distincte » ne s'est pas concrétisée, celle de l'octroi d'un droit de veto ne semble guère plus effective. En fait, comme le souligne le juriste Patrick Monahan, à propos de la législation concernant le droit de veto, « *the Act is not an amendment to the Constitution of Canada and, as an ordinary federal statute, is theoretically subject to repeal or amendment by a subsequent Parliament* »²⁵¹. »D'ailleurs, fait symptomatique de promesses brisées, les formules de droit de veto et de société distincte se retrouvent quasiment intactes dans les programmes du Parti libéral et du Parti conservateur qui, tous deux, ont bâti leur campagne sur la reconnaissance du caractère distinct du Québec. En fait, le deuxième tome du *Livre rouge*, plateforme électorale du PLC, comprend les propositions suivantes : la reconnaissance du caractère distinct du Québec, un droit de veto pour le Québec en matière constitutionnelle et l'encadrement efficace du pouvoir fédéral de dépenser²⁵². Un seul dossier a progressé davantage depuis 1995, soit l'entente sur la formation de la main-d'œuvre, qui sera finalement effective en avril 1998.

L'immobilisme a caractérisé la scène politique. Le corpus témoigne d'ailleurs de ce phénomène ; loin d'être relégué aux oubliettes, le concept de « société distincte » fait encore les manchettes. Lui qui déclenchait des réactions douces amères en 1995, semble abhorré des producteurs d'opinion anglophones, nombreux à encourager les réformistes de Preston Manning, dont le programme en matière d'unité nationale évacue complètement ce concept jugé soit dépassé, soit trop ambitieux. Certes, les lignes éditoriales du *Toronto Star* et du *Globe and Mail* continuent d'appuyer une reconnaissance symbolique de la société distincte, mais dans le courrier du lecteur, les voix sont nombreuses à fustiger cette mesure. *The Toronto Star* publie notamment une myriade de lettres appuyant Preston Manning et dénigrant la société distincte, stratégie porteuse d'un germe destructeur pour le pays. Parce qu'il ne peut souffrir la reconnaissance du caractère distinct du Québec, Manning est vu comme le sauveur du Canada : « *Preston Manning, stay the course ; you are our only hope* »²⁵³, souligne Philip H. Hobson, un lecteur du *Star* ; « *I firmly believe Reform party can solve the unity*

²⁵⁰ Michel Seymour, « La proie pour l'ombre. Les illusions d'une réforme de la fédération canadienne », dans Alain G. Gagnon dir., *Le fédéralisme canadien contemporain : fondements, traditions, institutions*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2006, p. 218.

Le fédéralisme canadien contemporain : fondements, traditions, institutions, p. 218.

²⁵¹ Patrick Monahan, *Constitutional Law, Second Edition*, Toronto, Irwin Law, 2002 (1997), p. 207.

²⁵² Claude Ryan, *loc. cit.*

²⁵³ Philip H. Hobson, « Manning is Canada's only hope », *The Toronto Star*, 7 juin 1997, p. B3.

*problem*²⁵⁴», mentionne un autre lecteur du *Star*, Frederic Gagné. Le fait que Preston Manning soit représenté comme le sauveur du Canada, lui qui alimente au contraire les divisions en attisant l'animosité envers le Québec, est révélateur de la mince progression de la réconciliation. Les tensions sont toujours présentes et le fossé se creusant entre les Québécois et les Canadiens anglophones toujours vaste à l'aube de l'élection du 36^e Parlement. D'ailleurs, comme le souligne l'éditorial de *The Gazette* du 3 juin 1997, le défi du 36^e Parlement sera de réussir là où le 35^e Parlement a failli, c'est-à-dire de parvenir à réconcilier les différences²⁵⁵.

Réélu sans enthousiasme, Jean Chrétien suscite toujours des réactions bigarrées. En fait, aux yeux des producteurs d'opinion, il est capable du meilleur comme du pire. Le bilan de son dernier mandat, en dehors de ce qui touche de près ou de loin la question nationale, demeure donc globalement positif. Cependant, comme en témoigne Lysiane Gagnon, M. Chrétien gagnerait à se tenir loin du débat concernant la souveraineté du Québec : « Idem pour le référendum québécois sur la souveraineté, un objet qu'il faudrait enfermer dans un placard verrouillé à double tour quand M. Chrétien rôde dans les parages. Car dès qu'il y touche, le détonateur saute, le champignon atomique se déploie, c'est la catastrophe nucléaire et ses abominables retombées qui empoisonnent l'environnement²⁵⁶. » En dépit de son manque d'ambition et de sa maladresse en matière d'unité nationale, Jean Chrétien est représenté par plusieurs producteurs d'opinion comme le meilleur leader de la course. En fait, son image, ternie dans les mois suivant la crise référendaire, semble avoir gagné en lustre et en crédibilité. Ainsi, malgré quelques réticences, les lignes éditoriales de *La Presse*, de *The Gazette*, du *Globe and Mail* et du *Toronto Star* lui donnent leur appui. Étrangement, le Premier ministre sortant demeure celui qui apparaît le mieux outillé pour affronter une prochaine crise de l'unité nationale dans l'esprit de plusieurs producteurs d'opinion. En fait, cet appui est plus accordé par dépit, faute de réelle compétition. Comme le mentionne le politologue Stephen Clarkson, « *although Jean Chrétien and his team pulled off the historically rare triumph of returning to power with a second majority government in a row, this feat was treated as a virtual failure*²⁵⁷. » Seul le *Devoir* déroge de la tendance en appuyant sans surprise et avec

²⁵⁴ Frederic Gagné, « Quebecer sees Manning as unity savior », *The Toronto Star*, 31 mai 1997, p. B3.

²⁵⁵ Éditorial, « Push recognition, not just partition », *The Gazette*, 17 mai 1997, p. B2.

²⁵⁶ Lysiane Gagnon, « Référendum et armes nucléaires », *La Presse*, 27 mai 1997, p. B3.

²⁵⁷ Stephen Clarkson, « Securing their Future Together: The Liberals in Action », dans Alan Frizzell et John H. Pammatt eds., *op. cit.*, p. 39.

quelques réserves²⁵⁸ le Bloc québécois. Si *La Presse* appuie les libéraux de Chrétien, il apparaît cependant en ses pages un courant en faveur de Jean Charest, qui est représenté, à quelques reprises, comme un meilleur leader que son homologue libéral. En témoigne cet extrait d'un article signé par la chroniqueuse Agnès Gruda : « Si l'on veut vendre un «nouveau Canada» aux Québécois et aux autres provinces, il faut avoir la foi solide. Jean Chrétien ne l'a pas et espère que le problème se dissoudra tout seul. Jean Charest a quelque chose à proposer et une plus grande conviction²⁵⁹. »

En fait, ces représentations dégagent une tendance : aucun responsable politique n'obtient la légitimité nécessaire pour jouer un rôle crédible dans un processus de réconciliation. Certes, il y a Jean Chrétien, que la majorité des lignes éditoriales appuie. Cependant, il reste l'objet de maintes critiques et, aux yeux de certains producteurs d'opinion, il participe plus au problème qu'à la solution, comme en atteste Lise Bissonnette qui soutient que le leader libéral consacre beaucoup plus d'effort à susciter l'affrontement qu'à œuvrer à la réconciliation²⁶⁰. De plus, il semble que J. Chrétien charme davantage les producteurs d'opinion anglophones lorsqu'il serre la poigne que lorsqu'il met en scène des projets de conciliation. En effet, c'est généralement lorsqu'il parle du Plan B que Jean Chrétien s'attire la sympathie des producteurs d'opinion anglophones. Il y a également Jean Charest, qui suscite un vent d'attraction, mais qui ne parvient pas à redorer complètement le blason de son parti. Enfin, il y a les leaders Alexa McDonough, Gilles Duceppe et Preston Manning. Pour ce qui est de la première, elle ne suscite, à quelques exceptions près, ni enthousiasme, ni critiques virulentes dans les articles composant le corpus. Pour ce qui est des deux derniers, ils sont l'objet des représentations les plus chargées d'émotivité. Leurs partis sont vus tantôt comme porteurs de l'unique panacée au problème canadien, tantôt comme des saboteurs de l'unité nationale. Aux yeux de Génération Québec, il faut appuyer sans retenue le Bloc, car c'est la seule manière de se garder du Plan B : « La logique et le bon sens commandent de

²⁵⁸ Bien qu'elle donne son appui au Bloc, Lise Bissonnette le fait plus par obligation, puisque c'est la seule option possible pour les souverainistes. Elle ne manque donc pas de critiquer la faiblesse du leadership de la formation politique de Gilles Duceppe : « L'un des principaux obstacles sur ces voies changeantes, outre la pensée magique qui décrète l'indépendance «inexorable» est la faiblesse du leadership bloquiste. » Lise Bissonnette, « Une transition. Même majoritaire, le gouvernement libéral et son chef sont en sursis », *Le Devoir*, 4 juin 1997, p. A8.

²⁵⁹ Agnès Gruda, « La quadrature du cercle », *La Presse*, 17 mai 1997, p. B2.

²⁶⁰ « Le prix qu'il paie au Québec, toutefois, est élevé : il est évident qu'il met beaucoup plus d'efforts à préparer le prochain affrontement qu'à trouver les termes de la réconciliation. » Lise Bissonnette, « Le choix du 2 juin (1) La question nationale », *Le Devoir*, 20 mai 1997, p. A10.

voter massivement pour le Bloc à Ottawa. Sinon, l'on risque de se retrouver au lendemain d'un référendum gagnant avec une majorité de députés fédéraux qui, forts d'une légitimité retrouvée, feront subir aux Québécois le coup de force de 1982, cette fois-ci avec le Plan B d'Ottawa²⁶¹. » Tandis que le Bloc est considéré par les souverainistes comme la seule formation à même de protéger le Québec des abus d'Ottawa, il est représenté, par les fédéralistes, comme un obstacle à la réconciliation, comme le destructeur de la cohésion nationale. Les représentations négatives de la formation de Gilles Duceppe se multiplient dans les quotidiens anglophones. Quand aux réformistes, s'ils récoltent des représentations positives dans les quotidiens anglophones, particulièrement chez les lecteurs et les producteurs d'opinion externes, ils sont également vus – un peu à l'instar du Bloc – comme une nuisance à l'unité du Canada. Une lectrice de *La Presse* ne ménage pas ses mots pour attaquer le parti de Manning : « Ce mouvement de haine presque généralisée contre le Québec est carrément raciste et incite à la violence chez les anglophones, si on se fie à ce qu'on entend. Ceux des nôtres qui se font un idéal de vie de dénoncer notre prétendu nationalisme ethnique vont-ils finir par reconnaître le lieu exact de ce fanatisme et le dénoncer enfin ?²⁶² ». Le potentiel destructeur du Parti réformiste est également mis en lumière dans les quotidiens anglophones : « *Unity will not be achieved by pitting the frustrations of one region against another, as Mr. Manning is trying to do. His recipe is one that risks inflicting harm on Canada, not one that would make it a stronger, more united country*²⁶³ », soutient l'ancienne présidente de l'Université McGill Gretta Chambers, dans l'édition du 23 mai 1997 de *The Gazette*. Le phénomène des « mémoires inversées », bien que plus tenu qu'ailleurs dans le corpus, se remarque tout de même dans les représentations des différents partis politiques et de leurs chefs. Il y a évidemment un courant de masse en faveur des libéraux, autant présent dans les quotidiens francophones qu'anglophones. Toutefois, aucune représentation positive du Parti réformiste ne se fraie un chemin dans les pages du *Devoir* ou de *La Presse*. Inversement, les bons mots en faveur du Bloc sont rarissimes dans les pages des journaux anglophones.

²⁶¹ Ariane Charbonneau et Christine Maestracci pour Génération Québec, « Le vote de lundi doit éviter de légitimer le Plan B », *La Presse*, 29 mai 1997, p. B3. Génération Québec constitue un regroupement de jeunes professionnels, entrepreneurs et universitaires, voué à la promotion de la souveraineté.

²⁶² Francine Vachon, « Qui dit mieux? », *La Presse*, 30 mai 1997, p. B2.

²⁶³ Gretta Chambers, « Manning would tear Canada apart », *The Gazette*, 23 mai 1997, p. B3.

2.2 La progression du Plan B

Cependant, là où le phénomène de « mémoires inversées » s'exprime avec le plus d'intensité, c'est sans contredit dans les représentations du Plan B. Stratégie se trouvant au stade embryonnaire en 1995, le Plan B s'est développé depuis et est abordé dans tous les quotidiens, même les francophones, qui n'en faisaient que peu mention au lendemain du référendum. Pour l'analyse des représentations de la ligne dure dans le discours de presse de la campagne électorale de 1997, nous avons divisé le Plan B en trois parties, soit l'encadrement du processus référendaire – ce qui comprend la nature de la question d'un éventuel référendum et la majorité nécessaire pour revendiquer la validité d'un Oui – les termes de la sécession – autrement dit, qu'arriverait-il du Québec, et de son territoire, advenant un vote en faveur de la sécession ? Comment le Canada réagirait-il à un tel vote ? –, et le recours à la Cour suprême – consulter les graphiques 16 à 19.

Alors que *Le Devoir* et *La Presse* ne faisaient presque aucune allusion à la ligne dure en 1995, la situation a changé en 1997, ce qui est révélateur de l'ampleur qu'a gagnée le phénomène. *Le Devoir* demeure tout de même le quotidien où le Plan B est le moins souvent discuté. Mise à part une lettre en faveur de plus de clarté dans la question et dans la majorité référendaires²⁶⁴, toutes les représentations présentes dans ce quotidien sont négatives. Selon la chroniqueuse Josée Legault, le seul aspect positif « des scénarios apocalyptiques de « chaos », de partition et de grand « trou noir »²⁶⁵ mis en scène par les libéraux et les conservateurs est le réveil du camp souverainiste qu'ils ont suscité. Les bloquistes qui, pour reprendre son expression « dormaient à la barre » se sont enfin réveillés, fouettés par la logique de confrontation de leurs adversaires. Pour le reste, la chroniqueuse du *Devoir* rejette entièrement le Plan B, à l'instar de Lise Bissonnette qui parle du programme de ligne dure de Manning comme d'une « potion indigeste »²⁶⁶. Selon elle, l'espoir d'un avenir meilleur dans les relations Canada/Québec s'évanouit à la lecture des programmes des partis politiques :

L'impasse paraît donc totale quant au renouvellement des « idées » qui pourraient reconstruire une relation entre le Québec et le Canada et on comprend pourquoi le rêve qui a vraiment cours, chez les partis fédéralistes, est d'en finir en « battant les souverainistes » avec l'espoir de ne plus en entendre parler. Le soin que met le *Reform Party* à peaufiner sa ligne dure anti-sécessionniste, beaucoup plus détaillée que son plan de réforme de la fédération, en témoigne

²⁶⁴ Jean Ouellet, « Le 50% plus un », *Le Devoir*, 31 mai 1997, p. A12.

²⁶⁵ Josée Legault, « Vol au-dessus d'un nid de vipères », *Le Devoir*, 28 mai 1997, p. A6.

²⁶⁶ Lise Bissonnette, « L'itinéraire réformiste », *Le Devoir*, 10 juin 1997, p. A8.

tout autant que le désarroi du Parti libéral du Canada, dont le programme constitutionnel, déjà décharné, vient de s'envoler en fumée²⁶⁷.

Du côté de *La Presse*, le Plan B suscite également l'opprobre des producteurs d'opinion qui sont nombreux à le rattacher au rapatriement unilatéral de la Constitution, représenté comme un coup de force de la part d'Ottawa. Si certains producteurs d'opinion, parmi lesquels se trouve Alain Dubuc, ne sont pas contre plus de clarté dans la question référendaire – c'est d'ailleurs l'aspect du Plan B qui récolte le plus de représentations positives et nuancées à travers la presse francophone²⁶⁸ –, la plupart montent aux barricades lorsqu'il est question d'un bouleversement dans les règles du jeu. « Il n'est pas souhaitable et pas possible de changer les règles du jeu et de fixer, arbitrairement, une nouvelle barre pour la souveraineté : 55 %, 58, 63,5 ? Surtout si la question est claire et ne permet aucune équivoque²⁶⁹ », soutient Alain Dubuc. Là où la majorité des producteurs d'opinion anglophones voient un geste de prudence, de protection contre l'éclatement du pays, les producteurs d'opinion francophones voient un geste d'affrontement qui, loin de contribuer à bâtir des ponts, attise les tensions, au même titre que les actions entreprises par Trudeau en 1981. Plus encore que le règlement des termes de la sécession, l'aspect du Plan B que critiquent les producteurs d'opinion de *La Presse* avec le plus de virulence est le recours à la Cour suprême²⁷⁰. Dans l'édition du 26 mai 1997, un lecteur écrit :

L'État central est en état de guerre non déclarée avec le Québec (plan B). L'utilisation de la Cour suprême est une sordide opération qui a pour but de mater et d'enchaîner le Québec. On ne doit pas oublier que la Cour suprême a entériné le coup d'État de 1982 en acceptant d'imposer au Québec (malgré sa volonté) une nouvelle constitution qui lui enlève des pouvoirs politiques et sociaux²⁷¹.

Le plan élaboré par le tandem Chrétien-Dion déterre donc de douloureux souvenirs parmi plusieurs Québécois francophones. Cependant, il est à noter que les analyses cinglantes du Plan B présentes dans *La Presse* proviennent souvent de souverainistes, tels que Michel Seymour et Génération Québec. Les fédéralistes de *La Presse*, quoique critiques envers la manœuvre des libéraux, sont moins durs dans leurs attaques.

Tandis que la presse francophone fustige la ligne dure, la presse anglophone, à l'instar de ses positions en 1995, continue d'encourager les responsables politiques à

²⁶⁷ *Ibid.*

²⁶⁸ À 3 reprises du 7, l'encadrement du processus référendaire est représenté de manière positive dans les pages de *La Presse* et du *Devoir*. À deux reprises, il est représenté de manière négative et à deux reprises, il est l'objet de représentations nuancées – graphique 17.

²⁶⁹ Alain Dubuc, « Le cadeau de Jean Chrétien », *La Presse*, 28 mai 1997, p. B2.

²⁷⁰ À aucune reprise, cette mesure ne récolte une représentation positive – graphique 19.

²⁷¹ Gaétan-M. Legault, « Un grave conflit d'intérêts », *La Presse*, 26 mai 1997, p. B2.

développer cette voie qui, selon son analyse, constitue la meilleure stratégie afin de préserver le Canada de la sécession du Québec. Les lignes éditoriales des différents quotidiens anglophones sont généralement en faveur d'une meilleure reconnaissance du Québec, mais elles appuient en parallèle le Plan B. Comme le souligne un éditorial du *Toronto Star* :

*Chretien should dedicate himself to a campaign to have Quebec's unique character recognized in the Constitution. But Canada's Supreme Court also must deliver its ruling on the conditions under which a province may or may not lawfully secede. Ottawa must assert that it will not recognize as legitimate any popular consultation based on a deceptive question*²⁷².

Vilipendé par les producteurs d'opinion francophones, l'appel à la Cour suprême est représenté de manière positive par les producteurs d'opinion anglophones, ouverts à voir le droit s'engager sur le territoire de la politique²⁷³. En fait, le recours à la plus haute instance juridique du Canada, représenté comme un outrage dans les pages des journaux francophones, est représenté comme une mesure de sécurité dans les quotidiens anglophones, comme une mesure empêchant que le pays ne se détruise en dehors de la règle de droit. C'est ce dont témoigne un article signé par William Johnson, dans l'édition du 6 juin 1997 de *The Gazette* :

*If Chrétien is to succeed in his second mandate, he must not repeat the grievous error of the first, which almost cost us the country. He must go on the attack against the separatist vision, confront and unmask its myths, expose its deceptions and its illusions, assert the truth against its lies, uphold the rule of law against its anarchic and revolutionary assumptions*²⁷⁴.

Aux yeux de Johnson, il faut brandir la règle de droit afin d'empêcher les souverainistes d'agir de manière anti-démocratique, voire de plonger le Canada dans l'anarchie et le chaos. Ce qui apparaît donc comme anti-démocratique aux yeux d'une poignée de producteurs d'opinion anglophones, soit que le Québec puisse décider lui-même de son avenir, apparaît inversement, aux yeux de plusieurs producteurs d'opinion francophones comme démocratique. Ce qui nuit à la démocratie, en contrepartie, selon les producteurs d'opinion du *Devoir* et de *La Presse*, c'est que les responsables fédéraux puissent s'immiscer dans les règles du jeu référendaire. Ici encore, s'exprime avec acuité le phénomène des « mémoires inversées », qui amène les Anglo-canadiens et les Franco-québécois à entretenir des représentations différentes des mêmes événements vécus.

²⁷² Éditorial, « Leading Quebec down a garden path », *The Toronto Star*, 10 mai 1997, p. B2.

²⁷³ Abordée à trois reprises dans *The Gazette* et à deux reprises dans *The Toronto Star*, l'implication de la Cour suprême suscite à chaque fois des réactions positives – voir graphique 19.

²⁷⁴ William Johnson, « West is fed up with fixation on Quebec », *The Gazette*, 6 juin 1997, p. B3.

Apparu dans la controverse en 1995, largement débattu en 1997, le Plan B est projeté à l'avant-scène en 1999, au moment de l'élaboration du projet de loi sur la clarté et son dépôt à la Chambre des communes. Dans les mois de novembre et de décembre 1999, dernier moment de l'analyse du corpus, le Plan A n'est plus au goût du jour. Ce qu'il reste, c'est un Plan B peaufiné par son architecte principal, Stéphane Dion, qui récolte la faveur des producteurs d'opinion anglophones.

III. Concrétisation du Plan B vers la fin de l'année 1999 : prudence ou provocation ? Analyse du discours de presse au moment du dépôt du projet de *Loi sur la clarté référendaire*

À l'instar des représentations de la ligne dure présentes dans les pages des quotidiens lors que la campagne électorale de 1997, une marge relativement importante sépare les positions des quotidiens francophones et anglophones. Avec l'élaboration de la *Loi sur la clarté référendaire* et son dépôt à la Chambre des communes, une tempête d'opinions contradictoires déferle à nouveau dans la presse. En comparaison avec 1997, où la clarté n'appartenait encore qu'à la théorie, les représentations en 1999, moment où le projet passe du domaine des idées à la réalité, sont plus tranchées. Avant cet épisode, jamais Jean Chrétien n'avait suscité un concert d'éloges si généreux dans les pages des quotidiens anglophones. Lui qui était représenté comme un homme mou, partisan de la «*do nothing strategy*», se fait applaudir pour son action. Enfin, aux dires de plusieurs producteurs d'opinion, il montre qu'il est à même de défendre le pays. Le projet de loi, qui est présenté comme raisonnable et sage dans les pages des quotidiens anglophones est encore vu comme une offensive politique pour mater les Québécois dans les pages des quotidiens francophones. Bien sûr, des nuances doivent être émises et la ligne qui sépare les représentations présentes dans les journaux francophones et anglophones est perméable ; il faut éviter de tomber dans le piège de la ligne de pensée univoque pour chaque communauté culturelle. La réalité est plus complexe, à l'image de la diversité canadienne. Certes, il y a deux extrêmes, *Le Devoir* et le *Toronto Star*, qui entretiennent des représentations dichotomiques, mais à l'intérieur de ces pôles opposés, les frontières entre les représentations s'avèrent mouvantes.

Dans les pages du *Devoir*, le vocabulaire employé pour décrire cette mesure et son architecte est loin d'être tendre, bien au contraire. Les producteurs d'opinion parlent de «déclaration de guerre», de «projet antidémocratique», de stratégie visant à semer

«l'agitation politique», et de «coup de force d'Ottawa». Dans la majorité des articles, le caractère abusif du projet de loi est souligné. Si la ligne éditoriale se fait plus posée dans les premières semaines du mois de novembre, où Bernard Descôteaux appuie la clarté dans la question référendaire, elle se durcit au rythme où le projet de loi prend forme. En effet, au lendemain du dépôt du projet de loi, Descôteaux qualifie cette stratégie du tandem Chrétien-Dion de « provocation aussi prévisible qu'inacceptable²⁷⁵ ». Aux yeux de Christian Dufour, la manœuvre de l'État fédéral, qui met en lumière son incapacité à reconnaître la spécificité québécoise, représente un bâton dans les roues de la démocratie, rien de moins : « Mais surtout, comme on le voit ces jours-ci, l'incapacité du Canada à reconnaître que la différence collective québécoise a des conséquences politiques nuit de plus en plus au bon fonctionnement de la démocratie canadienne elle-même²⁷⁶. » Un peu plus loin, il ajoute : « Qui, au pays, y compris au sein du Parti libéral du Canada et du cabinet fédéral, est vraiment en mesure d'empêcher Jean Chrétien de régler ses comptes personnels avec cette majorité francophone québécoise qui l'a toujours rejeté ? » L'initiative du gouvernement de Jean Chrétien apparaît donc comme un règlement de compte avec les Québécois francophones, qui n'ont jamais voulu se plier au moule proposé par le fédéral. Une des représentations les plus sévères du projet de loi provient de la productrice d'opinion externe Linda Cardinal, rattachée au département de science politique de l'Université d'Ottawa. Dans un article paru le 18 décembre 1999, Cardinal souligne que, loin de constituer la manifestation d'une volonté de dialoguer entre deux partenaires égaux, le projet de loi sur la clarté signe la fin du politique. L'intrusion du juridique dans la question politique concernant l'avenir de la province francophone s'inscrit, comme le soulignaient déjà des producteurs d'opinion en 1997, dans la même lignée que 1982 et symbolise la mort du pacte originel de 1867 :

De plus, en optant pour la judiciarisation du débat, le gouvernement fédéral n'a fait que s'enfoncer davantage dans sa politique du rejet du politique. En refusant de faire preuve de leadership à l'égard du Canada anglais, qui a insisté par l'intermédiaire du Reform Party et des médias canadiens-anglais pour que l'on oblige les tribunaux à déterminer si le Québec avait le droit ou non de se séparer du reste du Canada, les libéraux fédéraux ont cautionné le populisme juridique qui caractérise tant le Canada anglais depuis 1982. Le Canada n'était-il pas, à une certaine époque, un pays fondé sur un pacte, un dialogue constant entre deux partenaires égaux ?²⁷⁷

²⁷⁵ Bernard Descôteaux, « Suivre sa voie », *Le Devoir*, 11 décembre 1999, p. A10.

²⁷⁶ Christian Dufour, « Les frasques du tandem Chrétien-Dion : le pourrissement », *Le Devoir*, 2 décembre 1999, p. A7.

²⁷⁷ Linda Cardinal, « Le populisme au pouvoir : derrière le projet de loi des libéraux fédéraux se cache le refus de la politique », *Le Devoir*, 18 décembre 1999, p. A11.

Quoique plus nuancée dans ses positions, *La Presse* présente également son lot de représentations négatives de la manœuvre fédérale. Ce sont les lecteurs qui offrent les critiques les plus virulentes du projet Chrétien-Dion, témoignage que cette initiative dérange une partie des citoyens québécois, fouettés par ce qui est perçu comme une provocation venant de l'État fédéral. Une lettre publiée le 17 décembre qualifie la loi fédérale de paternaliste, de mesure visant à infantiliser les Québécois : « Votre projet de «clarification» d'un éventuel référendum québécois se situe dans la même lignée que le contrat de 1867. Il témoigne du même souci d'infantiliser le peuple québécois en s'arrogeant le pouvoir de décider à sa place ce qu'il faut faire pour exercer ses pouvoirs selon votre bon plaisir²⁷⁸. » En contrepartie, c'est également dans le courrier des lecteurs que se retrouvent les représentations les plus positives : « Si ni notre gouvernement provincial, ni l'opposition officielle ne jugent bon de clarifier la situation dans l'intérêt de tous, quelqu'un doit le faire. Le gouvernement fédéral de monsieur Chrétien en a pris l'initiative. Bravo !²⁷⁹ », souligne un lecteur. Du côté de la ligne éditoriale, bien qu'elle se fasse moins enthousiaste que les lignes éditoriales des quotidiens anglophones, elle montre une ouverture certaine à la clarté et, une fois le projet de loi déposé, elle le qualifie de raisonnable. En fait, là où le bât blesse, c'est lorsqu'il est question de partition du territoire québécois advenant un Oui majoritaire. Sur ce sujet chaud, Alain Dubuc se fait sévère et qualifie d'inacceptable le fait de vouloir jongler avec les frontières du territoire québécois. Le 18 décembre 1999, le bilan qu'il dresse de l'avant projet de loi est nuancé : « Le projet fédéral est à juste titre impopulaire, moins par son contenu que par son «timing» et parce qu'il révèle la fermeture du Premier ministre Chrétien à l'égard du Québec. À part la question des frontières, bien des Québécois sont tout à fait d'accord avec des critères de clarté qui reprennent le jugement de la Cour suprême²⁸⁰. » Plus loin, il ajoute : « La loi fédérale, malgré ses défauts, n'est pas une attaque contre le Québec, mais une offensive de nature politique contre les stratèges souverainistes et d'éventuels glissements partisans dans une stratégie référendaire ». Il y a donc un écart entre les représentations présentes dans *Le Devoir* et dans *La Presse*. Le quotidien fédéraliste met de l'avant des représentations qui, si elles s'avèrent somme toute peu enthousiastes, sont moins enclines à percevoir l'initiative fédérale comme une attaque. Certes, le moment est mal choisi – la souveraineté atteignant des sommets d'impopularité –, mais un peu de

²⁷⁸ Jean-Guy Plante, « Une vérité claire », *La Presse*, 17 décembre 1999, p. B2.

²⁷⁹ Pierre Béchar, « Règles du jeu », *La Presse*, 26 novembre 1999, p. B2.

²⁸⁰ Alain Dubuc, « Le mythe de l'unanimité », *La Presse*, 18 décembre 1999, p. B2.

clarté dans le processus référendaire ne peut pas faire de tort. Le projet, une fois élaboré et analysé par les producteurs d'opinion, est donc globalement vu comme un acte raisonnable dans les pages de *La Presse*. En fait, devant la loi proposée par le fédéral, certaines craintes s'évanouissent et les critiques s'adoucissent : « Le projet déposé par le ministre Stéphane Dion est manifestement une version édulcorée des intentions initiales et ne contient pas les éléments explosifs qu'on avait pu craindre²⁸¹ », mentionne un Alain Dubuc rassuré.

Du côté de la presse anglophone, le *Globe* représente le quotidien témoignant des représentations les plus partagées. La ligne éditoriale se montre en faveur de cette initiative et met en lumière, à l'instar d'Alain Dubuc, le caractère raisonnable du projet de loi sur la clarté dans l'article intitulé « *Carefully and reasonably, Ottawa suggests its terms* »²⁸². Les représentations négatives présentes dans le *Globe* proviennent en majorité de producteurs d'opinion francophones, notamment de Guy Bouthillier, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, et de Pierre Bourgault, chroniqueur au journal de Montréal et professeur à l'UQÀM, qui profitent d'une tribune pour faire valoir leur point de vue auprès des Canadiens anglophones. Dans son article, Bourgault soutient ironiquement que la « bombe » lancée par Chrétien n'est pas sans receler quelques aspects positifs. En effet, non seulement elle jette le feu aux poudres pour amener les souverainistes à se réveiller pour riposter, mais elle révèle également la faiblesse du gouvernement fédéral devant la force du mouvement souverainiste. En changeant unilatéralement les règles du jeu, Jean Chrétien et son équipe envoient le message qu'il ne peut remporter un éventuel référendum sans fausser les règles du jeu²⁸³.

The Gazette présente également des représentations diverses, quoique majoritairement positives du projet de loi sur la clarté. Dans les pages du quotidien angloquébécois, le Premier ministre est à maintes reprises louangé. Si les producteurs d'opinion font soudainement l'apologie de Chrétien, lui qui était vilipendé au lendemain du vote et qui a remporté les élections de 1997 faute de réel compétiteur et non en raison de la force de ses idées, c'est qu'il s'est engagé dans l'action afin que les événements de 1995, qui ont traumatisé beaucoup de Canadiens anglophones, ne se reproduisent plus.

²⁸¹ Alain Dubuc, « La montagne fédérale et la souris référendaire », *La Presse*, 11 décembre 1999, p. B2.

²⁸² Éditorial, « *Carefully and reasonably, Ottawa suggests its terms* », *The Globe and Mail*, 11 décembre 1999, p. A24.

²⁸³ Voir Pierre Bourgault, « Thank you, Mr. Chrétien », *The Globe and Mail*, 14 décembre 1999, p. A19.

Selon plusieurs producteurs d'opinion anglophones, le gouvernement Chrétien a fait preuve d'inaction à la suite des résultats choc de 1995 ; il ne s'est pas démené pour sauver le pays. Armé d'un projet de loi visant à encadrer le processus référendaire dessiné par l'architecte Dion, il parvient à faire oublier aux anglophones la «*do-nothing strategy*» de 1995. Enfin, les gestes qu'il pose paraissent à même de préserver l'unité du pays. Comme le souligne le chroniqueur William Watson, la stratégie fédérale qui prime en 1999 est certes risquée, mais elle le demeure moins que l'immobilisme qui a prévalu quatre années plus tôt :

*So there's clearly a risk in walking on eggshells. But four years ago, walking on eggshells got us within 50 000 votes of the black hole. Now that a Yes vote isn't quite as hypothetical as it used to be, it's better that everyone speak the truth. Especially since the Supreme Court has provided rules of the game*²⁸⁴.

Le rappel de 1995 et de l'inertie qui a alors fait loi, aux dires des producteurs d'opinion, est omniprésent dans *The Gazette*. Chrétien offre enfin une réponse décente au défi lancé par le mouvement souverainiste québécois. « *The country has been looking for years. Vive Chrétien*²⁸⁵ », lance le producteur d'opinion externe Neil Cameron, historien et ancien député du *Equality Party*. Pour ce qui est des représentations négatives présentes dans *The Gazette*, le phénomène présent dans le *Globe* se reproduit, c'est-à-dire qu'elles proviennent en majeure partie de producteurs d'opinion francophones, parmi lesquels se trouvent Michel David et Josée Legault²⁸⁶. Dans un article paru le 17 décembre, Michel David implore le chef de l'opposition du Québec, Jean Charest, de se souvenir du passé et des erreurs que ses prédécesseurs ont commis : « *Charest should remember the price his predecessors paid for leaving the Liberals to define the rules of the game*²⁸⁷. » Le spectre de 1981 est toujours présent aux yeux des francophones qui sont nombreux à rattacher le projet de loi de 1999 au rapatriement unilatéral de la Constitution. Certes, il y a également des échos négatifs provenant de producteurs d'opinion anglophones ; en effet, certaines voix s'élèvent pour critiquer l'action fédérale, entreprise inutile puisque la ferveur souverainiste est à son plus bas depuis longtemps. « *Revival of the referendum debate is a provocation that will reactivate the separatist movement*²⁸⁸ », mentionne un lecteur de *The Gazette*. Ainsi, les producteurs d'opinion francophones ne sont pas les seuls à déceler

²⁸⁴ William Watson, « Answering the grand-daddy of hypothetical questions », *The Gazette*, 6 décembre 1999, p. B3.

²⁸⁵ Neil Cameron, « Last action hero », *The Gazette*, 3 décembre 1999, p. B3.

²⁸⁶ Voir Josée Legault, « Sleepless in Ottawa », *The Gazette*, 11 décembre 1999, p. B7 et « Don't ring sovereignty's death knell quite yet », 18 décembre 1999, p. B7.

²⁸⁷ Michel David, « Charest better watch his step », *The Gazette*, 17 décembre 1999, p. B3.

²⁸⁸ Charan Singh Grewal, « Needless provocation of Quebec », *The Gazette*, 1^{er} décembre 1999, p. B2.

de la provocation dans l'initiative du gouvernement Chrétien. Toutefois, les raisons pour dénigrer ce geste sont opposées ; tandis que les francophones le critiquent parce qu'il est unilatéral et qu'il mine l'autonomie des citoyens québécois, les anglophones le discréditent parce qu'il est à même de raviver la flamme souverainiste, qui était endormie.

Du côté du *Star*, l'unique représentation négative provient de la chroniqueuse Chantal Hébert. Pour elle, loin de s'apparenter à une mesure de réconciliation nationale, le projet de loi nuit à l'établissement de ponts entre le Canada anglophone et le Québec. « *With this bill, Canada formally acknowledges for the first time ever not only that it is divisible, but that it may break up in our lifetime. [...] In this context, the contingency legislation is an admission on the part of this Prime Minister that he is not the leader who can make Canada safe by rebuilding permanent bridges*²⁸⁹ », soutient Hébert dans un article qui laisse présager peu d'espoir pour la cohésion nationale du pays. À l'opposé, Richard Gwyn représente la stratégie fédérale comme une mesure à même de renforcer le Canada et encourage fortement le Premier ministre à explorer cette voie : « *That's precisely the point. This isn't to hit the separatists at a moment when they happen to be weak. It's to strengthen Canada –to end endless blackmail– at a moment when the separatists happen to be weak. So, go Jean go*²⁹⁰. »

Aux dires des producteurs d'opinion anglophones, Jean Chrétien, qui avait dans l'esprit de plusieurs échoué lamentablement au défi lancé par le résultat serré du vote de 1995, a enfin fait ses devoirs en élaborant, appuyé par son ministre des Affaires intergouvernementales, le projet de *Loi sur la clarté*. Les producteurs d'opinion francophones, quant à eux, ne se montrent pas contre un certain degré de clarté dans la question référendaire, voire dans l'ensemble du processus référendaire, comme le révèlent les représentations émises en 1997 et réitérées en 1999, ils sont cependant rebutés par l'ingérence d'Ottawa dans la gestion des suites référendaires – la question de la partition du territoire advenant un vote majoritaire pour le Oui les préoccupe – et par la primauté du droit dans le règlement d'une question essentiellement politique. Selon les producteurs d'opinion francophones, autant d'allégeance souverainiste que fédéraliste, là où le

²⁸⁹ Chantal Hébert, « Unity wars making us limp into millennium », *The Toronto Star*, 11 décembre 1999.

²⁹⁰ Richard Gwyn, « PM doing right thing to strengthen Canada », *The Toronto Star*, 1^{er} décembre 1999.

gouvernement fédéral a particulièrement failli, c'est non seulement dans la mise en place d'un Plan B représenté comme un affront, mais également dans la réponse qu'il a donnée aux citoyens québécois dans les mois et les années suivant le vote. Jamais les responsables politiques fédéraux n'ont montré une volonté véritable d'assouplir la fédération en faveur de la province francophone. En témoigne la place occupée progressivement par la ligne dure. En 1995, les pages des quotidiens, principalement anglophones, témoignaient d'un mélange équilibré entre la stratégie de la poigne de fer et la conciliation. Cependant, au fil des années, l'appui à la souveraineté s'est dissipé, et l'importance du Plan A, né dans la hâte et le désarroi, s'est au même titre évanouie. Il semble en fait que l'État fédéral ait suivi le chemin tracé par les partisans de la ligne dure, les William Johnson, Jeffrey Simpson et Andrew Coyne, prônant de laisser planer le mirage d'un statut meilleur pour le Québec, mais d'élaborer parallèlement avec énergie une ligne de conduite advenant un prochain référendum, une ligne qui encadrerait si bien le référendum et ses suites que la voie menant à la souveraineté serait parsemée d'embûches.

Ce qui ressort de cette analyse, c'est non seulement le triomphe du Plan B, mais également le potentiel heuristique des représentations, qui sont beaucoup plus que de simples miroirs de la société qui les produit. Certes, celles qui sont mises en lumière ici sont l'œuvre d'une fraction de la population canadienne, toutefois, elles renseignent sur les construits sociaux, sur les mythes qui façonnent la société canadienne, sur les symboles dominants. En fait, comme le souligne Bronislaw Baczko :

Tout au long de l'histoire, les sociétés se livrent à un travail permanent d'invention de leur propres représentations globales, autant d'idées-images au travers desquelles elles se donnent une identité, perçoivent leurs divisions, légitiment leur pouvoir, élaborent des modèles formateurs pour leurs membres, tels, par exemple, le «vaillant guerrier», le «bon citoyen», le «militant dévoué», etc. Représentations de la réalité sociale et non pas simples reflets de celle-ci. Inventées et élaborées avec des matériaux puisés dans le fonds symbolique, elles ont une réalité spécifique qui réside dans leur existence même, dans leur impact variable sur les mentalités et les comportements collectifs, dans les fonctions multiples qu'elles exercent dans la vie sociale.²⁹¹

Les représentations existent parce qu'elles se trouvent au cœur du vécu des citoyens qui contribuent à leur tour à les faire vivre et à se métamorphoser. Elles sont réelles parce qu'elles ont une influence sur le vécu des citoyens. Les producteurs d'opinion de la presse qui voient leurs représentations sociales étalées dans des journaux à diffusion considérable contribuent donc largement au processus d'invention et de création des

²⁹¹ Bronislaw Baczko, *Les imaginaires sociaux. Mémoires et espoirs collectifs*, Paris, Payot, 1984, p. 8.

représentations. Dans le corpus, le « vaillant guerrier » peut emprunter les traits de Jean Chrétien et de Stéphane Dion lorsqu'ils décident de monter aux barricades et de mater les souverainistes en insufflant de la clarté au processus référendaire. Là, ils sont acclamés – par plusieurs Canadiens anglophones notamment. Toutefois, les modèles mis en scène à travers les représentations de la période post-référendaire sont principalement ceux d'un Québec, d'une part, vivant dans l'ombre du spectre de la Conquête et, plus récemment, du rapatriement unilatéral de la Constitution et de Meech, qui sent ses demandes constamment rabrouées par le reste du pays et, d'autre part, d'un Canada excédé par les revendications d'une province francophone qui a déjà tous les outils nécessaires à son épanouissement. Les images qui se dégagent des représentations présentes dans les journaux entre le référendum de 1995 et la concrétisation du projet de *Loi sur la clarté*, vers la fin de 1999, sont fortes et parlantes.

Quel bilan pouvons-nous en tirer ? En fait, les représentations mettent en lumière les relations complexes se nouant entre la province francophone et le reste du pays. Elles renseignent également sur l'échec d'une réconciliation attendue par un gouvernement fédéral qui a préféré s'engager sur la voie de la confrontation, avec une législation semant la polémique. Elles sont non seulement révélatrices d'une lecture plurielle des événements, mainte fois exprimée dans le dernier chapitre, d'un phénomène de « mémoires inversées » – les mémoires constituant des représentations du passé –, elles sont également révélatrices de la situation de la scène politique canadienne au tournant du XXI^e siècle. Elles illustrent les tensions qui se dessinent entre les Québécois francophones et les Canadiens anglophones. Elles témoignent également du rôle des responsables politiques, des attentes que les citoyens entretiennent envers eux. Enfin, elles renseignent sur la manière dont les relations Canada/Québec ont été gérées et sur le rôle important joué par le droit, qui a contribué à la consolidation d'un *nation-building* canadien, où le fédéral en vient à primer sur les provinces grâce au pouvoir centralisateur des tribunaux qui sont, pour reprendre la formule employée par le juriste José Woehrling, « de puissants instruments d'unification des mentalités²⁹² ».

²⁹² José Woehrling, « Les conséquences de l'application de la Charte canadienne des droits et libertés pour la vie politique et démocratique et l'équilibre du système fédéral », dans Alain G. Gagnon dir., *Le fédéralisme canadien contemporain : fondements, traditions, institutions*, p. 265.

TROISIÈME CHAPITRE

Un dialogue à poursuivre

« Mémoires inversées » et échec de la réconciliation au lendemain de la crise post-référendaire

Comparant le pays à un être humain, on pourrait dire que, sur le plan de l'unité nationale, le Canada a une santé délicate mais que, comme beaucoup de malades, il manifeste une étonnante aptitude à endurer ses maux et à y survivre.²⁹³
John Meisel

Malmenée et pétrie de maux, l'unité nationale le fut dans la tourmente post-référendaire. En témoignent la dureté du propos des producteurs d'opinion à l'égard de leurs responsables politiques. En témoignent également la pléthore de solutions proposées dans les pages des quotidiens par des éditorialistes, des chroniqueurs et des lecteurs inquiets de l'avenir de leur pays et avides de trouver une manière d'apaiser les tensions divisant le Canada anglophone et le Québec francophone. En témoignent enfin les représentations différentes des événements, autant passés que présents. Comment est-il possible de s'entendre quand les versions des faits entretenues sont divergentes ? Certes, les plumes des producteurs d'opinion s'accordent sur certains points, comme il en fut question dans le chapitre précédent. Toutefois, à maintes reprises, la prose des auteurs des articles retenus s'envole dans des directions opposées. Un phénomène qui n'est pas nouveau pour certains, puisqu'il s'est enraciné dans le sol canadien depuis la Conquête, comme en atteste le sociologue Guy Rocher dans l'ouvrage collectif *Si je me souviens bien. As I recall* :

Mais elle serait pourtant injuste, car elle passerait à côté de l'intention de cet ouvrage, qui était précisément de regarder courageusement et sans fard l'écart des perceptions entre francophones et anglophones, écart qui existe et perdure au fil des événements, de la Conquête jusqu'à nos jours. Ce phénomène est indéniable, même si l'on peut vouloir le relativiser par les convergences qui l'accompagnent ; il faut même reconnaître qu'il forme une trame profonde de l'histoire, de la culture et des institutions canadiennes. Cet ouvrage a voulu le rappeler, pour que l'on ait la sagesse d'en prendre conscience et d'en tenir compte dans toute recherche de solutions ou de compromis, quels qu'ils soient.²⁹⁴

Suivant le chemin tracé par G. Rocher et ses collègues dans *Si je me souviens bien. As I recall*, le présent mémoire aspire également à rappeler l'importance de ces divergences de

²⁹³ John Meisel, « Conclusion », dans John Meisel, Guy Rocher et Arthur Silver dir., *op. cit.*, p. 403.

²⁹⁴ Guy Rocher, « Conclusion », dans *Ibid.*, p. 397.

représentations qui sont particulièrement éclatantes dans les références faites au passé par les producteurs d'opinion. Elles sont un indice non seulement de l'échec des stratégies de réconciliation nationale, mais également du travail considérable qu'il reste à accomplir pour voir le Canada émerger de l'impasse dans laquelle il se trouve.

3.1 Le phénomène des « mémoires inversées » à travers les usages du passé

La Conquête, le pacte fondateur de 1867, le rapatriement unilatéral de la Constitution, les Accords de Meech et de Charlottetown, autant d'événements ayant jalonné le parcours historique des Canadiens et des Québécois, autant d'événements suscitant des interprétations distinctes. Loin d'être enterré, le passé est sans cesse remanié par les producteurs d'opinion qui s'en servent soit pour rallier les citoyens autour de leurs idées en citant un événement évocateur, soit pour calomnier ou exalter les stratégies élaborées par les responsables fédéraux, soit pour justifier la réparation de torts. L'usage du passé afin de réclamer des réparations dans le présent est d'ailleurs fréquent dans la société contemporaine, comme le suggère l'historien Martin Pâquet :

Au Canada, au Québec et ailleurs en Occident, jamais le passé ne fut aussi présent que maintenant dans les affaires politiques de la Cité, dans la chose publique, dans la *res publica*. Nombre d'acteurs politiques font référence au passé, notamment en faisant appel aux ressources de la discipline historique, pour identifier les fautes commises envers les membres de leurs groupes et pour justifier ensuite leurs revendications en matière de réparation²⁹⁵.

Dans le cas présent, ce sont les producteurs d'opinion francophones et anglophones qui usent du passé pour étayer leur argumentation. En effet, le champ politique, auxquels ils font constamment référence, est « le théâtre de maints usages publics du passé²⁹⁶. » Et leur interprétation et utilisation des événements historiques appuient sans contredit la thèse exprimée par Guy Rocher. Les mêmes mythistoires, répétés depuis les quarante dernières années aux dires de l'historien Jocelyn Létourneau²⁹⁷, s'affrontent dans les quotidiens des deux communautés politiques du Canada. Un combat des mythes fondateurs s'engage.

²⁹⁵ Martin Pâquet dir., *Fautes et réparations au Canada et au Québec contemporains : études historiques*, op. cit., p. 15.

²⁹⁶ Martin Pâquet et Michel De Waele, « Culte du présent et usages publics du passé : un enjeu civique fondamental », *Options politiques*, Juillet-Août 2008, p. 74.

²⁹⁷ Jocelyn Létourneau explique que les querelles entre fédéralistes et souverainistes n'ont pas évolué depuis quelques décennies, répétant toujours les mêmes rengaines : « le sempiternel débat entre souverainistes et fédéralistes, qui recycle un stock de mythistoires et d'argumentaires ayant peu évolué depuis quarante ans, ne mobilise plus comme auparavant ceux et celles qu'il devrait intéresser ou impulser. » Jocelyn Létourneau, « Postnationalisme ? Rouvrir la question du Québec », *Cités*, no 23, 2005, p. 29.

À la suite du scrutin de 1995, l'échec de l'Accord du lac Meech représente un des événements les plus souvent rappelés à travers les pages des quotidiens. Fait compréhensible puisque les lendemains amers du vote ne sont pas sans lien avec l'onde de choc qui succéda à Meech, ronde constitutionnelle dans laquelle plusieurs citoyens avaient placé leur espoir d'un horizon sous le signe de cordialité dans les relations Canada/Québec. Le politologue Guy Laforest rappelle l'ampleur de la crise dans laquelle fut entraîné le pays à l'été 1990 :

L'échec de l'accord du lac Meech, le 23 juin 1990, a plongé le Québec et le Canada dans la crise politique la plus importante de leur histoire. La mort de l'entente a provoqué un extraordinaire débat, sans pareil depuis 1867. Tous les fondements du régime fédéral se sont mis à vaciller, à peu près simultanément. Une crise de légitimité très profonde secoue le leadership fédéral et le système des partis à la grandeur du Canada²⁹⁸.

Au Québec, le sentiment de trahison par le Canada anglophone, présent depuis la Conquête, fut ravivé lors de l'enterrement définitif de Meech. En fait, la chute de l'accord attisa le sentiment de rejet de la province francophone par le reste du pays, un sentiment déjà renforcé lors du rapatriement unilatéral de la Constitution – événement également omniprésent dans les pages des quotidiens dans les mois de novembre et de décembre 1995. Certes, cette lecture de Meech comme une autre trahison faite au Québec est entrée dans le domaine du mythe, toutefois, cette image est puissante et revient avec force dans les deux derniers mois de 1995, alors que les propositions faites par le gouvernement Chrétien sont comparées, dans les journaux francophones particulièrement, à un « micro-Meech »²⁹⁹. En fait, les producteurs d'opinion francophones jonglent avec le passé pour demander une réparation des torts causés au Québec alors que le *momentum* créé par le résultat serré du vote appuie de telles revendications. En ce qui a trait aux producteurs d'opinion anglophones, ils emploient le passé afin de construire une solution pour l'avenir – aux dires de plusieurs, rien ne sert de rejeter Meech, il faut s'en inspirer pour élaborer une panacée au mal rongé les liens entre le Canada et le Québec.

Les traumatismes engendrés par le rapatriement unilatéral de la Constitution et par Meech se raniment sous la plume des chroniqueurs, éditorialistes et lecteurs francophones au cours des mois suivant le scrutin. En atteste cet extrait d'un article signé par un Alain Dubuc sceptique quant à l'avenir du fédéralisme :

²⁹⁸ Guy Laforest, *Pour la liberté d'une société distincte*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 26.

²⁹⁹ Telle est l'expression employée par la chroniqueuse Lysiane Gagnon dans les pages de *La Presse* pour décrire les propositions faites au Québec par le cabinet de Jean Chrétien. Lysiane Gagnon, « La politique de la girouette », *loc. cit.*

Avant d'aller plus loin, je dois vous dire quelque chose. Dans mon métier de journaliste, la période la plus pénible que j'aie connue, ce fut Meech. Ses négociations fébriles, son climat d'hystérie collective, cette atmosphère d'incompréhension, d'agressivité et d'impuissance, son résultat désastreux. Or, depuis une semaine, j'ai l'impression de revivre les mêmes événements. Les mêmes clowns se précipitent devant les caméras, en commençant par Clyde Wells, la même culture du refus de nos amis de l'Ouest, le même double langage. Et ça me donne froid dans le dos. Et c'est ce modèle de Meech, beaucoup plus que le résultat très serré du vote, qui m'inquiète profondément et me laisse croire que les choses se présentent bien mal pour les fédéralistes.³⁰⁰

Non seulement le climat post-référendaire est assimilé à la trame de 1990, mais Meech sert également de référence afin de critiquer la stratégie fédérale, vide de sens et d'efficacité : « Ici, la dilution de l'idée première est encore plus flagrante. La reconnaissance, de semi-symbolique qu'elle était dans Meech, devient ici aussi utile qu'un tutu de ballerine dans une navette spatiale. Il ne reste de ce concept, qui même dans son intégralité était éminemment contestable, que son côté paternaliste, dérisoire, quasiment insultant³⁰¹ », soutient Lysiane Gagnon. Dans la même lignée, Lise Bissonnette suggère de renier Meech et Charlottetown et de revenir à la base, c'est-à-dire au pacte de 1867 unissant les deux nations constituant le Canada :

Jamais plus il ne sera une quantité négligeable comme il l'a été en 1982, ni «un problème parmi tant d'autres» où on le noyait, en 1990 et en 1992, durant les épisodes de Meech et de Charlottetown. Si les leaders canadiens ne prennent pas acte de ce fait, si le «changement» dont ils ont balbutié le mot en fin de campagne ne marque pas un retour au pacte fondateur du Canada, au rétablissement de cette place centrale du Québec dans l'expérience canadienne, tous savent, désormais, que la marche vers la souveraineté continuera, avec une légitimité incontestable³⁰².

Dans cet article, Bissonnette témoigne d'une idée partagée par plusieurs intellectuels québécois selon laquelle une partie de la réponse au problème canadien se trouve dans le retour au principe originel de 1867, où le système fédéral avait été choisi afin que puisse s'exprimer librement la spécificité du Québec. Présente chez André Burelle³⁰³, cette

³⁰⁰ Alain Dubuc, « Pour sortir du merdier constitutionnel », *loc. cit.*

³⁰¹ Lysiane Gagnon, « La politique de la girouette », *loc. cit.*

³⁰² Lise Bissonnette, « Le NON de 1995 », *Le Devoir*, 31 octobre 1995, p. A1.

³⁰³ Voir André Burelle, *Le mal canadien. Essai de diagnostic et esquisse d'une thérapie*, Saint-Laurent, Fides, 1995, p. 33-35. Dans cet ouvrage, Burelle rappelle les origines de 1867 : « Mais le mariage n'alla pas sans heurts. Et après l'impossible cohabitation du Haut et du Bas-Canada sous l'Acte constitutionnel de 1791, et l'assimilation ratée des Canadiens français sous l'Acte d'union de 1840, le pays opta, en 1867, pour un compromis créateur : l'adoption, sous tutelle britannique, d'un système fédéral destiné à réconcilier le droit à la différence du Québec, et l'autonomie des provinces fédérées, avec les mises en commun nécessaires à l'édification d'un vaste pays canadien, distinct de son voisin du sud. Pour y arriver, les Pères de la Confédération décidèrent de renouer avec l'Acte de Québec. Et moyennant une garantie des droits de la minorité anglophone de l'ancienne province du Bas-Canada, ils redonnèrent aux francophones du Québec, sous le chapeau d'institutions fédérales capables de gérer avec force l'union économique et politique canadienne, une base territoriale et les pouvoirs locaux nécessaires à la préservation et à la transmission de leur langue et de leur culture au sein de la nouvelle fédération. » Comme le souligne un peu plus loin Burelle : « Et chaque fois que le pays a tenté d'oublier le refus du melting pot qui fonde le contrat social de 1867 pour dériver vers un fédéralisme one nation à l'américaine, il s'est heurté à l'instinct de survie du Québec. »

volonté de se détourner de la centralisation pour retourner au pacte fondateur, essentiellement décentralisateur, fut également exprimée par la juriste Eugénie Brouillet³⁰⁴. À l'opposé, les anglophones interprètent différemment l'essence de la Constitution, appuyant davantage la vision centralisatrice de John A. MacDonald que la vision de Georges-Étienne Cartier. Outre certaines exceptions, ils considèrent le Canada non pas comme le fruit du mariage de deux nations fondatrices, mais plutôt comme une entité comprenant dix provinces égales chapeautées par un État fédéral fort. En effet, à maintes reprises au sein du corpus, l'égalité des provinces est rappelée par les producteurs d'opinion anglophones, scandant aux responsables fédéraux qu'il se doivent de développer sa stratégie post-référendaire sur la base de ce principe. Dans un article paru dans l'édition du 2 décembre du *Globe and Mail*, Robert Mason Lee déplore les initiatives entreprises par Chrétien, qui tend selon son analyse à favoriser certaines provinces au détriment de d'autres : « *Mr. Chrétien's proposals [...] still leaves some regions more equal than others, especially if those regions are the provinces of Ontario and Quebec*³⁰⁵. » Cette conception du Canada explique en partie pourquoi le rapatriement unilatéral n'est que rarement considéré comme un événement douloureux dans le Canada anglophone. Au contraire, il signe, avec l'intégration de la *Charte canadienne des droits et libertés* au sein de la Constitution, le triomphe de la centralisation sur les droits des provinces, le triomphe des droits individuels sur les droits collectifs. En quelques années seulement, la Charte est devenue un élément essentiel de la définition de l'identité politique canadienne³⁰⁶. Elle constitue un des moteurs ayant contribué au renouveau du patriotisme canadien. Elle est donc l'objet de représentations positives et ne commémore en rien un traumatisme.

Dans les deux quotidiens francophones du corpus, les propositions de 1995 rouvrent les plaies de 1981 et de Meech, blessures visiblement loin d'être cicatrisées. Du côté francophone, les thématiques de l'humiliation, de la trahison et de la déception, présentes en 1981, en 1990 et en 1992 sont toujours exploitées en 1995. Lise Bissonnette en fait état dans un article paru le 2 novembre 1995 où elle soulève, avec une pointe d'ironie, ce qu'elle considère comme la fourberie du gouvernement Chrétien :

³⁰⁴ La juriste souligne que la constitution originelle, qui a finalement donné naissance à une fédération centralisée, correspondait originellement à « une réponse adéquate aux désirs nationaux de la nation bascanadienne de l'époque. » Eugénie Brouillet, *op. cit.*, 2005, p. 20.

³⁰⁵ Robert Mason Lee, « Slapping the West's face to appease Quebec », *The Globe and Mail*, 2 décembre 1995, p. D2.

³⁰⁶ Charles Taylor, *op. cit.*, p. 188.

Les nouvelles en provenance d'Ottawa sont extraordinaires. En réaction aux résultats saisissants du référendum de lundi, le Premier ministre du Canada, Jean Chrétien, fidèle à son naturel, concocte un « changement » qu'adopterait unilatéralement le Parlement du Canada après quelques pourparlers informels avec les premiers ministres des provinces autres que le Québec. Il leur téléphone, a confirmé Lucienne Robillard, bien heureuse. Un peu plus et il les invitait, comme en 1981, à fricoter avec lui dans les cuisines du Château Laurier³⁰⁷.

Chrétien et son cabinet sont clairement représentés ici comme des traîtres, manigancant dans le dos des citoyens québécois. Dans un autre registre, une lectrice de *La Presse* raille le gouvernement Chrétien qui se dirige tout droit vers la même erreur de 1992, qui avait soulevé un vent de déceptions : « Si vous vous souvenez bien, en 1992, le Québec a rejeté les changements que vous nous proposiez. Et vous voudriez nous faire revivre cette ronde infernale de discussions infertiles et coûteuses. Vous voudriez nous acculer aux mêmes déceptions³⁰⁸. » Loin d'avoir fait table rase du passé, les producteurs d'opinion le rappellent afin de discréditer la stratégie de 1995. Ces usages du passé se veulent des avertissements lancés aux responsables politiques afin qu'ils se gardent de commettre les erreurs d'autrefois. Le phénomène se reproduit lorsque le président de *La Presse*, Roger D. Landry, souligne que la « société distincte » doit être inscrite dans la Constitution afin de « réparer les oublis du passé³⁰⁹ » ou encore lorsque Michel David somme Jean Charest, dans *The Gazette*, de se rappeler du prix payé par ses prédécesseurs pour avoir laissé les libéraux dicter les règles du jeu³¹⁰. Ces usages du passé ne sont certes pas nécessairement fidèles à la réalité, ils relèvent souvent du mythe et ce, parce qu'ils ne sont pas désintéressés, comme le sont souvent les usages du passé³¹¹. Toutefois, ils font sens. À travers ces références à la trame historique canadienne et québécoise, les producteurs d'opinion aspirent à vendre leurs idées et à obtenir ce qu'ils convoitent.

Du côté anglophone, les rondes constitutionnelles sont également citées par les producteurs d'opinion en 1995. Certains s'en servent, à l'instar des francophones, pour implorer le gouvernement de réparer les erreurs du passé. Il faut compenser pour les torts causés par le rejet de l'accord du lac Meech, soutient Gretta Chambers : « *It is a step in*

³⁰⁷ Lise Bissonnette, «Le lendemain, au Canada (2): M. Chrétien revient spontanément à ses tactiques de 1981», *loc. cit.*

³⁰⁸ Sylvie Manseau, « J'en ai assez de ces fausses promesses », *La Presse*, 10 novembre 1995, p. B2.

³⁰⁹ Roger D. Landry, « Le pays que nous souhaitons », *loc. cit.*

³¹⁰ Michel David, « Charest better watch his step », *loc. cit.*

³¹¹ Comme le soulignent Martin Pâquet et Michel De Waele, « plusieurs polémiques politiques ont ainsi engendré des usages publics du passé qui sont fort intéressés et, somme toute, assez constants : que l'on pense aux interprétations divergentes des militants souverainistes et fédéralistes à propos de la Conquête et du rapatriement de la Constitution. » M. Pâquet et M. De Waele, *loc. cit.*, p. 74.

*the right direction. Several more will have to be taken for it to have the constitutional clout that would make it 'safe' bet in Quebec. Only entrenchment in a meaningful way can compensate for the rejection of the Meech Lake accord. For that to happen, other provinces will have to sign on*³¹². » Toutefois, si elle est particulièrement présente dans *The Gazette* – sûrement en raison du fait que c'est un quotidien anglo-québécois et que conséquemment ses auteurs sont plus au fait de la réalité des francophones –, cette voix n'est pas celle de la majorité. En fait, Meech est plutôt vu comme un modèle fiable sur lequel l'avenir peut se bâtir. Le traumatisme présent dans le Québec francophone n'a pas d'écho réel du côté anglophone où des producteurs d'opinion suggèrent de remettre les propositions de Meech à l'ordre du jour. Ainsi, un éditorial de *The Gazette* souligne :

*The Meech Lake accord, which after all had been ratified by eight provincial legislatures and Ottawa before two -only two- provinces killed it could serve as a source of inspiration for some of these changes. And a Meech style constitutional change that would recognize Quebec as a distinct society would require the approval of only seven provinces representing 50 percent of the population*³¹³.

Le producteur d'opinion externe, le politologue Jeremy Webber prône également un retour à Meech :

But there is one set of amendments that already has enormous support among Quebecers - indeed one that has served throughout as the implicit standard for reform: the Meech Lake accord. It does not need new negotiations. We already know its contents. [...] For this solution to work, however, the offer must be the Meech Lake accord as it stands, without any changes of substance. In particular, its two most important provisions -the distinct society clause and the spending-power section- must not be touched. The Charlottetown version of distinct-society clause is not sufficient »³¹⁴.

Nulle cicatrice d'un passé tortueux n'apparaît dans les articles des anglophones. En fait, la vision d'un Québec trahi qui se dessine à la lecture des propos des producteurs d'opinion francophones laisse la place à la vision d'un Québec souvent dépeint comme déjà trop gâté.

Une autre référence, à un passé moins lointain cette fois, se profile dans le corpus de 1995 : le rallye où les Canadiens anglophones sont venus manifester au Québec leur désir de voir l'espace québécois demeurer canadien. Alors que plusieurs producteurs d'opinion anglophones citent cet événement en exemple, comme une preuve de la sympathie qu'entretient le Canada anglophone pour le Québec de laquelle il faut d'inspirer pour construire le futur, les producteurs d'opinion francophones, moins

³¹² Gretta Chambers, « Chrétien has opened the door. If none isn't offered, it will slam shut », *The Gazette*, 1er décembre 1995, p. B3.

³¹³ Éditorial, « Delivering the goods to Québec », *loc. cit.*

³¹⁴ Jeremy Webber, « Resurrecting Meech: Canada has a package of constitutional reforms. It should be used properly », *The Gazette*, 3 novembre 1995, p. B3.

nombreux à y faire référence, tournent ce rassemblement en dérision. Dans *The Gazette*, Judith Maxwell annonce la venue d'une ère nouvelle de *nation building*, fondée sur l'élan d'émotion des derniers jours d'octobre : « *The vision that emerges can articulate and sustain that inchoate wave of emotion that flooded across the country in the last days of October. In that way, Oct 30 becomes the beginning of a new era of nation-building*³¹⁵. » À l'opposé, Jean Dion ridiculise cette manifestation d'amour : « La manifestation du 27 avait d'ailleurs, pour les Montréalais qui y ont assisté sans y participer, ce côté un peu fou, vaguement thérapie de groupe, qui n'était pas sans rappeler la véritable année de l'amour, celle de l'Expo. Il ne manquait que les fleurs dans les cheveux³¹⁶. » Ce qui apparaît aux yeux de plusieurs anglophones comme une base solide pour renouveler les relations entre le Canada et le Québec, apparaît plutôt aux yeux d'une multitude de Québécois francophones comme un témoignage hypocrite et dénué de sens.

Les exemples de la sorte pullulent dans les pages des quotidiens. C'est en 1999 qu'ils sont les plus évocateurs et deviennent des témoignages puissants du désaccord qui règne entre les visions entretenues par le Canada anglophone et le Québec francophone. En décembre 1999, le débat se fait vif dans les pages des quotidiens constituant l'échantillon à l'étude. Il met mieux que jamais en lumière le phénomène de « mémoires inversées » entre le Canada anglophone et le Québec francophone, un phénomène qui se manifeste particulièrement à travers les différentes manières de se référer au passé pour justifier ou discréditer le projet de *Loi C-20*. Dans un article du 23 novembre, Claude Morin, ancien ministre des Affaires intergouvernementales dans le cabinet de René Lévesque, établit un parallèle entre les mesures d'Ottawa pour freiner l'élan souverainiste déployées en 1999 et l'Acte d'Union de 1840, dont il parle en ces termes peu élogieux : « ce fameux stratagème inventé par les Britanniques dans la foulée du rapport Durham pour neutraliser la majorité canadienne-française du Bas-Canada³¹⁷ ». Quelques autres articles établissent un lien entre la Confédération en 1867 et le projet de loi de décembre 1999. C'est notamment le cas d'un lecteur de *La Presse* cette fois qui, dans une lettre adressée à Jean Chrétien, souligne que le projet de clarification d'un éventuel référendum québécois se situe dans la même lignée que le contrat de 1867. À ses dires, « il témoigne du même souci d'infantiliser le peuple québécois en s'arrogeant le pouvoir de décider à sa

³¹⁵ Judith Maxwell, « Voice of the people, Canadians want to participate in making changes », *The Gazette*, 24 novembre 1995, p. B3.

³¹⁶ Jean Dion, « L'année de l'amour », *Le Devoir*, 28 décembre 1995, p. A1.

³¹⁷ Claude Morin, « Référendum: la logique tordue de Stéphane Dion », *Le Devoir*, 23 novembre 1999, p. A7.

place ce qu'il faut faire pour exercer ses pouvoirs³¹⁸.» Outre les références à des événements du XIX^e siècle, les liens établis entre le projet de *Loi sur la clarté* et un moment clé d'un passé plus rapproché incarné par le rapatriement unilatéral de la Constitution ainsi que l'enchâssement dans cette Constitution de la *Charte canadienne des droits et libertés*, en 1982, sont nombreux. C'est ce même sentiment d'avoir à faire face à un « outrage » de la part d'Ottawa qui ressurgit dans les pages des quotidiens en 1999. Selon Bernard Descôteaux, éditorialiste du *Devoir*, le projet de loi fédéral est abusif au même titre que la Constitution de 1982. Le 11 décembre, il écrit :

il reste que ce projet de loi donne à Ottawa un pouvoir de désaveu sans dire le nom. La chose est abusive et outrancière en ce qu'elle réduit les pouvoirs de l'Assemblée nationale. Cet aspect du projet de loi est tout particulièrement inacceptable pour les mêmes raisons que la Constitution de 1982 qui réduisait aussi les pouvoirs du Québec sans son consentement³¹⁹.

Dans un article publié le 18 décembre dans *Le Devoir*, la politologue Linda Cardinal souligne que l'intrusion du juridique dans la sphère politique comme c'est le cas avec le projet de loi sur la clarté n'est pas sans rappeler la trame des événements de 1982³²⁰.

Tandis que les producteurs d'opinion du Québec francophone sont nombreux à représenter le projet de loi sur la clarté comme le digne descendant de 1840, de 1867 ou de 1982, les producteurs d'opinion anglophones, québécois ou canadiens, n'utilisent que rarement de tels référents au passé. En effet, le moment phare qui revient le plus fréquemment à travers les articles est le référendum de 1995, qui leur a causé bien des tourments. Aux yeux des producteurs d'opinion anglophones, le résultat désastreux de 1995 aurait pu être évité si Chrétien et ses troupes avaient fait preuve de moins d'improvisation lors de la campagne.

Cette manière de se référer à un passé proche ou lointain des producteurs d'opinion dans les articles de 1999 est révélatrice d'une ligne de fracture importante entre le Québec francophone et le reste du Canada : d'un côté, les Québécois francophones, particulièrement les souverainistes, il faut le noter, sont enclins à rattacher le projet de loi Chrétien-Dion à une série d'événements traumatisants à leurs yeux, où le Québec fut victime d'autoritarisme. Du côté anglophone, en contrepartie, les producteurs d'opinion appuient en général le projet de loi qui signe la fin de l'ère de l'apathie d'un

³¹⁸ Jean-Guy Plante, « Une vérité claire », *La Presse*, 17 décembre 1999, p. B2.

³¹⁹ Bernard Descôteaux, « Suivre sa voie », *Le Devoir*, 11 décembre 1999, p. A10.

³²⁰ Linda Cardinal, *loc. cit.*

gouvernement fédéral qui, enfin, affirme son autorité pour faire taire la menace souverainiste.

3.2 *Le nation-building canadien comme obstacle au rapprochement du Canada et du Québec*

Pour reprendre une image évoquée par Pierre Chauveau – Premier ministre du Québec de 1867 à 1873 – en 1876, les deux communautés politiques composant le Canada ne sont pas sans rappeler l’escalier de Chambord, « construit de telle manière que deux personnes puissent monter en même temps sans se rencontrer et en ne s’apercevant que par intervalles³²¹ ». Pour que réconciliation adviene, il faut pourtant qu’il y ait une convergence de visions. La véritable unité nationale naît en partie d’une mémoire historique commune, c’est ce dont témoigne cet extrait d’un rapport du *Servicio Paz y Justicia Uruguay* (SERPAJ), évoquant la conception de la réconciliation partagée par les groupes représentant les victimes en Uruguay : « Nous désirons ardemment la véritable unité nationale, celle qui ne peut être construite que sur la base de la vérité, de la justice et de la mémoire historique³²². » Cette mémoire historique commune semble faire défaut au cas canadien. Les voix discordantes présentes dans les quotidiens anglophones et francophones révèlent que, loin d’être apaisée par les stratégies mises en place par le gouvernement de Jean Chrétien, l’impasse est toujours présente. Certes, il y a eu une baisse de l’appui à la souveraineté entre 1995 et 2000. Cependant, cette diminution trouverait son explication ailleurs que dans l’efficacité des stratégies post-référendaires déployées par l’État fédéral. Elle s’explique notamment par la lassitude des citoyens québécois à l’égard du débat constitutionnel et par une certaine satisfaction envers les politiques économiques mises de l’avant par les responsables fédéraux. En fait, bien que le baril de poudre que représente l’ardeur souverainiste pour le fédéralisme canadien n’ait jamais explosé, le problème demeure latent puisqu’il n’y a encore jamais eu de réconciliation véritable et efficace même si les conditions étaient réunies à la suite du référendum d’octobre 1995 pour mettre en œuvre des stratégies de réconciliation nationale. En effet, la crise était à son paroxysme et l’unité nationale devait être ressoudée

³²¹ Mason Wade, « Préface », *La dualité canadienne : essais sur les relations entre Canadiens français et Canadiens anglais*, Québec/Toronto, Presses de l’Université Laval et University of Toronto Press, 1960, p. xxii.

³²² Rapport du SERPAJ, *Uruguay nunca más*, p. VII-XII, cité par Sandrine Lefranc, *op. cit.*, p. 132.

par les responsables politiques. Pourtant, les indices suggérant la débâcle réconciliatrice pullulent.

Rarement à travers le corpus, les mesures déployées par le gouvernement Chrétien ne sont comprises comme des gestes de réconciliation. Les producteurs d'opinion sont plus enclins à employer le vocabulaire de la confrontation que celui de la conciliation pour décrire la stratégie post-référendaire de l'État fédéral. Il faut également souligner l'unilatéralisme de la démarche, maintes fois rappelé dans les articles autant par les observateurs francophones qu'anglophones. Au lendemain du vote du 30 octobre, Alain Dubuc dénonce la manière cavalière de procéder du Premier ministre qui ne se fie à personne sauf à son flair : « Dans ce dossier [le règlement de l'unité nationale], M. Chrétien n'écoute pas ses conseillers, court-circuite les processus de réflexion et de décision et choisit de foncer seul, en faisant confiance à ses instincts. Sauf que ses instincts, dans ce domaine, sont mauvais³²³. » Jean Dion adresse la même critique au gouvernement en parlant de « démarche unilatérale » et en soulignant le manque de support des initiatives fédérales dans la population : « Il reste cependant à voir si la manœuvre portera ses fruits. Un récent sondage montre que les Québécois sont majoritaires à considérer que les « offres » d'Ottawa sont insuffisantes – d'ailleurs, peut-il vraiment être question d'offres lorsqu'il y a démarche unilatérale ?³²⁴ » Josée Legault ne se montre pas tendre à l'égard du gouvernement Chrétien. Selon son analyse, les événements de 1995 s'inscrivent dans la lignée des actions unilatérales entreprises auxquelles Chrétien a contribué en 1970 et en 1982 : « Après ses interventions unilatérales – celles de 1970, de 1982 et d'aujourd'hui –, et ce dernier affront fait à la démocratie québécoise, M. Chrétien doit prendre acte qu'il n'est plus l'homme de la situation³²⁵. » Malgré la dénonciation de l'unilatéralisme dans la démarche entreprise en 1995, avec la mise sur pied du Plan A, le vocabulaire de la réconciliation était tout de même présent, quoique discret. En quatre années, la consécration du Plan B et de sa pierre angulaire incarnée par le projet de *Loi C-20*, qui a pris le dessus sur le Plan A, autant en ce qui a trait à la couverture médiatique qu'aux efforts déployés par les responsables politiques pour le nourrir, a contribué à l'évanouissement de ce vocabulaire de la réconciliation. En fait, sur les 62 articles recueillis pour la période de 1999, un seul article

³²³ Alain Dubuc, «Le Canada n'a pas de Lucien Bouchard», *loc. cit.*

³²⁴ Jean Dion, « Le panier de crabes », *loc. cit.*

³²⁵ Josée Legault, « Un homme et son péché », *loc. cit.*

souligne la volonté réconciliatrice du gouvernement, mais encore là, le terme réconciliation n'est pas employé par l'auteur. En fait, cet article, signé par Richard Gwyn, chroniqueur du *Toronto Star*, soutient que l'initiative fédérale n'est pas là pour heurter les souverainistes, mais plutôt pour renforcer le Canada et pour en finir avec l'interminable chantage³²⁶. Gwyn est toutefois l'un des rares à adopter une telle position.

Dénoncé en 1995, alors que le gouvernement avait réagi à la crise sans consulter la population, l'unilatéralisme est également décrié en 1999, moment où Dion et Chrétien font cavaliers seuls et se battent pour leur loi, en dépit des réserves importantes sur la pertinence de mesures additionnelles pour encadrer le processus référendaire émises par certains ténors du PLC, parmi lesquels se trouvent Pierre Pettigrew et Paul Martin. Dans les journaux, l'unilatéralisme de la démarche est mis en lumière, quelques fois avec une pointe d'humour, comme en témoigne cette caricature de Serge Chapleau, parue dans l'édition du 30 novembre 1999 de *La Presse* :



Bien qu'il approuve la manœuvre du tandem Chrétien-Dion, Jeffrey Simpson ne se garde pas de souligner son caractère arbitraire : « *Anyone who dissents publicly will pay a sorry*

³²⁶ Richard Gwyn, « PM doing right thing to strengthen Canada », *The Toronto Star*, 1^{er} décembre 1999.

*price for lese majesty, anyone who has dissented privately will pay a sorry price later. 'Da boss' has spoken. Mr. Chrétien has gone where no federal leader has ever dared. Unilaterally, he is changing referendum rules, or at least trying*³²⁷. »

Les producteurs d'opinion s'entendent manifestement pour souligner l'unilatéralisme dans la démarche entreprise en 1995 par les responsables fédéraux, un unilatéralisme qui triomphe au moment de l'affirmation du Plan B étant donné la controverse qu'il soulève. À aucun moment dans le processus engagé à la suite d'octobre 1995, les citoyens n'ont été consultés. Pourtant, la consultation se trouve aux fondements d'un processus de réconciliation et de reconstruction de l'unité nationale. La conquête de l'harmonie ne peut se faire sans l'appui de la population, comme en témoigne notamment le cas de l'Afrique du Sud où un vaste processus de consultation populaire fut mis en place afin que les citoyens puissent se relever de l'Apartheid³²⁸. Par ailleurs, comme le mentionne le projet de loi de « Pacification nationale » mis en place en Argentine en 1983, « Ce n'est pas par le rappel de souffrances mutuellement infligées et provoquées que doit se faire la reconstruction de l'union nationale, mais par la volonté sincère de réconciliation et la recherche commune des chemins vers une coexistence harmonieuse, qui peut conduire à une étape de paix et de travail, de calme et de progrès³²⁹ ». Certes, la situation canadienne demeure éloignée du cas argentin. Toutefois, ce qu'il faut retenir, c'est cette recherche commune de voies à explorer. L'État ne peut à lui seul résoudre une situation de cette trempe, comme le soulèvent Janice Gross Stein, David R. Cameron, Richard Simeon et Alan Alexandroff, qui réfèrent au contexte canadien : « *The engagement of governments and influential citizens in the resolution of deep-seated conflicts is vital but clearly not enough*³³⁰. » Les producteurs d'opinion et même les citoyens à travers les lettres qu'ils envoient dans les quotidiens canadiens, lettres porteuses de solutions, semblent vouloir participer à cette quête de voies communes. Malgré tout, il semble avoir manqué d'adéquation entre l'action entreprise par les

³²⁷ Jeffrey Simpson, « Da boss has spoken », *The Gazette*, 9 décembre 1999, p. A21.

³²⁸ Une Commission de vérité et réconciliation (CVR) représentative fut d'abord constituée «après un processus de sélection [...] dirigé par un comité composé de membres du gouvernement et de personnes issues de la « société civile ». Ensuite, défila devant la CVR des milliers de citoyens venus témoigner de leur parcours. « D'avril 1996 à mai 1997, quelque 20 000 déclarations au total furent recueillies, par l'intermédiaire des employés de la Commission mais aussi des structures extérieures spécifiquement mises en place par les Églises ou les organisations non gouvernementales », souligne Sandrine Lefranc. Voir Sandrine Lefranc, *op. cit.*, p. 59-61.

³²⁹ Loi de « Pacification nationale », Argentine, 1983, cité par Sandrine Lefranc, *op. cit.*, p. 134.

³³⁰ Janice Gross Stein *et al.*, *loc. cit.*, p. 176.

responsables politiques et la volonté des citoyens, un peu à l'instar de 1990 et de 1992, avec les épisodes du Lac Meech et de Charlottetown, événements qui indiquent, « d'un point de vue rétrospectif, que les élites gouvernantes fédérales et provinciales étaient complètement détachées de l'esprit populaire³³¹. », aux dires de la professeure en communication Gertrude J. Robinson. Une vaste commission d'enquête aurait pu être mise sur pied afin de consulter largement les citoyens d'un océan à l'autre, contribuant à ce qu'ils se sentent impliqués dans la quête d'unité nationale nécessaire afin de briser le cercle de l'impasse canadienne.

Plutôt que de consulter l'ensemble des citoyens, les responsables fédéraux se sont tournés vers le système de justice. Un phénomène de plus en plus fréquent dans l'univers politique contemporain, comme en témoigne le juriste José Woehrling : « En fait, on assiste dans les démocraties libérales à la mise en place d'un « régime concurrentiel » dans l'énonciation des politiques législatives, où les tribunaux deviennent un acteur du processus de fabrication des lois et influencent de façon décisive la politique législative³³². » L'étude des stratégies post-référendaires révèle avec force la judiciarisation du politique et le rôle prééminent qu'occupent les tribunaux et ce, depuis l'avènement de la charte en 1982. En effet, c'est grâce au renvoi de la Cour suprême que le projet de loi développé par Stéphane Dion a vu le jour, s'en inspirant considérablement. Dans son discours publié dans *Le pari de la franchise*, Dion rappelle l'importance des lois et souligne la légitimité de l'avis rendu par la Cour suprême : « Le gouvernement du Canada est persuadé que jamais les Québécois ne renonceront au Canada. Mais quoi qu'il en soit, nous devons tous poursuivre ce débat en respectant l'avis de la Cour. Nous devons en convenir au Canada, y compris au Québec, que ce soit pour l'unité canadienne ou pour l'indépendance du Québec³³³. »

Devant la désaffection des citoyens pour les figures politiques et pour le monde politique en général, les responsables politiques se sont tournés vers la figure du juge³³⁴, hautement plus respectée, afin de faire valoir leur point de vue. Il se tisse donc des « liens

³³¹ Gertrude J. Robinson, « Le référendum de 1980 vingt ans plus tard », dans Jack Jedwab dit, *op. cit.*, p. 51.

³³² José Woehrling, *loc. cit.*, p. 263.

³³³ Stéphane Dion, *op. cit.*, p. 260.

³³⁴ Comme l'explique Woehrling, « les juges bénéficient dans la population d'un taux de confiance beaucoup plus élevé que les élus et apparaissent davantage qu'eux comme l'incarnation de l'idéal démocratique et libéral. » *Ibid.*, p. 263.

organiques et institutionnels entre les membres de la Cour suprême et les politiciens fédéraux ; les uns et les autres participent à la même culture politique », aux dires de J. Woehrling. Ainsi, une culture politique se développe en mettant de l'avant la centralisation de l'État. En effet, depuis l'avènement de la *Charte des droits et libertés*, on observe une judiciarisation de l'espace politique au Canada³³⁵. Les tribunaux occupent un rôle central au sein de la culture politique canadienne, qui met l'accent davantage sur l'intérêt national que provincial ou régional et contribue ainsi à la centralisation des pouvoirs. Cette thèse du renforcement de la centralisation des pouvoirs de l'État fédéral par la Charte est appuyée notamment par José Woehrling, Guy Laforest³³⁶, les juristes Yves de Montigny³³⁷, Michael Mandel et Eugénie Brouillet³³⁸. Depuis l'avènement de la Charte, plusieurs jugements ont d'ailleurs été rendus en ce sens. À titre d'illustration, l'arrêt *Ford c. Procureur général (Québec)* mena à une révision de la *Charte québécoise de la langue française*, qui dûit revenir sur l'unilinguisme qu'elle prônait en matière d'affichage public. Dans cette affaire, mettant en scène cinq commerçants québécois réclamant, au nom de la liberté d'expression, le droit d'afficher en anglais, la Cour suprême du Canada s'est servi de la Charte canadienne afin de faire primer l'intérêt national sur une législation provinciale répondant aux aspirations collectives des Québécois de préserver leur langue et leur culture. Eugénie Brouillet souligne d'ailleurs l'effet négatif de ce jugement : « la décision de la Cour suprême rendue dans l'arrêt Ford a donc eu pour effet d'invalider des dispositions législatives qui avaient pour objectif la protection de la culture québécoise, dont le ciment est la langue française.³³⁹ »

Comme le mentionne J. Woehrling : « le système de protection des droits fondé sur la Constitution fédérale et l'intervention des tribunaux crée une culture et des pratiques politiques favorables à l'augmentation des pouvoirs fédéraux au détriment de

³³⁵ Comme le souligne le juriste Michael Mandel, « la démocratie canadienne s'était jusque-là [avant l'avènement de la Charte] exprimée par le truchement d'institutions représentatives telles que le Parlement, les corps législatifs, les conseils municipaux, etc. ; les membres de ces institutions étaient élus au suffrage universel et ils étaient responsables devant ceux qui les avaient portés au pouvoir par cette procédure électorale. Mais ces institutions [...] sont désormais exclues de l'avant-scène et ce sont maintenant les juges, que personne n'a jamais élus et qui n'ont de compte à rendre à personne, qui leur dictent ce qu'elles peuvent faire ou non. » Michael Mandel, *La Charte des droits et libertés et la judiciarisation du politique au Canada*, Montréal, Boréal, 1996, p. 17.

³³⁶ Voir Trudeau et la fin d'un rêve canadien, *op. cit.*

³³⁷ Voir Yves de Montigny, « The Impact (Real or Apprehended) of the Canadian Charter of Rights and Freedoms on the Legislative Authority of Quebec », dans David Schneiderman and Kate Sutherland eds., *Charting the Consequences*, Toronto, University of Toronto Press, 1997, p. 9-10.

³³⁸ Eugénie Brouillet, *op. cit.*, p. 374.

³³⁹ *Ibid.*, p. 346-347.

ceux des provinces³⁴⁰. » Ce n'est pas le fruit du hasard si plusieurs producteurs d'opinion ont rattaché le projet de loi C-20 à l'enchâssement de la *Charte canadienne des droits et libertés* dans la Constitution. Le même unilatéralisme a teinté la démarche. De plus, le projet de loi C-20 confirme le rôle prééminent joué par la Cour suprême qui a gagné en légitimité depuis 1982. Élaboré à partir du renvoi de la Cour suprême, le projet de *Loi sur la clarté référendaire* confère un rôle privilégié au gouvernement fédéral qui désormais s'immisce dans le processus référendaire qui constituait auparavant la chasse-gardée du Québec. Quoiqu'en dise l'architecte du projet de loi, qui stipule que « l'avis de la Cour suprême ne crée pas de nouveaux obstacles à l'indépendance du Québec³⁴¹ », il appert qu'il se trouve plusieurs détracteurs pour le contredire, notamment Andrée Lajoie et Daniel Turp. Ici, l'État fédéral s'arrogerait des pouvoirs au détriment de la province francophone, confirmant la culture centralisatrice qui prévaut au Canada. Si le projet de loi du fédéral heurte tant les producteurs d'opinion francophones, c'est qu'il s'inscrit dans un processus de construction nationale canadien où le fédéral prime sur les provinces. À l'inverse, il apparaît normal que les Canadiens anglophones le perçoivent de manière positive puisqu'il contribue en quelque sorte au façonnement du *nation-building* canadien ; il s'inscrit dans la même lignée que l'enchâssement de la Charte au sein de la Constitution. Il vient ajouter une pierre de plus au complexe processus de définition de l'identité canadienne.

³⁴⁰ José Woehrling, *loc. cit.*, p. 267.

³⁴¹ Stéphane Dion, *op. cit.*, p. 258.

CONCLUSION

Qu'en est-il de la démocratie ?

L'étude des représentations de la gestion de la crise post-référendaire, c'est certes l'étude d'un moment clé de l'histoire canadienne et québécoise contemporaine. Mais c'est d'abord l'étude des deux communautés politiques qui se côtoient sur le territoire canadien, deux communautés qui, si elles partagent des valeurs communes, entretiennent des représentations des événements qui parfois se rejoignent, mais le plus souvent se confrontent. La raison de la présence d'un conflit de basse intensité au Canada s'éclaircit lorsque l'on se penche sur les représentations de la gestion de la crise post-référendaire. En effet, là où plusieurs Canadiens anglophones perçoivent l'ébauche d'une solution, plusieurs Québécois francophones perçoivent un outrage, une attaque, une autre lutte à engager contre un État fédéral qui n'arrive pas à les satisfaire dans leur volonté de reconnaissance. Le but du présent mémoire n'était pas de proposer une solution au conflit – ceci demanderait un ouvrage indépendant tant la matière est riche –, mais plutôt de voir comment ce conflit s'est manifesté à la suite du référendum québécois du 30 octobre 1995 et surtout, comment la réponse à cette crise lancée par les responsables fédéraux a été reçue par les producteurs d'opinion de la presse canadienne.

Se divisant en deux parties avec le Plan A et le Plan B, la réponse du gouvernement de Jean Chrétien est née dans la hâte. La majorité des producteurs d'opinion s'accordent d'ailleurs pour souligner son caractère improvisé. Né du désarroi et empruntant de vieilles formules déjà éprouvées et souvent jugées périmées, le Plan A ou le plan de la conciliation n'est parvenu, sur aucun point ou presque, à rallier les producteurs d'opinion tant anglo-canadiens que franco-québécois. Si certains ont vu pendant un moment un outil effectif dans la « société distincte », l'engouement s'est rapidement évanoui comme en atteste l'étude du corpus de 1997, où les représentations positives de cette mesure se font moins nombreuses. La décentralisation également apparaissait comme une initiative appréciée par beaucoup de producteurs d'opinion. Toutefois, les producteurs d'opinion francophones et anglophones n'envisageaient pas cette mesure de la même manière – les premiers désirant une décentralisation vaste ne se limitant pas au domaine de la formation de la main-d'œuvre, les seconds observant avec un enthousiasme plus modéré cette mesure à même de mettre la hache dans la cohésion nationale. De plus, la manière d'agir du gouvernement de Jean Chrétien dans le dossier de

la décentralisation, jugée fréquemment trop timide, n'a pas réussi à rallier véritablement les producteurs d'opinion. En fait, le Plan A et, plus globalement, l'ensemble de la gestion du dossier de l'unité nationale, apparaît beaucoup plus comme un échec que comme une réussite.

Dans la période post-référendaire immédiate, alors que la crise atteignait son paroxysme, les appels à l'ouverture se faisaient relativement fréquents. Cependant, l'étude des représentations pendant la campagne électorale de 1997 souligne la rareté de ces appels à l'ouverture et met en lumière la déconfiture apparente de la gestion du dossier de l'unité nationale. En fait, sur ce sujet chaud, le gouvernement de Jean Chrétien est l'objet d'attaques virulentes tant en 1995 qu'en 1997. Les producteurs d'opinion de tous les quotidiens ne mâchent pas leurs mots pour scander leur manque de confiance envers le Premier ministre et son cabinet et pour clamer son incompetence.

La donne change par contre lors de l'étude des représentations pour 1999, moment de l'élaboration du projet de *Loi sur la clarté référendaire*. En fait, avec la concrétisation du Plan B à travers le projet de *Loi C-20*, les responsables fédéraux reçoivent une pluie de félicitations et d'encouragements, provenant en très grande majorité des producteurs d'opinion anglophones. Certains producteurs d'opinion du *Globe*, de *The Gazette* et du *Star* ont joué un rôle incontestable dans l'élaboration du Plan B ; l'étude des représentations de la gestion de la crise post-référendaire permet en partie de retracer la genèse de cette stratégie qui est née, a grandi et s'est concrétisée dans la controverse. Apparu dans le vocabulaire politique dans les derniers mois de l'année 1995, le Plan B est devenu le mot d'ordre, le plan d'attaque à adopter d'une poignée de chroniqueurs, éditorialistes et lecteurs qui ont incité chaudement le gouvernement de Jean Chrétien à poursuivre dans cette voie. Le Plan B en est venu progressivement à étouffer le Plan A. Eux qui devaient évoluer en parallèle ne se seront finalement que brièvement côtoyés. En effet, les efforts consentis à la mise en place d'une « ligne dure » ont supplanté ceux consentis à la conciliation, une conciliation qui, de toute manière, ne parvenait pas à rassembler tant les producteurs d'opinion anglo-canadiens que franco-québécois.

Avec la ligne dure, Jean Chrétien consolide ses assises dans le Canada anglophone, puisqu'il vient répondre à l'angoisse et aux demandes de plusieurs producteurs d'opinion – une angoisse qui est également présente parmi l'électorat comme

le reflète le courrier des lecteurs. En fait, il a suivi le chemin défriché par William Johnson, Jeffrey Simpson et Andrew Coyne, chroniqueurs qui font écho à la voix des citoyens qui ont critiqué son manque de fermeté devant l'hypothèse d'un troisième référendum. Jamais les représentations ne s'entrechoquent autant dans la presse que lorsqu'il est question du projet de loi du tandem Chrétien-Dion. D'un côté, plusieurs producteurs d'opinion anglophones sont fiers et applaudissent les responsables fédéraux qui ont pris, à leurs yeux, les moyens nécessaires à l'éradication ou du moins à l'essoufflement du souverainisme. D'un autre côté, de nombreux producteurs d'opinion francophones discréditent cette mesure, la représentant comme une trahison qui poursuit dans la même veine que le rapatriement unilatéral de la Constitution et les rondes constitutionnelles subséquentes.

Dans cette profusion de représentations contradictoires, qui sont tantôt de fiel, tantôt de miel, la rhétorique de la réconciliation est presque quasiment évacuée. Certes, il y a des appels à l'ouverture de part et d'autre qui fusent dans les articles. Toutefois, on relève rarement les mesures déployées par les responsables fédéraux qui sont rattachées à des mesures de réconciliation. Au contraire, les initiatives des responsables fédéraux semblent plutôt perçues soit comme des mesures trop molles pour être efficaces, soit comme des affronts. En matière de réconciliation en sol canadien au lendemain de la crise engendrée par le deuxième référendum québécois, le pessimisme est de mise. La confrontation des représentations présentes dans les pages des quotidiens, notamment dans les façons qu'ont les producteurs d'opinion de se référer à un passé proche ou lointain, témoigne du malaise ambiant.

En effet, les producteurs d'opinion jonglent avec le passé afin de faire valoir leur conception de l'impasse canado-québécoise et des moyens d'y remédier. Tandis que les chroniqueurs, éditorialistes et lecteurs franco-québécois sont nombreux à rattacher la trame des événements de 1995 et ses suites au rapatriement unilatéral de la Constitution et à l'Accord du lac Meech afin de montrer aux responsables politiques qu'il est temps de réparer les erreurs commises dans le passé, leurs collègues anglo-canadiens sont obnubilés par 1995. Aux yeux de ces derniers, le traumatisme ne vient pas de 1982 ou de 1990, mais plutôt du résultat choc du référendum du 30 octobre 1995, qu'ils ne veulent plus jamais revivre. Ils incitent donc en grand nombre le gouvernement de Jean Chrétien à mettre en branle des mesures afin qu'un futur référendum soit si bien encadré par l'État

fédéral que plus jamais un tel résultat ne puisse se reproduire. Il apparaît clairement qu'il y un combat dans les représentations des événements émises par les Anglo-canadiens et des Franco-québécois – le phénomène des « mémoires inversées » s'exprime à de nombreuses reprises, particulièrement dans les usages du passé. Et à l'intérieur de ce combat, l'espace laissé à la rhétorique de la réconciliation est loin d'être vaste, d'autant plus que l'unilatéralisme dans la démarche des responsables fédéraux est sans cesse dénoncé.

Plutôt que de faire appel aux citoyens, dont l'aval est pourtant essentiel pour la réussite d'un processus de réconciliation, les responsables fédéraux se sont adressés aux juges. En fait, la *Loi sur la clarté référendaire* témoigne d'un processus propre à l'espace politique canadien depuis l'avènement de la Charte, soit la judiciarisation du politique. Qu'advient-il de la démocratie lorsque, plutôt que d'assumer leurs responsabilités et de se tourner vers leur électorat, les responsables politiques se tournent vers des juges, vers des non élus ? En effet, comment les citoyens peuvent-ils se sentir concernés par l'unité nationale lorsque l'avenir de leur pays est débattu dans des tribunaux où ils n'ont pas droit de parole ? Ce sont des questions qui méritent une réflexion approfondie.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES³⁴²

Le Devoir

The Gazette

The Globe and Mail

La Presse

The Toronto Star

Débats à la Chambre des Communes (Hansard).

MACLENNAN, Hugh. *Deux solitudes*. Québec, Bibliothèque québécoise, 1992 (1945). 740 p. Coll. « Littérature ».

ÉTUDES

I. La presse et les représentations sociales

BARCZKO, Bronislaw. *Les imaginaires sociaux : mémoires et espoirs collectifs*. Paris, Payot, 1984. 242 p. Coll. « Critique de la politique ».

FREEDBERG, David. *The Power of Images: Studies in the History and Theory of Response*. Chicago, University of Chicago Press, 1989. 534 p.

JODELET, Denise, dir. *Les représentations sociales*. Paris, Presses universitaires de France, 1997 (1989). 447 p. Coll. « Sociologie d'aujourd'hui ».

LACHAPELLE, Guy. *Claude Ryan et la violence du pouvoir : le Devoir et la crise d'octobre 1970 ou Le combat de journalistes démocrates*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005. 192 p. Coll. « Prisme ».

LEVASSEUR, Jean. *Anatomie d'un référendum (1995) : le syndrome d'une désinformation médiatique et politique*. Montréal, XYZ éditeur, 2000. 260 p. Coll. « Documents ».

PÂQUET, Martin. « Le fleuve et la cité, représentations sur l'immigration et esquisses d'une action de l'État québécois, 1945-1968 ». Thèse de doctorat. Sainte-Foy, Université Laval, 1995. 429 p.

PÂQUET, Martin et Olivier CÔTÉ avec la collaboration de Roger GODIN. « Canada anglophone et Québec : les ajustements de la focale », *Hermès*, no. 46, 2006. p. 135-143.

³⁴² Les journaux, de même que les débats parlementaires, ont été dépouillés du 31 octobre 1995 au 31 décembre 1995, du 27 avril 1997 au 10 juin 1997, et du 23 novembre 1999 au 18 décembre 1999.

SOUCHARD, Maryse. *Le discours de presse : l'image des syndicats au Québec, 1982-1983*. Longueuil, Le Préambule, 1989. 263 p. Coll. « Univers des discours ».

The Toronto Star. « About us », dans <http://www.thestar.com/aboutus>. Page consultée le 10 février 2007.

II. Réconciliation, résolution de conflits et usages publics du passé

BAR-SIMAN-TOV, Yaacov, ed. *From conflict resolution to reconciliation*. New York ; Toronto, Oxford University Press, 2004. 289 p.

GROSS STEIN, Janice, David R. CAMERON et Richard SIMEON, avec Alan ALEXANDROFF. « Citizen engagement in conflict resolution: Lessons for Canada in international experience », dans David R. CAMERON ed. *The Referendum Papers. Essays on Secession and National Unity*. Toronto, University of Toronto Press with C.D Howe Institute, 1999. p. 144-195.

LAFOREST, Guy et Roger GIBBINS, dir. *Sortir de l'impasse : les voies de la réconciliation*. Montréal, IRPP, 1998. 484 p.

LEFRANC, Sandrine. *Politiques du pardon*. Paris, Presses Universitaires de France, 2002. 363 p. Coll. « Fondements de la politique ».

PÂQUET, Martin et Michel DE WAELE. « Culte du présent et usages publics du passé : un enjeu civique fondamental », *Options politiques*, Juillet-Août 2008. p. 70-75.

PÂQUET, Martin, dir. *Faute et réparation au Canada et au Québec contemporains : études historiques*. Québec, Éditions Nota Bene, 2006. 320 p. Coll. « Société ».

PIQUET, Martine, Jean-Claude REDONNET et Francine TOLRON. *L'idée de réconciliation dans les sociétés multiculturelles du Commonwealth : l'exemple de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande dans les années 1990*. Paris, Armand Colin : VUEF-CNED, 2002. 153 p.

III. Relations Canada/Québec et conflit constitutionnel

BERCUSON, David J. et Barry COOPER. *Goodbye...et bonne chance !: les adieux du Canada anglais au Québec*. Montréal, Le Jour, 1991. 207 p.

BOISMENU, Gérard. « L'obsédante question constitutionnelle », *L'année politique au Québec 1995-1996*. Les Presses de l'Université de Montréal, dans http://www.pum.umontreal.ca/apqc/95_96/boismenu/boismenu.htm. Page consultée le 6 octobre 2008.

BURELLE, André. *Pierre Elliott Trudeau : l'intellectuel et le politique*. Montréal, Fides, 2005. 469 p.

- BURELLE, André. *Le mal canadien : essai de diagnostic et esquisse d'une thérapie*. Saint-Laurent, Fides, 1995. 239 p.
- BROUILLET, Eugénie. *La négation de la nation : l'identité culturelle québécois et le fédéralisme canadien*. Sainte-Foy, Septentrion, 2005. 478 p. Coll. « Cahiers des Amériques ; 12. Collection politique ».
- CLARKSON, Stephen. « Securing their Future Together: The Liberals in Action », dans Alan FRIZZELL et John H. PAMMETT, eds. *The Canadian General Election of 1997*. Toronto, Dundurn Press, 1997. p. 39-70.
- DIEBEL, Linda. *Stéphane Dion. À contre-courant*. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2007. 331 p.
- DION, Léon. *Le duel constitutionnel Canada-Québec*. Montréal, Boréal, 1995. 378 p.
- DION, Stéphane. *Le pari de la franchise : discours et écrits sur l'unité canadienne*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 1999. 273 p.
- DUFOUR, Christian. *Rétablir le principe fédéral : la place du Québec dans l'union sociale canadienne*. Montréal, IRPP, 2002. 26 p. Coll. « Enjeux publics, vol. 3, no. 1 ».
- DUFOUR, Christian. *Le défi québécois : essai*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2000 (1989). 186 p.
- GAGNON, Alain G. *Le fédéralisme canadien contemporain : fondements, traditions, institutions*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2006. 559 p.
- LAFOREST, Guy. *Pour la liberté d'une société distincte : discours d'un intellectuel engagé*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004. 353 p.
- LAFOREST, Guy. *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*. Sillery, Éditions du Septentrion, 1992. 265 p.
- LÉTOURNEAU, Jocelyn. « Postnationalisme ? Rouvrir la question du Québec », *Cités*, no 23, 2005. p. 15-30.
- MANDEL, Michael. *La Charte des droits et libertés et la judiciarisation du politique au Canada*. Montréal, Boréal, 1996. 328 p.
- McROBERTS, Kenneth. *Un pays à refaire: l'échec des politiques canadiennes*, traduit de l'anglais par Christiane Teasdale. Montréal, Boréal, 1999. 248 p.
- MEISEL, John, Guy ROCHER et Athur SILVER, dir. *Si je me souviens bien. As I Recall. Regards sur l'histoire*. Montréal, Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), 1999. 491 p.
- MONAHAN, Patrick J. *Constitutional Law*. Toronto, Irwin Law, 2002 (1997). 609 p. Coll. « Essentials of Canadian Law ».

de MONTIGNY, Yves. « The Impact (Real or Apprehended) of the Canadian Charter of Rights and Freedoms on the Legislative Authority of Quebec », dans David SCHNEIDERMAN and Kate SUTHERLAND, eds. *Charting the Consequences*. Toronto, University of Toronto Press, 1997. p. 3-21.

NEVITTE, Neil, dir. *Nouvelles valeurs et gouvernance au Canada*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2002. 218 p. Coll. « Tendances ».

O'NEAL, Brian. *La société distincte : origine, interprétations, implications*. Ottawa, Bibliothèque du Parlement, service de recherche, 1995. 26 p. Coll. « Étude générale (Canada. Bibliothèque du Parlement. Service de recherche) ; BP-408F ».

SCOTT, Frank R. « Canada et Canada français », *Esprit*, septembre 1952, p. 178-189.

SEYMOUR, Michel. « La proie pour l'ombre. Les illusions d'une réforme de la fédération canadienne », dans Alain G. GAGNON, dir. *Le fédéralisme canadien contemporain : fondements, traditions, institutions*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2006. p. 211-235. Coll. « Paramètres ».

SEYMOUR, Michel. *Le pari de la démesure*. Montréal, L'Hexagone, 2001. 306 p.

TAYLOR, Charles. *Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*. Textes rassemblés et présentés par Guy Laforest. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1992. 233 p.

TRENT, John E., Robert YOUNG et Guy LACHAPELLE, dir. *Québec-Canada : nouveaux sentiers vers l'avenir*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1996. 363 p. Coll. « Actexpress ».

WADE, Mason. *La dualité canadienne : essais sur les relations entre Canadiens français et Canadiens anglais*, ouvrage réalisé en collaboration avec un Comité du Conseil de recherche en sciences sociales du Canada sous la direction de Jean-C. Falardeau. Québec, Presses universitaires Laval ; Toronto, University of Toronto Press, 1960. 427 p.

WHITAKER, Reg. « The Chretien Legacy », dans Steve PATTEN et Lois HARDER, eds. *The Chretien Legacy : Politics and Public Policy in Canada*. Montréal, Published for The review of constitutional studies by McGill-Queen's University Press, 2006. p. 3-36.

WOEHLING, José. « Les conséquences de l'application de la Charte canadienne des droits et libertés pour la vie politique et démocratique et l'équilibre du système fédéral », dans Alain G. GAGNON, dir. *Le fédéralisme canadien contemporain : fondements, traditions, institutions*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2006. p. 251-277. Coll. « Paramètres ».

WOOLSTENCROFT, Peter. « On the Ropes Again ? : The Campaign of the Progressive Conservative Party in the 1997 Federal Election », dans Alan FRIZZELL et John H. PAMMETT, eds. *The Canadian General Election of 1997*. Toronto, Dundurn Press, 1997. p. 71-90.

YOUNG, Robert. A. *The Struggle for Quebec*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 1999. 210 p.

IV. Référendum de 1995 et projet de *Loi sur la clarté référendaire*

BALTHAZAR, Louis. « The Stick, the Carrot, and the People of Quebec », *The American Review of Canadian Studies*, hiver 1996. p. 647-655.

BRIÈRE, Marc, dir. *Le goût du Québec : l'après référendum 1995. Des lendemains qui grincent ou qui chantent ?* Montréal, Hurtubise, 1996. 259 p.

CAIRNS, Alan C. « Looking into the Abyss : The Need for a Plan B », dans David R. CAMERON, ed. *The Referendum Papers. Essays on Secession and National Unity*. Toronto, University of Toronto Press with C.D Howe Institute, 1999. p. 199-243.

CARDINAL, Mario. *Point du rupture Québec-Canada : le référendum de 1995*. Montréal, Bayard Canada, 2005. 386 p.

DROUILLY, Pierre. « Remarques sur le referendum de 1995 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 4, no. 3, printemps 1996. p. 5-10.

DUNSMUIR, Mollie et Brian O'NEAL. « Analyse du contexte dans lequel a eu lieu le dépôt du projet de *Loi C-20, Loi sur la clarté* », dans <http://dsp-psd.tpsgc.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/prb9942-f.htm>, Gouvernement du Canada. Page consultée le 1^{er} octobre 2008.

FAFARD, Patrick C. et Douglas M. BROWN, eds. *Canada: The State of the Federation 1996*. Kingston, Institute of Intergovernmental relations, McGill-Queen's University Press, 1996. 276 p.

GAGNÉ, Gilles et Simon LANGLOIS. *Les raisons fortes. Nature et signification de l'appui à la souveraineté du Québec*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2002. 187 p. Coll. « Politique et économie ».

JEDWAB, Jack, dir. *À la prochaine ? : Une rétrospective des referendums québécois de 1980 et 1995*. Montréal, Éditions Saint-Martin, 2000. 167 p. Coll. «Le Temps du monde».

LAJOIE, Andrée. « La *Loi sur la clarté* dans son contexte », dans Alain G. GAGNON, dir. *Québec : État et société*, Tome 2. Montréal, Québec/Amérique, 2003. p. 175-189.

LESTER, Normand. *Le livre noir du Canada anglais*, volume II. Montréal, Les Éditions les Intouchables, 2002. 302 p.

MONAHAN Patrick J., Michael J. BRYANT, et Nancy CÔTÉ. « Coming to Terms with Plan B : Ten Principles Governing Secession », dans David R. CAMERON, ed. *The Referendum Papers. Essays on Secession and National Unity*. Toronto, University of Toronto Press with C.D Howe Institute, 1999. p. 244-322.

PHILPOT, Robin. *Le référendum volé*. Montréal, Les Éditions les Intouchables, 2005. 205 p.

TRENT, John E. « Post-Referendum Citizen Group Activity », dans Patrick C. FAFARD et Douglas M. BROWN, dir. *Canada: The State of the Federation 1996*. Kingston, Institute of Intergovernmental relations, McGill-Queen's University Press, 1996, p. 45-75.

TURP, Daniel. *La nation bâillonnée: le plan B ou l'offensive d'Ottawa contre le Québec*. Montréal, VLB, 2000. 271 p. Coll. « Partis pris actuels ; 23^e ».

V. Biographies et autobiographies de responsables politiques

DIEBEL, Linda. *Stéphane Dion. À contre-courant*. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2007. 331 p.

GOLDENBERG, Eddie. *Comment ça marche à Ottawa*, traduit de l'anglais par Pierre Corbeil et Jean Prévost. Saint-Laurent, Fides, 2007. 395 p.

MANNING, Preston. *Think big ! Adventures in Life and Democracy*. Toronto, M&S, 2002. 452 p.